MERCURE SUISSE,

OU

RECUEIL

DE

Nouvelles Hiſtoriques, Politiques, Literaires & Curieuſes.

DECEMBRE 1736.

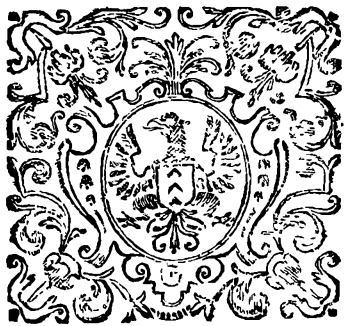

A NEUFCHATEL

DE L'IMPRIMERIE DES EDITEURS.

MDCCXXXVI.

Avec Aprobation.

AVIS.

L'Adreſſe du Mercure Suiſſe, *eſt au Sr.* Daniel Wavre *à* Neûchâtel. *On eſt prié de lui adreſſer* francò *les Piéces que l'on ſouhaitera d'y faire inſerer, ſans quoi elles reſteront au rebut. Le Prix eſt* Cinq Livres tournois *par année, pris en cette Ville, ou* Quatre L. dix ſols *argent courant de Genève; &* Cinq Livres dix ſols *monnoie de Berne, rendus franco dans toutes les Villes de Suiſſe. Les Perſonnes ci-après indiquées recevront les Souſcriptions pour ce* Journal.

A Zurich Mrs Orrel & C. Imp.
A Berne Mrs. Gottſchal & Comp.
A Lucerne Mr. Göldlin au Cheval blanc.
A Bâle le Bureau des Poſtes & le Bureau d'Ad.
A Fribourg Mr. Repond Lib.
A Soleure Mrs. Joſeph Schmidt & Comp.
A Schafouſe Mrs. Jean & Alexandre Hurter.
A St. Gal Mr. Dan. Hogger.
A Lauſanne Mr. Martin Lib.
A Morges Mrs. les fréres Blanchenai.
A Nion Mr. le Châtel. Feuillet.
A Vevai Mr. Rouſſatier.
A Yverdun Mr. Demiére.
A Moudon Mr. De Vère.
A Genève Mr. Gabriel Aubert.
A Montbeliart Mr. le Maitre bourgeois de Mougeot.
A Paris Mr. David Lib.
A Lion Mr. Rigollet.
A Marſeille Mr. Jerſin.
A Dijon Mrs. Dioque & Tirant.
A Beſançon Mr. Charmet Lib.
A Salins Mr. Vuillard.
A Pontarl. Mr. Parguez le Cadet.
A Arbois Mr. Cretin Directeur des Poſtes.
A Strasbourg Mr. Dulſecker Fils, Lib.
A Nanci Mr. Antoine Lib.
A Francfort Mr. François Varrentrap Lib.
A Leipzig Mr. Gleditſch Lib.
A Ratisbonne le Bur. des Poſt.
A Vienne Mrs. Lehman & Monath.
A Augsbourg Mrs. Schletter & Happach.
A Ulm Mrs. Barthelomei & Fils.
A Nuremberg Mrs. Paul & J. G. Loettner.
A Berlin Mr. Rüdiger Lib.
A Amſterdam Mr. Jaques Desbordes Lib.
A Londres Mrs. Goſſe, Prevoſt & Comp.
A Rome Mr. Dubuiſſon Recev. des Poſtes de Fr.
A Gènes Mr. Regni Direct. des Poſtes.
A Milan le Burçau des Poſtes.
A Pavie Mrs. les Fréres Guidotti.
A Turin Mrs. Succarel & Toſan au Bureau des Poſtes.
A Veniſe Mr. Bonhomo Algarotti.
A Naples au Bureau des Poſtes.

MERCURE SUISSE,

OU

RECUEIL DE NOUVELLES HISTORIQUES, POLITIQUES, LITERAIRES ET CURIEUSES.

DECEMBRE 1736.

NOUVELLES HISTORIQUES ET POLITIQUES.

ALLEMAGNE.

VIENNE. Le 18. du passé, S. M. I. se rendit, avec une Cour très nombreuse à l'Eglise Métropolitaine de *St. Etienne*, & y assista à la Messe solemnelle, qui se dit annüellement à pareil jour, pour tous les Vivans & les Morts de l'Auguste Maison d'Au-

d'AUTRICHE, laquelle fut célébrée Pontificalement par le Comte de *Collowitz*, Archevêque de cette Ville.

L'IMPERATRICE étant indisposée le 19. qui étoit le jour de Ste. ELIZABETH, dont S. M. I. porte le Nom, cette Fête fut renvoïée au 25. Ce jour là, cette Princesse se trouvant rétablie, sa Fête fut célébrée avec beaucoup de magnificence à la Cour. La Duchesse de LORRAINE avance heureusement dans sa grossesse. On a nommé, pour Gouvernante du Prince ou de la Princesse que S. A. R mettra au Monde, la Marquise Doüairiére de *Pern*, née Comtesse de *Warschowitz*. Après ses Couches, la Pension que l'Empereur donne à cette Princesse sera augmentée de 20000. Ecus.

Depuis le retour du Comte de *Seckendorf* en cette Capitale, il s'est tenu diverses Conférences, auxquelles ce Général a assisté, les quelles ont eu pour objet divers arrangemens par raport aux Finances, à la solde & à l'entretien des Troupes en *Hongrie*, & aux Opération de la Campagne prochaine, au cas que la Guerre avec la PORTE ait lieu.

Le Conseil Aulique de Guerre a expédié des Lettres Réquisitoriales aux Cercles de *Franconie* & de *Suabe*, de même qu'à l'Electeur de *Baviere*, & à l'Archevêque de *Saltzbourg*, pour acorder le passage sur leurs Terres & les Etapes nécessaires aux Recrües faites dans l'Empire, & destinées à completter les Régimens Impériaux. Les Troupes de *Hongrie*, sous le Commandement du Velt-Maréchal Comte de *Palfi*, ont été distribuées en quartiers dans les Places voisines du *Danube* & de

la

la *Save* ; 6. Régimens de Cavalerie, avec 6. d'Infanterie, ont été envoïés en *Tranſilvanie* ; & l'on a dû en mettre quelques uns dans le Bannat de *Temiſwar*, pour être plus à portée d'agir en cas de rupture. Le Général *Olivier de Wallis* eſt parti pour ſe rendre en *Bohême*, & le Comte de *Seckendorf* eſt allé en *Hongrie* relever le Comte de *Palfi*, qui eſt venu à la Cour, pour faire raport à S. M. I. de l'état des afaires dans ce Pais là.

La Cour a reçû avis de la mort du Comte de *Welzegg* arivée à *Glogau* le Mois paſſé. Ce Seigneur étoit Conſeiller privé de l'Empereur. Velt Marêchal, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, Gouverneur du *Grand-Glogau*, & Commandant Général dans la Haute & Baſſe Silesie. Le Comte de *Noſtitz*, eſt mort auſſi depuis peu à *Prague*, & le Comte d'*Althan*, en *Moravie* : Ce dernier étoit Grand Chambellan de l'Empereur. Le Comte de *Chauvirai*, Lieutenant Géneral Velt-Marêchal & Colonel d'un Régiment de Cuiraſſiers eſt pareillement décédé en *Hongrie*.

Les Etats ordinaires de la *Baſſe Autriche* s'étant aſſemblés le 27. du paſſé, l'Empereur s'y rendit avec les Cérémonies acoutumées. S.M.I. s'étant placée ſur ſon Trône, le Comte de *Seilern*, Vice Chancelier d'Autriche, fit, en l'abſence du Comte de *Sintzendorf*, Grand Chancelier, un très beau Diſcours à l'Aſſemblée. Il répréſenta entr'autres les ſoins *que l'Empereur, s'étoit donné pour le rétabliſſement de la Paix en Europe.* Il ajouta, *que le ſacrifice fait par S. M. I. de ſes propres interêts, ne laiſſoit aucun*

lieu

lieu de douter que la Paix ne fut durable ; mais que cependant pour en gouter les fruits avec plus de certitude, il étoit d'une néceſſité abſolue, de laiſſer encore les Troupes ſur le pié d'augmentation où elles ſont à préſent ; & qu'ainſi S. M. I. eſpéroit que les Etats ne feroient aucune dificulté de lui acorder les Subſides qu'on leur demandoit pour l'entretien de ces Troupes. Le Comte de *Seilern* remit en même tems aux Députez un Mémoire contenant les Demandes de l'Empereur. Elles montent à la ſomme de 4. *Millions de Florins*, outre un Don gratuit de 600. *Mille Florins.* L'EMPEREUR prit enſuite la parole, & aſſûra l'Aſſemblée *de ſa ſenſibilité pour le zèle & la fidélité des Etats, & de l'afection que leurs ſentimens lui inſpiroient.* Le Comte *de Harrach*, Maréchal de la *Baſſe Autriche*, répondit, au nom des Etats : *Que quoi que leur Province eut ſoufert de grands dommages, par le débordement des Eaux, ils ne laiſſeroient pourtant pas de faire tous leurs éforts pour répondre aux favorables intentions de S. M. I. envers ſes Peuples.*

Le Roi de *Sardaigne* aïant écrit au Duc de *Lorraine*, pour lui demander en Mariage la Princeſſe ſa Sœur, & fait préſenter à l'Empereur & à S. A. R. par ſon Miniſtre en cette Cour, des Propoſitions pour ce Mariage, il a été agrée ; & on a envoié inceſſamment au Roi de *Sardaigne*, par un Courier, les Réponſes de l'Empereur & du Duc de *Lorraine.* La Ducheſſe Doüairiere, Mére de la jeune Princeſſe future Epouſe, a pareillement donné ſon conſentement à cette Auguſte Alliance, qui a été déclarée dens les Cours des Parties intereſſées. Entr'autres Articles du Contrat

de

de Mariage, il y a ſpécialement ceux-ci : 1. *Que le Duc de Lorraine donnera à la Princeſſe ſa Sœur une Dot de* 300. *Mille Ecus* : 2. *Que le Roi de Sardaigne aſſigne à ſa future Epouſe* 200. *Mille Livres pour ſes menus plaiſirs, & 20. Mille Piſtoles pour ſes Bagues & Joïaux.* Le Duc de *Lorraine* dépêcha un Courier à *Luneville*, pour donner part à la Ducheſſe ſa Mére & à la Princeſſe ſa Sœur, des Articles du Contrat. Le même Courier ſe rendit dès là à *Paris*, pour y notifier ce Mariage à S. M. T. C. de même qu'au Duc d'ORLEANS, & aux Princes de la Maiſon de LORRAINE, qui réſident en *France*.

Toutes les dificultés, concernant la priſe de poſſeſſion de la *Lorraine*, par la *France*, ſe trouvent entiérement levées. S. M. T. C. donnera au Duc de *Lorraine*, par forme de dédommagement, la ſomme de L. 4500000. La Ducheſſe Doüairiére de LORRAINE poſſédera ſa vie durant le Château de *Commerci*, avec la Principauté de ce nom ; & après ſa mort l'un & l'autre reviendront à la Couronne de *France*. Le Roi donnera auſſi à cette Princeſſe annüellement la ſomme de L. 600000. & une Penſion de L. 42000. à la Princeſſe ANNE CHARLOTE ſa 2me. Fille, qui en joüira juſques à ce qu'il ait été pourvû à ſon établiſſement par le Duc de *Lorraine* ſon Frére, qui devra lui fournir ſa Dot, & faire les fraix du Mariage de cette Princeſſe. Par cet arrangement, le Roi STANISLAS ne tardera pas à prendre poſſeſſion du *Duché de Bar*, & enſuite de celui de *Lorraine*, dès que les limites de ces Etats auront été règlées entre les

les Commiſſaires de l'Empereur & ceux du Roi de *France*.

Le 30. jour de St. André, on célébra en cette Ville l'Inſtitution de l'Ordre de la Toiſon d'Or. S. M. I. ſe rendit à l'Egliſe des Auguſtins Déchauſſés, acompagnée des Chevaliers de l'Ordre, & Elle entendit la Meſſe, célébrée par le Cardinal Archevêque, & chantée par la Muſique de la Cour. Après le Service, l'Empereur retourna dans le même ordre au Palais, & dina en public, avec les Chevaliers, qui étoient placés à une Table peu éloignée de celle de S. M. I. Les ſantés furent bües au Concert d'une très agréable Muſique.

Mr. *Hartman*, Miniſtre de l'Electeur Palatin, eſt revenu de *Manheim* à *Vienne*, dans les commencemens de ce Mois. Il a paſſé par *Munich*, pour y exécuter une Commiſſion de ſon Principal. Il eſt chargé de nouveaux Ordres de ſa Cour, par raport à la Succeſſion de *Bergues* & de *Juliers*, pour laquelle on ſe donne toûjours de grands mouvemens. Le Comte d'*Uhlefeldt* doit retourner dans peu à la *Haie*, avec des inſtructions à ce ſujet; & le Comte de *Kuffſtein* ſe rendra à la Cour Palatine, en vüe de mettre la derniére main à cet important Ouvrage. On aſſûre que Mr. *Blondel*, Miniſtre de *France* auprès de l'Electeur, confère ſouvent avec les Miniſtres de S. A. E. ſur cet Article. On eſpère de voir cette délicate Afaire bientôt terminée. Mais comme tout ce que l'on pourroit débiter, ſur les arrangemens qui concernent cette Succeſſion, ſeroit

plein-

prématuré, il ne convient pas de rien hazarder.

On a apris, que le Baron de *Freiberg de Hoſerau*, âgé d'environ 60. ans, fut unanimément élû le 4. de ce Mois Evêque d'*Auchſtedt*, par le Chapitre.

On aprend de *Conſtantinople*, que la diſgrace de *Gianum Cogia*, Grand Amiral, alloit juſqu'à lui faire perdre la tête; mais que la Protection de *la Sultane* lui a ſauvé la Vie. Cependant on lui a enlevé ſes Biens. On n'a trouvé chez lui que *Mille Bourſes*; & comme on eſt perſuadé qu'il devoit en avoir davantage, deux de ſes Confidens ont été mis à la queſtion pour découvrir ce qu'il peut avoir caché. La Porte a été mécontente de la conduite que cèt Amiral a tenu, par raport à la *Crimée*; & ſur tout de ce qu'il a négligé d'ataquer les Bâtimens Ruſſiens dans la Mer d'*Azoph*. Voila le Crime qui l'a fait reléguer.

L'Ambaſſadeur de *Schah Nadir*, qui ſigna la Paix, le 28. Septembre dernier, avec les Miniſtres de la *Porte*, partit dans les commencemens d'Octobre, pour retourner en *Perſe*. Il doit être ſuivi dans peu d'une Ambaſſade ſolemnelle du Grand Seigneur, pour reconnoitre le nouveau *Schah*, auſſi bien que des Commiſſaires de S. H. pour régler les limites entre les deux Etats. Cependant comme cela trainera en longueur, il n'y a pas aparence que les Troupes Ottomanes, qui ſont ſur les Frontiéres de *Perſe*, puiſſent revenir à tems, pour être emploïées contre les *Ruſſiens*, la Campagne prochaine, ſi la Guerre continuë.

Les Lettres de *Conſtantinople* du 10. du Mois

dernier marquent que le Baron de *Dahlman*, avoit été admis pour la prémiére fois à l'Audience du *Grand Seigneur*, en qualité d'Ambaſſadeur de l'Empereur des Romains; mais qu'il n'a pas eu lieu d'être ſatisfait des Réponſes qui lui ont été faites, tant à cette Audience, qu'à celle qu'il avoit eu peu de jours auparavant du *Kaimakan*; puiſque S. H. perſiſte dans le refus d'accepter la Médiation de S. M. I. ſous prétexte que ce Monarque eſt armé, & qu'il paroit trop partial pour la Cour de *Ruſſie*. Les Miniſtres de la *Porte* ont dit de plus à celui de l'*Empereur*, qu'à moins qu'il ne propoſe lui même les réparations que la Cour de *Ruſſie* donnera pour le tort fait à la *Porte*, on ne l'écouteroit pas d'avantage. Les Miniſtres des Puiſſances Maritimes travaillent auſſi à moïenner une Pacification. Cependant tout annonce la Guerre. Les *Turcs* s'y diſpoſent, puiſque non ſeulement ils font travailler dans l'Arſenal à l'armement de leur Flote; mais encore parce que le *Grand Vizir* s'arête dans le Camp, quoi qu'en quartier d'hiver, qu'il fait aſſembler beaucoup de Troupes & de Munitions; que l'on a donné ordre de conduire la groſſe Artillerie de ces côtez là; & qu'enfin l'on a écrit en *Egipte* de tenir les Vaiſſeaux Auxiliaires prêts à mettre à la Voile. Ces nouvelles de *Turquie* ont donné lieu à diverſes Conférences entre nos Miniſtres & le Comte *Lanckinzki*, Plénipotentiaire de *Ruſſie*; & à tout évènement l'on ſe diſpoſe auſſi à la Guerre. Les enrôlemens ſe continüent avec chaleur, & pour y mieux reuſſir, l'Empereur a acordé

un

un pardon général à tous les Déſerteurs, qui en quatre Mois de tems prendront de nouveau parti dans ſes Troupes. On croit que les 8000. *Danois*, qui ont été ſur le *Rhin* pendant la dernière Guerre, pourront auſſi ſervir en *Hongrie*.

Le Prince de Saxe *Hildbourghauſen* s'eſt rendu en *Croatie*, dans les commencemens de ce Mois, pour remédier à de nouveaux déſordres qui y ſont ſurvenus.

Le Comte de *Traun*, qui partit le Mois paſſé pour *Milan*, s'eſt arrêté quelque tems à *Veniſe*, & ſon ſéjour n'y a pas été inutile, puis que l'on vient d'aprendre, que ce Général a obtenu ; qu'en cas de Guerre avec la Porte, la République fournira du ſécours à l'*Empereur*, & pénétrera dans l'*Albanie* par la *Dalmatie*. On a reçu avis d'*Italie*, le 15. de ce Mois, qu'enfin toutes les difficultés, qui avoient empêché juſques ici l'évacuation de la *Toſcane*, étoient entiérement règlées, & que cette évacuation venoit d'avoir réellement ſon éfet. La Cour reçût auſſi ce jour là un Exprès de *Hongrie*, avec la fâcheuſe nouvelle, que le Baron de *Wutgenau* étoit très dangereuſement malade à *Raab* : On craint extrémement de perdre un Général, dont la valeur eſt ſi connuë.

BERLIN. Le 24. du paſſé la Cour retourna de *Coſſenblat* à *Wuſterhauſen*, d'où Elle ſe rendit à *Potzdam* dans les commencemens de ce Mois. S. M. a conféré le Régiment de Cuiraſſiers des Gardes du Corps, au Colonel *de Wreſch*, qui commandoit le Régiment de Cui-

raſſiers du Prince GUILLAUME, 2me Fils du Roi. Ce jeune Prince, qui eſt dans ſa 15me. année, commandera lui même à l'avenir ſon Régiment.

Le Général *Pratorius*, Miniſtre du Roi de *Dannemarck*, qui étoit ſur ſon départ pour retourner à *Copenhague*, a reçû ordre de ſa Cour de reſter encore quelque tems en celle ci.

La PRINCESSE ROÏALE arriva le 6. de ce Mois en cette Ville. On aſſûre que cette Princeſſe eſt enceinte. Le PRINCE ROIAL ſon Epoux, ſe rendit pareillement ici le 7. au ſoir & toute la Cour y eſt revenuë le 11.

HANOVER. Le 23. du paſſé le ROI de la *Grande Brétagne*, nôtre Séréniſſime Electeur, éleva le Conſeiller de Guerre *Iten* à la Dignité de Général Commiſſaire des Guerres, qui eſt une Charge de nouvelle création très lucrative. Le 25. S. M. expédia le Courier ordinaire pour *Londres*, avec des Dépêches portant avis à la *Reine*, que ce Monarque avoit fixé ſon départ pour l'*Angleterre* au 17. ou 18. de ce Mois.

Le 30. du paſſé, les Députez des Principautez de *Calemberg* & de *Grubenhagen* finirent leurs Séances; mais le réſultat de leurs Délibérations n'eſt pas encore connu. Le 1er de ce Mois Sa Maj. eut une grande Conférence avec les Miniſtres Allemands, ſur les interets de cet Electorat, & enſuite avec le Miniſtère Anglois ſur des Afaires étrangéres. Le 2e. la Chancellerie Angloiſe expédia le dernier Courier pour Londres, & ſon Bureau fut

fut enſuite fermé. Mr *Horace Walpole* prit congé de S. M. & partit le 3. pour ſe rendre à la *Haïe*, où il doit exécuter une Commiſſion auprès des ETATS GENERAUX, & en faire rapport à S. M. lors de ſon paſſage par la *Hollande*. Le 4. la Sécrétairie Angloiſe & le Chapelain du Roi partirent pour aller attendre S. M. à *Helvoet Sluis*. On fit auſſi partir les prémiers Relais, qui furent ſuivis des autres, les jours après, juſques à ce qu'ils ont tous été poſtés ſur la Route dans les Stations ordinaires. On conduiſit le 9. le 10. & le 11. les gros Bagages du Roi à *Hambourg*, d'où ils ſeront envoiés par Mer à *Londres*. L'affüence de Monde, qui s'eſt rendu en cette Ville, eſt ſi grande, qu'à peine trouve-t-on à ſe loger. Tous les Sujets de cet Electorat voïent avec beaucoup de regret le départ du Roi, & ils ſeroient inconſolables, ſans l'eſpérance où ils ſont que S. M. honorera ſes Etats d'Allemagne, de tems en tems, de ſa préſence. Ce qui les en perſuade, c'eſt que ce Prince a donné ordre d'abatre inceſſamment le Château de *Herrenhauſen*, & d'en conſtruire un autre beaucoup plus grand & plus magnifique, ſur un Plan aprouvé par S. M.

Il y eut à *Hambourg*, le 24. du paſſé, un violent Orage ſuivi d'une ſi haute Marée, qu'en une heure de tems toutes les Caves & les Magazins des Marchands furent inondés, ſans que l'on pût ſauver qu'une très petite partie des Efets. Il y eut diverſes Digues rompuës. La Campagne ſe vit auſſi inondée; beaucoup de Maiſons furent emportées par la violence des Eaux, & pluſieurs Perſonnes noïées

avec

avec quantité de Beſtiaux. On fait monter le dommage à paſſé 3. *Millions de Risaallers.* Une Digue de la largeur de 56. piés fut auſſi rompuë dans le Duché de *Brême*, & mit toute la Campagne voiſine dans l'Eau. Un Vaiſſeau qui revenoit d'*Archangel* périt à l'embouchure de l'Elbe, avec 13. Hommes de ſon Equipage. Pluſieurs autres Batimens filérent ſur leurs Ancres, & furent conſidérablement endommagés. On aprend auſſi que 4. Bâtimens avoient péri à quelque diſtance de *Dantzig*; que 3. Vaiſſeaux étoient coulés à fond à la hauteur de *Pillau* ſur les Côtes de Pomèranie; que 14. Batimens avoient pareillement échoüé ſur celles de *Courlande*, & qu'outre la perte des Marchandiſes, pluſieurs Perſonnes des Equipages avoient été noïées.

DRESDE. La Cour revint, de *Hubertzbourg* en cette Capitale, le 18. du paſſé. Le Roi nôtre Séreniſſime Electeur à reçû des Lettres des Electeurs de *Cologne* & de *Baviére*, dans leſquelles L. A. E. félicitent S. M. en termes trés civils, ſur ſon avénement au Trône de *Pologne*. Mr. *Rumpf*, Miniſtre des *Etats Generaux*, qui avoit été retenu à *Varſovie* par une indiſpoſition, eſt arrivé ici, & fut admis à l'Audience du *Roi* & de la *Reine* le 19. Ce Miniſtre eut l'honneur ce jour là de diner à la Table du Roi, de même que le *Nonce du Pape*, & le Baron de *Keiſerling*, Miniſtre de *Ruſſie*.

Le jeune Prince de *Saxe-Weiſſenfels* a été batiſé à *Dama*, & nommé *Charles Frederich Adolphe*

phe. Il a été tenu ſur les Fonds de la part de l'*Empereur*, des Rois de la *Grande Bretagne*, de *Suède*, de *Dannemarck*, de *Pologne* & de *Pruſſe*; & il a eu pour Maraines l'*Impératrice régnante* & la *Ducheſſe de Saxe-Gotha.*

L'anniverſaire de la naiſſance de la Princeſſe MARIE AMELIE CHRISTINE, Fille ainée de L. M. qui eſt dans la 13. année de ſon âge, fut célébrée le 24. à la Cour avec beaucoup de magnificence. La Cour fut auſſi magnifique le 30. qui étoit le jour de la Fête de l'Inſtitution de l'Ordre de la Toiſon d'Or. S. M. dina en public à une Table de 24. Couverts; & le Grand Maréchal en eut une autre de 36. Couverts. Le 8. de ce Mois, jour anniverſaire de la naiſſance de la REINE, qui eſt entrée dans la 37. année de ſon âge, L. M. reçûrent à cette occaſion les Complimens de la Cour, & dinérent en public, au Concert d'une très agréable Muſique.

Le Roi, en qualité d'Electeur de *Saxe*, a renouvellé avec le Roi de la *Grande Bretagne*, comme Electeur de *Hannover*, le Traité d'Alliance & d'Union que le feu Roi AUGUSTE avoit conclu avec S. M. B. en 1731. Ce Traité contient 18. Articles, qui confirment entr'autres l'Union héréditaire & perpétuelle faite en 1687. entre les Maiſons Electorales de *Saxe* & de *Hanover*. La Cour a reçû du Roi de *Sardaigne* une Réponſe conçuë en termes très obligeans, ſur la notification qui avoit été faite à ce Prince de l'avènement du Roi à la Couronne de *Pologne*. Les Milices réglées de cet Electorat, qui forment un Corps de 8000. Hom-

mes

mes, ont été habillées de neuf : Leur uniforme eſt un Habit rouge doublé de noir.

COPPENHAGUE. S.M. a accordé le Mois dernier un Octroi pour l'établiſſement d'une *Banque*, dans cette Capitale, à peu près ſemblable à celle de *Londres*. Le *Fond* de cette *Banque* conſiſtera en 500000. *Ecus*, diviſé en 1000. *Actions* de 500. Ecus chacune, Deux Commiſſaires en auront la Direction, conjointément avec cinq Négocians experts, qu'on choiſira pour cet effet. Il y aura de plus trois Commiſſaires honoraires, qui prendront inſpection de tout ce qui ſe paſſera à la Banque, ſans y avoir cependant aucune Voix délibérative. Cette Banque eſcomptera des Lettres de Change, & prêtera ſur Gages, au 4. pour cent. Cet Etabliſſement a eu un ſi heureux ſuccès, que les Actions ont d'abord été toutes enlevées.

Le ROI, qui eſt toûjours à *Frederichsbourg*, avec toute la Cour, a conféré le Commandement en Chef de ſes Troupes en *Norvegue*, avec la direction de toutes les Places de ce Roïaume là, qui vaquoient par la mort du Lieutenant Général *Romling*, au Lieutenant Général d'*Arnald*. On célébra à la Cour le 28. avec beaucoup de magnificence, l'anniverſaire de la Naiſſance de la Reine.

Le 1. de ce Mois, la Cour reçut la fâcheuſe nouvelle que le Vaiſſeau le *Fréderich*, parti depuis quelques ſemaines pour *Tranquebar*, avoit eu le malheur de faire naufrage le 25. du paſſé ſous *Schagen*; mais que cependant les Caiſſes d'argent, avec tout l'Equipage avoient été ſauvés.

RUS-

RUSSIE.

PETERSBOURG. Depuis la conclusion de la Paix entre le *Turcs* & les *Persans*, on a redoublé dans cet Empire les préparatifs de Guerre ; & il se tient de fréquens Conseils, en présence de l'Imperatrice, sur la situation actuelle des Afaires. Il arive journellement en cette Ville un grand nombre d'Oficiers Etrangers, pour prendre parti dans les Troupes de l'Impératrice. Les Commissaires du Conseil de Guerre reçoivent tous ceux qui se présentent, & les font partir pour l'*Ukraine*, où on leur donne un Emploi pareil à celui qu'ils ocupoient dans leur Pais. On travaille en diligence à *Veronitz* & en divers autres Ports, à construire plusieurs Bâtimens propres à être emploiés sur le *Don*, le *Boristhène* & le long des Côtes de la Mer noire, tant pour le transport des Munitions de Guerre & de Bouche, que pour y assurer la Navigation. On a envoié aussi quantité de Charpentiers & d'autres Ouvriers en *Ukraine* ; & l'on fait toutes les dispositions nécessaires pour agir avec vigueur la Campagne prochaine, au cas que la Paix ne se conclüe pas cet Hiver. Le 11. du Mois dernier on lança à l'Eau, dans cette Ville deux Vaisseaux de Guerre de 34. Piéces de Canon chacun, dont l'un fut nommé l'*Azoph* & l'autre l'*Astracan*.

La Cour a apris avec déplaisir, que le Velt-Maréchal Comte de *Munich*, étoit ataqué d'une espèce de Paralisie, qui l'empêchera sans doute de continuër à commander les Troupes de l'*Impératrice* en *Ukraine*, puisque les Méde-

cins, lui ont ordonné les *Bains de Careslbade* en *Boheme*, & que ce Général eſt dans la réſolution de s'y rendre au Printems prochain, pour tâcher de de recouvrer ſa ſanté. Le Vieux Maréchal Comte de *Laſci* remplacera le Comte de *Munich* dans le Commandement en Chef de l'Armée contre les *Turcs*.

On a apris qu'un *Parti Ruſſien* de 1500. *Coſaques & Dragons* s'étoit haſardé de s'approcher de la Forteresſe de *Choczim*, ſur la fin du Mois dernier; que les Dragons aiant mis pié à terre, avoient coupé la Patrouille, qui ſort pour l'ordinaire tous les matins de la Forteresſe, & qui étoit au nombre de 12. à 1500 Hommes: Il y eut 120. *Turcs* tués, dans cette Action, & le reſte fait Priſonnier. Le *Partiſan Ruſſien*, enflé de cet heureux ſuccès, ſachant que la Garniſon de *Choczim* n'étoit plus que de 2000. Cavaliers, s'aprocha preſque juſques ſous le Canon de cette Forteresſe, en vuë de braver les *Turcs*.

Il eſt arrivé en cette Capitale une Députation des Tartares *Calmuques*, laquelle a déclaré à l'Impératrice, que leur Nation étoit prête à renforcer de 40000. Chevaux l'Armée de S. M. I. pour la Campagne prochaine. Tout ſe diſpoſe ſérieuſement à la Guerre; & pour engager la Cour de *Vienne* à pouſſer auſſi ſes préparatifs, celle de *Ruſſie* lui a fait remettre 500000. *Roubles*.

FRANCE.

PARIS. Le 26. du paſſé le Roi venant de *Verſail-*

Verſailles au Château de la *Muëte*, s'arrêta quelque tems ſur le Pont de *Sève*, pour y voir une expérience très ſinguliére. Un Particulier, venant de *Lorraine*, fit par ordre de Mr. d'*Angervilliers*, l'eſſai de traverſer la *Seine* avec des Botes de nouvelle invention. La partie ſupérieure de ces Botes étoit ſoutenuë par des Nageoires, & la partie inferieure par des ſemelles de plomb, qui tenoient cet Homme dans un juſte équilibre. Il avoit la moitié du Corps hors de l'eau, & tenoit à chaque main une Palette, pour conſerver un mouvement égal. Il paſſa ainſi la riviére en 6. Minutes, & la repaſſa en 4. On prétend que dans un beſoin, on pourroit faire traverſer des Riviéres, avec de ſemblables Botes, à un Corps de Troupes, ſans ſe ſervir d'aucun Ponton.

Le 2 de ce Mois, la REINE, en Habit de Cour, enrichi de Pierreries, acompagnée de Mademoiſelle DE CLERMONT, de ſes Dames d'Honneur, d'Atour & du Palais; comme auſſi de S. Em. le Cardinal DE FLEURI ſon Grand Aumonier, revêtu de ſes Ornemens Pontificaux; ſuivie pareillement de ſes Aumôniers en quartier, & de tous les Seigneurs & Officiers de la Maiſon, ſe rendit à la Chapelle Roiale de *Verſailles*, où S. M. entendit la Meſſe, celébrée par le Cardinal de *Fleuri*, & chantée par la Muſique de la Cour. A la fin du dernier Evangile, S. M. s'aprocha du Grand Autel, ſur le Tabernacle duquel étoit poſée, avec ſon Pied ſtal, la *Roſe d'Or*, que CLEMENT XII. envoioit à la Reine. L'Abé *Lercari*, Nonce

Extraordinaire du *Pape*, complimenta S. M: & remit entre les mains du Cardinal un Bref du Pontife, que S. E. préſenta à la Reine. S. M. en aiant fait l'ouverture, le remit à l'Abé *de Chevriéres*, l'un de ſes Aumôniers, qui en fit la lecture à haute Voix. Le Cardinal de *Fleuri* récita enſuite une Oraiſon, & préſenta à la Reine, qui étoit à genoux ſur un Carreau, la *Roſe d'Or* benie par le Pape. Cette Princeſſe la remit à l'Abé *de Chevriéres*, qui précéda S. M. lors qu'Elle retourna à ſon Apartement, & y poſa la Roſe d'Or ſur ſon Oratoire. Elle eſt du poids de 18. Marcs, d'un travail admirable & enrichie de quantité de Diamans. Cette Cérémonie n'avoit point eu lieu à la Cour de *France*, depuis l'année 1666.

Le Roi de *Sardaigne* a nommé le Prince LOUIS VICTOR DE SAVOIE, Fils aîné du Prince de *Carignan*, pour épouſer en ſon Nom, & par Procuration la Princeſſe ELIZABETH THEREZE DE LORRAINE. Cette Cérémonie doit ſe faire à *Luneville*, dans les commencement du Mois de *Janvier* prochain, & la future Reine de Sardaigne partira enſuite pour Turin, où l'on fait actuellement de grands préparatifs pour ſa réception.

La Ducheſſe DE BOURBON, qui a toûjours été indiſpoſée depuis ſes Couches, commence à ſe mieux porter, & l'on croit même cette Princeſſe actuellement hors de danger. A l'occaſion de ſa convaleſcence, le Roi lui a fait préſent d'une Aigrette de Diamans de la valeur de L. 100000.

Il s'eſt formé en cette Ville une nouvelle Bande

Bande de Voleurs, qui paroit être nombreuſe. Le Chef ſe fait apeller le *Prince nocturne*. Il a ordonné à ſes Gens de ne tuer Perſonne qu'à la derniére extrémité. Lors qu'ils veulent voler quelqu'un, ils commencent par l'étourdir en lui jettant de la boüe au Viſage, & en lui donnant un coup de Canne par derriere. C'eſt ainſi qu'ils en agirent la nuit du 4. au 5. de ce Mois, envers Mr. *D'Offreville*, ancien Ecuier du Roi, & un jeune Gentilhomme, qu'ils dépouillérent entiérement de leur argent. Ils ont eu la hardieſſe d'afficher dans tous les Quartiers de la Ville, une défenſe, ſous peine de mort, aux Perſonnes d'un certain Ordre d'être dans les Rues après 10. heures du ſoir, ſans avoir ſur eux L. 120. ou quelques Bijoux, & les Artiſans L. 30. Mr. *Herault*, Lieutenant Général de Police, ſe donne de grands mouvemens pour diſſiper cette Bande dans ſon origine. On a augmenté juſques à 500. Hommes le Guet de cette Capitale, pour prévenir les Vols qui s'y commettent.

Le Comte *Oſſolinſki*, ci devant Grand Tréſorier de *Pologne*, connu préſentement en *France* ſous le Nom de Duc d'*Oſſolin*, a acheté de Mr. *Paris du Vernai*, la Terre de *Savigni*, ſituée en *Lorraine*, qui raporte L. 20000 de Rentes.

Mr. de *Voltaire*, fameux Poëte, eſt parti de *Champagne* où il réſidoit, pour ſe rendre auprès du Prince Roial de *Pruſſe*, qui l'a demandé. Il a deſſein de reſter quelque tems à *Berlin* & de paſſer enſuite à *Londres*. Le célébre Mr. *Pirrhon*, Auteur de la Tragédie de

Guſtave

Guſtave Vaza, vient de mettre au jour une Comédie, intitulée *Le Mauvais Plaiſant*. Dans le tems que les *Comédiens François* ſe diſpoſoient à répréſenter cette Piéce, ils en ont été empêchés par un Ordre du Lieutenant General de Police, à cauſe de trois Caracteres qu'elle renferme, qui paroiſſent faire alluſion à des Perſonnes d'un haut rang. Le Chevalier de *Mouhi*, Auteur du *Répertoire*, de la *Paiſanne parvenuë* & de quelques autres Brochures, a eu ordre de ſupprimer un de ſes Ouvrages, intitulé *le Merite vengé*, & d'en délivrer tous les Exemplaires. On aſſûre même que ce Chevalier a été à la *Baſtille* pour cette affaire, ainſi que le Libraire *Peranlt*. Pluſieurs Perſonnes avoient auſſi été arrêtées pour l'impreſſion de divers Ouvrages concernans les Diſputes de Religion & entr'autres pour une Piéce ſatirique intitulée *la Bule de l'Opéra, avec des Aditions & des Notes*; mais S. M. les a fait élargir, en les engageant ſimplement à ſouſcrire aux Lettres de grace, qui leur ont été acordées, leſquelles commuent les peines perſonnelles qu'ils avoient encouruës, en celles d'être blamés, avec défenſe de récidiver. Il a parû encore nouvellement dans cette Capitale une Lettre badine adreſſée à l'Evêque de *Laon*, par le Patriarche *Pancrace*, Archevêque de *Citheropolis*, qui eſt le Nom ſous lequel on a donné la *Bulle de l'Opera*. Ce prétendu Patriarche invite le Prélat à faire une Cauſe commune avec lui, pour s'aider mutuellement à ſoutenir la *Conſtitution de l'Opera*.

On a publié un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, en date du 8. de ce Mois, qui ordonne la

la ſupreſſion un Libelle intitulé : *Copie de la Lettre de Mr. de Laon à Mr. l'Evêque de ... du 1. Septembre 1736. comme renouvellant & ſoutenant des Propoſitions & des expreſſions téméraires, ſéditieuſes, contraires au reſpect dû au Roi & à ſon Autorité, attentatoires aux Maximes du Roiaume, tendantes à émouvoir les Eſprits & à troubler la tranquilité publique &c.*

Mr. *Robault*, Marquis de *Gamaches*, Gouverneur de *St. Valeri*, Lieutenant Général des Armées du Roi &c. mourut en cette Ville le 2. du Courant, dans la 85me année de ſon âge. Mr. *Verrier*, Adminiſtrateur des Hôpitaux, eſt auſſi décédé dans les commencemens de ce Mois, ainſi que Mr. *Des Clauſelles*, Gouverneur de la Citadelle de *Valenciennes*. On fit pareillement le 12. de ce Mois une perte que l'on regarde comme irréparable, par le décès de Mr. *George Maréchal*, Premier Chirurgien du Roi, & Chevalier de l'Ordre de St. Michel, âgé de 78. ans. Le Marquis de *la Baume Montrevel*, Colonel du Régiment de *Rouergue* eſt mort ſur ſes Terres en *Franche Comté*. Meſſire *Jean Louis de Bullion*, Comte de *Fontenai*, Conſeiller au Parlement de Paris, décéda, vers le milieu de ce Mois, à ſon Château de Fontenai, dans la 87. année de ſon âge ; & Madame de *Bechamel de Nointel*, Mére du Maitre des Requêtes de ce nom, mourût en cette Ville auſſi dans ce tems là, âgée de 93. ans.

Le Teſtament de la Comteſſe *de Vervé*, qui mourut le Mois paſſé, fait l'admiration de tout Paris. Le Prince *de Grimberghe* ſon Frére y eſt établi ſon Légataire univerſel. Elle a aſſigné

à la Ducheſſe de *Duras* ſa Niéce l'uſufruit de ſes Biens, dont les Fonds ſont ſubſtitués à la Ducheſſe d'*Aumont*, & 30. *Actions* de la Comp. des Indes à ſa Fille cadette, Abeſſe de l'*Abaïe aux Bois*. La Princeſſe *de Carignan*, Fille naturelle de la défunte Comteſſe, a eu L. 30000 de Rentes ſur l'Hôtel de Ville, & Mademoiſelle *de Carignan*, ſa Petite-Fille, hérite auſſi de 100. *Actions*. Elle a legué L. 60000. à ſon Intendant, une fois païées; à chacune de ſes Femmes de Chambre L. 1200. de *Rentes Viagéres*, avec 6. *Actions*, & L. 3000. une fois païées, outre ſa Garde-robe. Ses Filles de Chambre ont chacune L. 1000. *de Rentes* & 3. *Actions*; Son Maître d'Hôtel & ſes deux Valets de Chambre chacun L. 1000. de Rentes. Tous ſes autres Domeſtiques ont eu des Legs proportionnés aux Emplois qu'ils avoient. Elle a partagé ſes Pierreries, ſes Bijoux & ſes Meubles entre divers Seigneurs & Dames de ſes Amis. Elle a diſpoſé de même ſe ſon Cabinet de peintures, que l'on dit être l'un des plus beaux & des plus parfaits de l'*Europe*. Elle a laiſſé à la Ducheſſe de BOURBON un Luſtre de Criſtal de roche, qui eſt un Chef d'œuvre, & que l'on eſtime L. 80000. Mr. *De Chauvelin*, Garde des Sceaux, que cette Comteſſe avoit nommé ſon Exécuteur Teſtamentaire, a eu un Diamant de grand prix, & un très beau Luſtre de Criſtal de Roche. Ce Teſtament renferme pluſieurs autres Légats qu'il ſeroit trop long de détailler.

Le 15. de ce Mois, on fit partir 14. Voitures de Meubles pour le *Roi Stanislas*, qui ſeront

ſeront conduits à *Luneville*. Les Chevaux de main, deſtinés pour le ſervice de ce Prince, prirent la même route le 17. ainſi que la plus grande partie des Bagages & Equipages de S. M. Mais on a appris depuis qu'étant arivés à *Boiſſi St. Leger*, le feu prit dans une Ecurie, où il y avoit 12. de ces Chevaux, deſquels il y en eut 5. ou 6. qui reſtérent dans les flammes, avec quelques Balots de Bagages.

Le Duc de *Villars* eſt de retour d'*Eſpagne*, depuis le 17. du courant; & le Comte *de Belle-Isle* revint ici le 22. de *Metz*. M. *de Fonſemagne* a été élû Membre de l'Académie Françoiſe, en place de l'Evêque de *Luçon*, dont nous annonçames la mort le Mois dernier. L'ouverture des Etats du *Languedoc* ſe fit le 13. de ce Mois, ainſi que la Cloture de ceux de *Bretagne*.

Le Roi a acheté du Comte de CLERMONT, Prince du Sang, la belle Terre de *Château-Roux* en *Berri*, pour la ſomme de L. 2700000. On dit, que S. M. fera, au nouvel an, une grande promotion de Chevaliers de l'*Ordre du St. Eſprit*, où il ſe trouve actuellement 17. Places à remplir. On s'atend auſſi qu'il y aura, en même tems, une promotion dans le Militaire, en faveur des Oficiers qui ont été emploiés dans la derniére Guerre.

Actions de la Comp. des Indes 2260.

GRANDE BRETAGNE.

LONDRES. Le 8. de ce Mois, on publia, par ordre de la REINE, une Proclamation,

pour faire aſſembler le Parlement le 1. de Février prochain. Ce jour là les Oficiers de la Maiſon du Roi s'embarquérent à *Greenwich*, à bord des *Yachts*, deſtinés au tranſport de S. M. Ils firent voile pour le *Nore* où ils furent joints par 5. Vaiſſeaux de Guerre, qui doivent les eſcorter juſques à *Helvoet Sluis*. Le Chevalier *Cavendish* commande les *Yachts*, & le Chevalier *Charles Wager* les Vaiſſeaux de Guerre. Le Lord *Delawarre* & diverſes autres Perſonnes de diſtinction ſont de ce Voiage. Le Régiment de Cavalerie, commandé par le Comte de *Pembroke*, a eu ordre de ſe rendre dans les Provinces d'*Eſſex*, de *Kent* & de *Suſſex*, afin d'y atendre le Roi en diverſes ſtations, & ſervir d'Eſcorte à S. M. lors qu'Elle aura débarqué dans ce Royaume. Le Roi a envoié ici une Commiſſion depuis *Hanover*, par laquelle il conſtituë le Duc de *Devonshire*, Vice Roi d'Irlande, en la place du Duc de *Dorſet*. Six Particuliers ont encore été condamnés à 100. L. St. d'amende, pour avoir vendu des Eſprits diſtilés.

Un Gentilhomme Ecoſſois, nommé *Anderſon*, qui s'étoit etabli en 1711. dans l'Isle de *St. Chriſtophle*, où il a aquis paſſé L. 40000. Sterl. eſt mort depuis peu dans ce Pais là, & a diſpoſé par Teſtament de tout ce Bien en faveur de la *Societé de Londres, établie pour la Propagation de la Foi*; mais il ſe trouve un Parent du défunt, qui s'opoſe à l'éfet de ce Teſtament.

Il paroit s'élever une querelle ſérieuſe entre l'*Eſpagne* & l'*Angleterre*. On a apris ici, par des Lettres interceptées en *Amérique*, que les

Eſpagnols

Espagnols avoient formé le dessein de se rendre Maîtres de la Nouvelle Colonie de la *Georgie*; Ce qui a obligé la *Cour Britannique* d'envoyer deux Vaisseaux de Guerre dans cette Isle, & d'ordonner à Mr. *Keene*, Ministre du Roi à *Madrid*, de représenter fortement à la *Cour d'Espagne*, que quoi que le Roi de la *Grande Bretagne* eut de très fortes raisons de croire que Sa M. C. étoit moins disposée que jamais à vivre en bonne intelligence avec la Couronne d'*Angleterre*, S. M. B. vouloit bien suspendre son jugement jusques à ce qu'Elle eut des preuves incontestables de la réalité du dessein dont nous venons de parler. On assure que la Cour de *Madrid* a répondu à Mr. *Keene*, que *S. M. se feroit instruire de cette affaire, & qu'Elle rendroit justice à qui il appartiendroit.* On est cependant instruit, que la Cour d'*Espagne* a expédié des Ordres tout récemment à *Buenos-Aires* & à *Rio de la Plata*, pour que les *Espagnols* courent sus, sans distinction, à tous les Vaisseaux étrangers qui se rencontreront dans ces parages.

On a appris que la Princesse d'ORANGE étoit accouchée à la Haye le 19. de ce Mois d'une Princesse, qui est morte quelque tems après sa naissance.

Actions, *Banque* 149¼. *Indes* 179½. *Sud* 99¼. *Annuitez* 111¼. *Nouvelles Annuitez* 110⅛.

ESPAGNE.

MADRID. Le Marquis de *Vaugrenan*, Ambassadeur de *France*, s'étant rendu le 19. du passé à *l'Escurial*, pour communiquer à L. M. les

Dépêches importantes, reçuës de ſa Cour, trouva, à ſon retour dans ſon Hôtel, qu'on lui avoit enlevé une Caſſette qui renfermoit des Papiers de la derniere importance; & pour la valeur de paſſé 60000. *Piſtoles*, en Bijoux & Pierreries. Toutes les perquiſitions faites par ordre de la Cour, & toutes les recherches de ce Miniſtre, pour découvrir l'Auteur du Vol, n'ont pu donner juſques ici aucunes lumiéres à cet égard.

La Cour a donné ordre à *Cadix* de diſtribuer aux Proprietaires, l'Argent & les autres Efets venus de la *Vera-Cruz*, moiennant un Indult de 9. pour cent. Le Roi a demandé au Collège du Commerce un Emprunt de 300. Mille Pieces de huit. Les diférens avec le *Portugal* rencontrent de nouveaux obſtacles, & ceux avec le St. Siége ne ſont toûjours point terminés. On croit que les dificultés concernant l'évacuation de la *Toſcane* ſont entiérement finies.

SUISSE.

BALE. Il s'eſt élevé entre la Couronne de France & ce Louable Canton une dificulté, qui eſt devenuë d'abord très ſérieuſe, par la maniére dont elle a été raportée à la Cour. Voici le fait en gros. Depuis pluſieurs Siécles les Pêcheurs du Petit Huningue, Territoire de Bâle, ſont en droit, à l'excluſion de tous autres, même de ceux de la Ville de Bâle, de pêcher le Saumon dans un certain Diſtrict du Rhin: & il n'y a que quelques années que ceux du Village d'Huningue, qui dépendent de la France, ont voulu troubler les Pêcheurs Sujets de Bâle, dans l'exercice de ce droit. Le 12. du paſſé, les Habitans du Village d'Huningue, vinrent en foule prendre les Saumons, qui étoient dans les filets des Sujets de ce Canton: Ce qui ocaſionna une Baterie très vive entre ces Paiſans. Il y eut dans ce démêlé un Sujet de France dangereuſement bleſſé; mais il ſe trouve préſentement tout à fait retabli. L'Affaire ſeroit devenuë beaucoup plus ſérieuſe, ſans nôtre Baillif

du

du Petit Huningue, qui interposa son autorité, pour arrêter la violence de nos Sujets. Le Commandant d'Huningue aiant d'abord fait prendre information de ce démêlé, les François, qui étoient encore dans la chaleur de la Dispute, firent sans doute un raport peu favorable aux Bâlois. Ce Verbal a été envoié à la Cour de France, & c'est là dessus qu'Elle a donné ordre de rompre tout Commerce avec nôtre Canton. Trois Bâlois ont depuis été arrêtés sur le Territoire de France. On a donné part aux LL. Cantons de ce Diférent, & demandé des Représentans, dont quelques uns sont actuellement arivés en cette Ville. Nôtre Magistrat a pareillement envoié des Informations exactes au Ministère de France, & l'on espère que cette afaire, qui n'est qu'un mal-entendu, sera bientôt terminée heureusement. Nous en parlerons plus amplement le Mois prochain.

GENEVE. Il a paru une Déclaration du Magistrat, qui a causé un plaisir sensible dans cette Ville. Voici ce Morceau. Il mérite bien de trouver place ici.

De la part de Nos Magnifiques & Très Honorés Seigneurs Sindics, Petit & Grand Conseil.

QUOI que nôtre chére Patrie ait été malheureusement déchirée, dès assés long tems, par des divisions intestines, & qu'elle eût pû succomber par ces secousses si souvent réiterées; DIEU, néantmoins, a bien voulu jusques à présent en être le Protecteur & le Conservateur, d'une manière toute singuliere.

Mais il est bien à craindre, que si nous abusons plus longtems de ses précieuses faveurs, qu'il ne nous abandonne à nous mêmes, & qu'enfin nous ne périssions.

C'est aussi dans cette juste aprehension, que Nos dits Magnifiques & Très-Honorés Seigneurs, toûjours atentifs au salut de la République, & pénétrés de la plus vive douleur, n'ont pû voir qu'avec une extrême affliction, les soubçons & les défiances qui règnent encore entre les diférens Ordres de l'Etat, sources funestes de tant d'irrégularités & de licence.

Pour lever toute défiance, & des prejugés si mal fondés, que l'on veuille donner ateinte à nos Loix & à nôtre précieuse Liberté, Nos dits Magnifiques & Très-Honorés Seigneurs

gneurs déclarent unanimément, de la maniére la plus forte, & la plus autentique ; que leur intention eſt, comme elle a toûjours été, de maintenir le Gouvernement, tel qu'il eſt établi par nos Loix & nos Edits, tant Anciens que Nouveaux, & que Perſonne ne peut y donner atteinte ſans ſe rendre coupable.

Que le pouvoir qui leur a été confié, ne ſera employé que pour les faire obſerver, & punir ceux qui en ſeront les infracteurs.

Que mettant tout ce qui s'eſt paſſé dans un entier oubli, ils ne ſauroient avoir une plus grande ſatisfaction, que celle de voir que chacun ſe réuniſſe & concoure à maintenir le Gouvernement, ſuivant nos Loix & nos Edits, & qu'ils donneront tous leurs ſoins à rétablir la tranquilité & le bon ordre dans cette Ville, troublée & agitée, depuis ſi longtems.

Ils ont regardé cette Déclaration, & cette tendre invitation, comme l'expédient le plus propre qui pût nous ſauver, dans les facheuſes circonſtances où nous nous rencontrons ; & comme ce qui peut le plus contribuer à remettre la République dans une heureuſe ſituation, tant pour ſon honneur au dehors, que pour ſon utilité au dedans, & ſur tout pour rétablir la confiance réciproque ; ce qui eſt le plus ſûr moien de parer à tous les évènemens facheux auxquels nous pourrions être expoſés.

Pour parvenir à cet heureux état, & pour raffermir le Gouvernement : Nos dits Magnifiques & Très-Honorés Seigneurs exhortent à une parfaite réunion, & défendent à toutes Perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, toutes pratiques, & tous mouvemens contraires à l'Edit, qui ne peuvent qu'alterer la Conſtitution de l'Etat, & mettre en péril ; l'honneur, la réputation, les biens & la vie même des Particuliers, & nous jetter dans des alarmes perpétuelles ; ce qui ſeroit toûjours une ſource de troubles & de déſordres dans cette Ville.

C'eſt de cette diſpoſition que dépend le ſalut de la République, comme étant l'unique moien de prévenir les plus grands malheurs, de paſſer nos jours dans la tranquilité & dans la paix, ſans laquelle nous ne pouvons ſubſiſter.

Reüniſſons nous tous dans les mêmes ſentimens, pour le bien de l'Etat : Ne cherchons à nous ſignaler que par nôtre zéle pour la Patrie, nôtre ſoumiſſion aux Loix, nôtre pieté envers Dieu, nôtre charité envers le Prochain, & par nôtre bienveüillance les uns envers les autres. Que nôtre ſeul deſir ſoit de voir la République floriſſante, & franche de tous périls.

donnons la ſatisfaction aux Magnifiques, Puiſſans & Très-Honorés Seigneurs des Loüables Cantons de ZURICH & de BERNE, Nos trés chers Alliés & Confederés, d'aprendre, que nous avons mis fin à nos malheureuſes diſſentions: & que nous avons ſuivi en cela, les ſalutaires Conſeils qu'ils nous ont ſi ſouvent réitérés.

En agiſſant de cette maniére, nous nous concilierons leur affection, & celle de tous les Etats qui nous honorent de leur bienveuillance; nous attirerons ſur nous la Protection de Dieu, & ſes Bénédictions les plus précieuſes, & nous aurons la conſolation de pouvoir dire. ENFIN LE DIEU DE PAIX EST AVEC NOUS.

Laquelle préſente Déclaration, Nos Magnifiques & Très Honorés Seigneurs Sindics, Petit & Grand Conſeil ordonnent qu'elle ſera publiée, imprimée & afichée.

Ce 27. Novembre 1736. TURRETTIN

NEUCHATEL. La Collecte des Paroiſſes de cet Etat pour les Incendiés de la Ville de *Pontarlier*, s'eſt montée à la ſomme de 1232. Louïs tournois, Argent de Suiſſe, qui font paſſé L. 1800. argent de France, ſans y comprendre ce que la Ville de Neufchâtel * & les Paroiſſes du Landeron & Creſſier, ont donné. La MAGISTRATURE DE PONTARLIER a écrit aux SEIGNEURS DU GOUVERNEMENT de cet Etat la Lettre ſuivante, à cette ocaſion.

Aux Nobles, Magnifiques & Généreux Seigneurs, le GOUVERNEUR *& les* GENS DU CONSEIL D'ETAT, *établi par* S. M. LE ROI DE PRUSSE, *dans Sa Souveraineté de Neufchâtel & Valangin en Suiſſe.*

Nobles, Magnifiques, & Généreux Seigneurs,

Le ſécours, que vous avés eu la bonté de nous faire tenir, pour aider à nos Pauvres Incendiés, eſt grand; il a passé

* Il s'eſt gliſſé une erreur dans l'impreſſion du dernier Mercure, p. 31. où il eſt dit que la Collecte de la Ville de Neuchâ-

paſſé nos eſpérances, & neantmoins, la Lettre dont vous nous avés honorés, en nous l'envoiant, y met encore un nouveau prix, & nous le rend infiniment cher & précieux. Les biens dont Vous nous comblés, nous font oublier inſenſiblement nos malheurs, & nous ne nous plaindrons plus de la calamité qui nous eſt ſurvenuë, puis qu'elle a été l'heureuſe époque des plus douces conſolations, que nous aïons jamais pû recevoir. Nous ſommes extrêmement flatés des qualités de Bons Amis & Voiſins, dont Vous nous avés honorés par Vos Lettres : Nous mettrons en tous les tems nôtre étude, à meriter cette faveur que vous nous faites, par nos reſpects pour VOS SEIGNEURIES, & par la Protection que nous donnerons avec plaiſir, en ce qui dépendra de nous, à tous les Sujets du Comté de Neûchâtel & Valangin, dans les diférentes afaires qu'ils pourroient avoir dans nôtre Païs. Nous ferons nos afaires des leurs propres; & quand il ne nous ſera pas permis de les terminer d'autorité, à leur avantage, Nous nous ferons gloire de nous en rendre les Solliciteurs, auprès des Puiſſances de qui elles pourront dépendre. Nous oſons Vous prier très humblement, MAGNIFIQUES SEIGNEURS, de vouloir bien manifeſter, à cet égard, nos vrais ſentimens, en rendant cette Lettre publique; non que les termes foibles, dans leſquels nous ſentons bien qu'elle eſt conçuë, meritent qu'on lui faſſe cet honneur; mais afin d'informer de nôtre juſte reconnoiſſance, toutes les Communautés de la Souveraineté de Neûchâtel & Valangin, qui nous ont fait part de leurs bienfaits. Nous en avons vû la Liſte avec une extrême ſatisfaction, & des Sommes que chaque Communauté a eu la Generoſité de Nous envoier. Nous la conſerverons ſoigneuſement dans nos Archives, & & nous ne ceſſerons jamais d'être avec la plus reſpectueuſe reconnoiſſance.

Nobles, Magnifiques, & Genereux Seigneurs.

PONTARLIER, ce 14. Décembre 1736.

Vos très humbles, & très obéiſſans Serviteurs
Les Directeurs & Magiſtrats de la Ville de PONTARLIER.

Par Ordonnance DU FOUR.

Neûchâtel étoit de L. 1512. au lieu de L. 1215. qu'elle a été effectivement. Cette erreur eſt arivée, dans l'Imprimerie, par la tranſpoſition des Chifres.

NOUVELLES LITERAIRES.

LEs ſages *Conſeils d'un Pére à ſes Enfans*, inſerés dans nôtre *Mercure d'Octobre*, renferment de ſi excellentes Maximes, pour l'inſtruction & le bonheur de la Jeuneſſe, qu'un Pére n'auroit rien à deſirer, s'il avoit la ſatisfaction de les voir ſuivies dans ſa Famille. On nous a écrit de divers Endroits, que l'on ne ſauroit aſſez eſtimer le riche Préſent que l'Auteur de ces judicieux Conſeils a bien voulu faire au Public, en conſentant à leur impreſſion. Rien n'eſt éfectivement plus intereſſant pour la Societé, que ce qui peut contribuër à l'éducation de la Jeuneſſe. Cette conſidération nous engage à donner un autre Morceau d'une bonne Plume, qui tend au même but. Le prémier renferme les *Devoirs des Enfans*: Celui-ci contient les *Devoirs*

voirs des Péres & des Méres, & la Méthode la plus propre & la plus convenable, que l'on doit emploier, pour l'inſtruction & la correction des Enfans. Nous eſpérons que nos Lecteurs de bon goût recevront toûjours favorablement des Pieces ſemblables, qui ne peuvent que contribuer au Bien des Familles & à celui de la Societé.

REFLEXIONS
Sur ces Paroles de St. PAUL aux Epheſ. Ch. VI. ℣. 4.

Et vous Péres n'aigriſſez point vos Enfans; mais élevez les, en les corrigeant ſelon le Seigneur.

LA Nature pour l'ordinaire remplit les Péres & les Méres d'une ſi tendre afection pour leurs Enfans, qu'ils ſont portez naturellement à rechercher & à ſe propoſer leur bien-être & leur bonheur, & à mettre en uſage tous les moiens qui peuvent y conduire. Cette tendreſſe naturelle eſt ſi conforme à la Raiſon, que l'Ecriture ſupoſe plus qu'elle eſt un devoir, qu'elle ne s'atache à la recommander. Et en éfet il y a plus de danger qu'on ne pèche par excès, que par défaut d'amour. Il eſt des Péres qui fixent ſi fort leurs ſoins ſur leurs Enfans, qu'ils négligent les devoirs de l'Hu-

l'Humanité envers les autres Hommes. Il en eſt dont l'amour eſt trop indulgent, qui pallient & excuſent toutes les fautes de leurs Enfans, & contribuent ainſi à leur perte. Mais ſi cet amour eſt porté à l'excès par quelques uns, on ne ſauroit diſconvenir qu'il ne s'en trouve auſſi d'autres, qui ont étouffé en partie à cet égard les ſentimens de la Nature, ou qui du moins ne ſe conduiſent pas de la maniére que l'exigeroit un véritable amour. Péres, qui par leur conduite ſévère & emportée, aigriſſent l'Eſprit de leurs Enfans, qui les *dépitent* & leur font perdre courage, comme parle St. PAUL.

Leur nombre eſt peut-être plus grand qu'on ne penſe. Et c'eſt pour cela qu'un excellent Moraliſte, exhorte les Paſteurs à adreſſer ſouvent des exhortations aux Péres & aux Méres. *Servez-vous*, leur dit-il, *d'une juſte balance. Uſez pas de partialité, en mettant un grand fardeau ſur les Enfans, ſans charger en rien les Péres; en impoſant des devoirs rigoureux à ceux-là, & en laiſſant agir ceux ci à leur volonté. Les Péres ſont compoſez de chair & de ſang, comme leurs Enfans; ainſi ils peuvent violer leurs devoirs comme eux. Même*, ajoute-il, *il importe beaucoup plus d'exhorter les Péres que les Enfans, à s'aquiter de leurs devoirs. Ceux-ci ſont aſſez retenus dans le reſpect, par la crainte qu'ils ont de leurs Péres; rarement les Inférieurs oſent ils ſe rebeller ſans de fortes raiſons contre leurs Supérieurs; au lieu que les Péres n'ont au deſſus d'eux aucune autorité pour les tenir dans le devoir. Il eſt à craindre qu'ils ne prennent trop de liberté.*

C'eſt pour ſuivre les idées de ce Moraliſte & pour faire rentrer, s'il eſt poſſible, les Péres dont nous avons parlé, dans les ſentimens de douceur & de modération, que la Nature ne peut que leur inſpirer de tems en tems; que nous publions ce Diſcours. Nous nous y propoſons de décrire la nature du Vice, qui conſiſte à aigrir l'Eſprit des Enfans, de donner en même tems les motifs qui en doivent détourner; d'en découvrir les ſources & d'indiquer les moiens propres à y aporter du remede.

L'expreſſion dont ſe ſert *St. Paul aux Epheſiens*, ſignifie, affliger, chagriner, provoquer quelqu'un, le porter à ſe mettre en colére, le dépiter, aigrir ſon Eſprit. Il veut donc que les Péres ſe conduiſent de telle maniére avec leurs Enfans, qu'ils ne leur donnent jamais ocaſion de murmurer, de s'emporter, de maudire le jour de leur naiſſance. Il leur défend de pouſſer trop loin leur autorité, d'uſer envers eux de trop de rigueur & de trop de ſévérité. Il leur défend cet air chagrin, ces maniéres emportées, ces imprécations en paroles, ces corrections ſévéres & outre meſures, qui ordinairement choquent & révoltent les Enfans & les jettent dans le déſeſpoir. C'eſt là une extrémité dangereuſe, qu'il veut qu'on évite ſoigneuſement. Mais comme l'indulgence & l'impunité en ſeroit une autre, également pernicieuſe, il propoſe un juſte & ſage milieu, lors qu'il ajoute: *Elevez les en les corrigeant ſelon le Seigneur*. Par ces dernieres paroles, qu'il met en opoſition avec les prémiéres,

mières, il paroit que c'eſt une correction mauvaiſe & hors de propos, qui aigrit l'Eſprit des Enfans. Voïons donc un peu en détail comment on pèche, & comment on peut pécher à cet égard.

La prémiére choſe requiſe pour rendre légitime la correction, c'eſt de bien s'aſſurer auparavant de la réalité de la faute commiſe. Car s'il ſe trouvoit dans la ſuite qu'on eut chatié ſon Enfant ſans ſujet, & ſur un faux expoſé; qui ne voit que ce chatiment ſeroit non ſeulement infructueux, mais encore que rien ne ſauroit être plus propre à aigrir & à irriter ſouverainement l'Eſprit d'un tel Enfant, & à le porter à taxer ſon Pére d'injuſtice & de cruauté? Vous donc, par exemple, qui au prémier raport d'un Voiſin allez, ſans autre éclairciſſement, infliger quelque peine à vôtre Enfant; vous péchez contre cette premiére règle.

Il faut en ſecond lieu que les fautes ſoient conſiderables, parce qu'alors elles ſont plus dangereuſes, & doivent être prévenuës avec plus de ſoin, & que la correction eſt reçue avec ſoumiſſion & ſans murmure. Que ſi vous faites ſubir des châtimens pour des bagatelles, pour avoir ouvert la bouche mal à propos, pour quelque vivacité, quelque leger oubli, vous rendrez vos Enfans timides, craintifs, inſenſibles à des corrections faites pour des choſes plus graves & plus importantes. Il faut qu'un Pére diſſimule bien des choſes qu'il voit & qu'il entend.

Une 3e. choſe requiſe, c'eſt qu'il faut que la faute ſoit connuë de l'Enfant qui l'a faite. Il ne ſufit pas qu'elle paroiſſe telle à un Pére.

La

La correction ſe doit faire pour l'inſtruction. S'il l'avoit faite ſans en connoître la méchanceté, & par inadvertance, la punition ſeroit injuſte & ſans fruit. Pour qu'elle ſoit donc juſte & qu'on en retire quelque utilité, il faut qu'il reconnoiſſe d'avoir agi, malgré la connoiſſance qu'on lui avoit donné de ſon devoir.

A ces règles là, il en faut joindre d'autres, qui regardent la maniére de faire les corrections. Je dis donc, en 4e. lieu, qu'on doit commencer par des exhortations & des cenſures, avant que d'en venir aux coups. Les prémiéres fautes ſont pardonnables, & ſi l'on peut corriger un Enfant, uniquement par la parole, ce qui eſt très facile, il ſeroit inutile d'emploier les coups. Il faut agir à cet égard comme fait un ſage Médecin, qui n'en vient à couper une partie du Corps infectée, qu'après que tout autre remède à été inutile. C'eſt en agiſſant ainſi qu'un Pére fera paroître qu'il ne prend pas plaiſir à punir ſes Enfans, & que ce n'eſt que la néceſſité qui l'y contraint.

En 5e. lieu : Il faut qu'elle ſoit proportionnée à l'âge & à la faute de celui qui l'a commiſe. Loin d'ici ces Péres brutaux, dirai-je, & boureaux de leurs Enfans, qui ne gardent aucune meſure dans leurs chatimens, qui leur font ſubir des peines, dont ils peuvent ſe reſſentir toute leur vie. Ils montrent que c'eſt la haine, & non la tendreſſe, qui les poſſéde : ils endurciſſent, plûtôt que d'amollir, le cœur de leurs Enfans, & les portent à ſouhaiter leur mort. Souhait criminel! mais qui rejaillit

réjaillit en bonne partie ſur les Auteurs de leurs peines.

En 6. lieu : Il faut faire les corrections en ſens raſſis, ou ſi l'on eſt en colère, atendre que le tems de la colère ſoit paſſé. Quand on eſt ému par quelque paſſion, on ne connoit ni ce qui eſt trop, ni ce qui eſt trop peu. Outre qu'alors on ne ſauroit produire aucun éfet, un Enfant croira d'avoir été chatié, non pour avoir fait une faute qui méritat chatiment, mais parceque ſon Pére étoit en colère.

En 7me. lieu : Il faut prendre garde de ne pas cenſurer & corriger ſon Enfant devant des Etrangers. Cela pourroit produire deux maux. L'un de lui aigrir l'Eſprit, car il n'y a rien qui irrite plus l'Eſprit, que quand on voit ſes vices découverts, par ceux même qui auroient dû les tenir cachés, & quand on ſe voit expoſé à la honte, & mis en bute aux traits de la raillerie. L'autre de l'engager à ſe corrompre toûjours d'avantage. Auparavant il auroit pû être retenu dans ſon devoir, par l'idée que les autres pouvoient avoir de ſa bonne conduite; mais le maſque de la honte étant une fois levé, il ſe livrera entiérement à ſes paſſions.

En 8me lieu : Les corrections doivent partir de l'amour & de la tendreſſe. Cette tendreſſe doit paroitre à travers même des répréhenſions, enſorte qu'un Enfant puiſſe la démêler, & reconnoitre que dans tout ce qu'on lui fait, on a en vûe ſon plus grand bien. Tous ces Péres donc, qui en reprenant leurs Enfans, ont un air terrible & menaçant, une vi-

ve

ve colère peinte ſur le viſage, qui ſe portent à leur dire des paroles outrageuſes, & même à leur faire des imprécations : Tous ces Péres là péchent contre cette règle, & ſont trés condamnables, ſoit que la haine leur inſpire de tels diſcours, ſoit que la coutume ait formé leur langue à ce ſtile vénimeux. Eſt-ce d'un ſel ſi noir & ſi piquant qu'on doit aſſaiſonner ſes remontrances ? Un ſemblable langage eſt-il d'une Perſonne bien née ? Eſt-il d'un Chrêtien, dont la bouche doit être une fontaine de bénédictions ? Sur tout, je le demande, ce Langage eſt il d'un Pére, dont le nom ne reſpire que bénignité & que douceur ? N'eſt il pas plûtôt d'un Ennemi, & d'un Ennemi des plus barbares ? Qu'on ſache que cette maniére d'agir n'eſt propre qu'à afoiblir l'eſtime & l'idée qu'un Enfant peut avoir de ſon Pére, & le porter inſenſiblement à le moins reſpecter. Qu'on ſache qu'elle n'eſt propre qua l'irriter, & le rebuter, pour peu qu'il ait de ſentiment. De quelle triſteſſe, de quel découragement ne doit-il pas être ſaiſi, quand il ne voit dans le Viſage, les actions, & les paroles de la Perſonne du Monde à qui il devoit être le plus cher, que de la colère & de l'averſion ?

Outre ces cas, que nous venons de raporter, & hors de la correction ; les Péres peuvent encore aigrir l'Eſprit de leurs Enfans en pluſieurs maniéres, dans la conduite ordinaire qu'ils tiennent avec eux.

Je mets d'abord dans ce nombre, ces Péres qui ne louënt jamais leurs Enfans, qui ne leur don-

donnent jamais quelque ſigne d'aprobation ; qui ne leur diſent jamais qu'ils ſont contents quelques éforts qu'ils faſſent pour leur plaire ; qui leur montrent un viſage ſévére quand ils font mal ; qui ne leur donnent jamais d'encouragemens ; qui ont toûjours avec eux un air chagrin, rebutant, rebarbatif. Comment ces Péres là veulent-ils que l'Eſprit de leurs Enfans ne s'aigriſſe pas ? Peuvent ils croire que cela ne doive produire aucun éfet chez eux ? Ah ! certainement il faudroit être un Ange, ou une Créature extraordinairement raiſonnable, pour ne point murmurer.

Je mets auſſi dans ce nombre ces Péres, qui ne fourniſſent à leurs Enfans que chichement, & comme à regret, les choſes néceſſaires, qui ne ſongent dans leur dépenſe qu'à eux mêmes & qu'à leurs plaiſirs, qui ne leur témoignent à cet égard leur bonne volonté qu'après leur mort. Ils ne ſauroient cependant ignorer, que puiſqu'ils ont mis au monde des Enfans, ils doivent leur procurer les moïens d'y vivre agréablement & avec douceur, ſuivant leur bien & leur condition. Tous ceux donc qui ne le font pas, non ſeulement ne s'aquitent pas de leur devoir, non ſeulement ils engagent leurs Enfans à recourir à des voïes deshonêtes, pour ſubvenir à leurs beſoins ; mais encore par là plus que par toute autre choſe, ils dégoutent, ils découragent leurs Enfans, & ils afoibliſſent conſiderablement leur amour.

Enfin je mets dans ce nombre, ces Péres qui ſe plaiſent à gêner leurs Enfans & à leur

donner le moins de liberté qu'ils peuvent. Je veux parler de ceux qui ſemblent prendre à tâche de commander à leurs Enfans, des choſes pour leſquelles ils ont beaucoup de répugnance & qu'ils ont de la peine à exécuter. Je veux parler de ceux qui, s'ils voient leurs Enfans prendre goût à quelque choſe quoi qu'indiférente, la leur interdiſent & les contrediſent en tout. Je veux parler de ceux qui contraignent leurs Enfans ſans néceſſité, à faire des choſes baſſes & ſerviles, au deſſous de leur naiſſance. Je veux parler de ceux qui les empêchent de voir des Amis ſages & de bonne converſation. Certainement ce n'eſt pas là uſer de ſon pouvoir avec équité & avec modération. C'eſt ſatisfaire ſon Eſprit de domination; c'eſt opprimer ſes Enfans, par des ordres, & des volontez déraiſonnables. C'eſt agir en Tiran plûtôt qu'en Pére ſur tout ſi l'on a des Enfans ſages, qui n'abuſent pas de la liberté qu'on leur donne, ſoigneux à s'aquiter de leurs devoirs, & qui n'en omettent jamais d'eſſentiels.

Telles ſont les diférentes maniéres dont on peut aigrir l'Eſprit de ſes Enfans. Nous ajoutons pour finir ce 1er. Article une Réflexion importante. C'eſt qu'il faut ſur tout éviter tous les défauts dont nous venons de parler, avec les Enfans qui ont ateint l'âge, que les Loix ont fixé pour celui de la Majorité. Les tenir alors dans une grande dépendance, leur faire eſſuier des Cenſures pour des riens; c'eſt leur faire paſſer une vie amère, & leur vendre bien cher, leur nourriture, leur vêtement.

tement & leurs eſpérances pour l'avenir. „Je „penſe que tout le Monde trouvera raiſonna„ble, *dit le célèbre Mr.* LOCKE *dans ſon Trai„té de l'Education des Enfans*, que les Enfans „étants petits, aient une foi implicite pour „leurs Supérieurs, qu'ils conſidérent leurs „Parens, comme leurs Seigneurs, & leurs „Maitres abſolus, & qu'ils les reſpectent en „cette qualité; mais que parvenus à un „âge plus mûr, ils les regardent comme „leurs meilleurs Amis, qu'ils les aiment & „les reſpectent ſous cette idée. Or pour faire „naitre ces ſentimens d'amitié, il n'y a point „d'autre voie que de ſe relacher un peu de ſa „ſévérité, à meſure qu'ils commenceront à faire „uſage de leur Raiſon. Car *„ajoute-t-il*, nous „devons conſiderer que nos Enfans devenus „grands, ſont entiérement ſemblables à nous, „qu'ils ont les mêmes paſſions & les mêmes „deſirs. Chacun eſt bien aiſe de paſſer pour „Créature raiſonnable; d'être le Maitre de „ſa conduite. On n'aime pas à eſſuier à tout „moment des cenſures & des mépris; on ne „peut ſoufrir d'être expoſé continuellement à „la mauvaiſe humeur de ceux que nous fré„quentons, ni qu'ils prétendent nous tenir dans „une grande contrainte. Si donc on traite d'une „maniére ſévére & impérieuſe, des Enfans „qui ont leur Raiſon pour guide, c'eſt là „le moien de les obliger à ſe dégouter de „vous, & à dire ſecrétement en eux mêmes: „Quand mourrez vous donc?

„Ne prétendez pas maitriſer despotique„ment vôtre Fils, quand il eſt en âge de „majo-

» majorité ; *dit encore l'Auteur du vrai mérite.* » Vous n'avez rien négligé, rien epargné pour » ſon Education, c'en eſt aſſez. Vos devoirs » d'honnête Homme & de bon Pére ſont » remplis, tenez vous en là. Songez que » du côté de l'autorité, vous êtes moins le » Pére de vôtre Fils que ſon Ami. S'il eſt » tel qu'il doit être, il prendra toûjours vos » Conſeils. S'il eſt mal né, vous les lui donne- » riez en vain.

En ſuivant les avis de ces deux Auteurs célèbres, & ceux que nous avons donné ci-devant, on évitera les défauts que *St. Paul*, veut qu'on évite lors qu'il dit : *Pére n'aigriſſez point vos Enfans, & ne leur faites point perdre courage.* Mais pour en détourner encore mieux, découvrons les ſources de cette conduite ſévére, que tiennent la plûpart des Péres, & réfutons les illuſions qu'ils ſe font à cet égard.

II. La premiére ſource que nous marquerons, vient de ce qu'on fait valoir extrêmement la Dignité & l'Autorité paternelle. On s'imagine que c'eſt une Souveraineté abſoluë, indépendante, despotique. Nous croïons que c'eſt là pouſſer un peu trop loin ſes droits & ſes prérogatives. Les Péres ont une grande Autorité ſur leurs Enfans, on ne ſauroit en diſconvenir. Mais cependant il faut faire attention, que comme leur Autorité eſt juſte, quand elle ſe tient dans de juſtes bornes, elle devient auſſi tirannique, dès qu'elle eſt illimitée. On compare ordinairement l'Autorité d'un *Pére* à celle d'un *Roi*. Or l'Autorité d'un *Roi* ne doit ſe raporter ſimplement qu'à l'avantage de

ſes

ſes ſujets. Lors qu'il s'écarte de ce but, il ſe ſert injuſtement de ſon pouvoir. Diſons-en de même de l'Autorité d'un *Pére*. Tous ſes Commandemens envers eux doivent tendre à leur bien ; ils deviennent déraiſonnables, dès qu'ils ne l'ont plus en vuë. DIEU ne leur a pas remis entre les mains l'Autorité, dans la vue que leurs Enfans en fuſſent tourmentez ; mais uniquement pour leur bien propre ; afin que profitants de l'experience & de la raiſon de leurs Péres, ils puſſent plus facilement ſe rendre des Membres commodes & utiles à la Societé, & devenir Gens de bien & bons Chrêtiens. Mr. PUFFENDORF eſt précis là deſſus. „Un Pére, *dit-il*, étant mis par „la Nature dans l'obligation de bien élever „ſes Enfans, pour les rendre utiles à la So„cieté, juſques à ce qu'ils ſoient en état de „ſe conduire par eux mêmes, ſon pouvoir „doit être étendu, autant qu'il eſt néceſ„ſaire pour cette fin ; mais pas d'avantage.

Une 2e. ſource, c'eſt l'idée où ſont quelques Péres. Ils croient que leurs Enfans leur doivent tout, acauſe qu'ils les ont mis au Monde. Mais ce n'eſt pas ſur cela uniquement que ſont fondez les Devoirs des Enfans. Il ne ſufit pas de leur avoir donné la vie, il faut encore, autant qu'il eſt poſſible, la leur faire paſſer dans la tranquilité & dans la douceur, & non dans l'amertume & dans le chagrin. Auſſi tous les MORALISTES fondent ils plus particuliérement les Devoirs des Enfans ſur la recoñoiſſance. Or qui parle de reconnoiſſance ſupoſe des bienfaits, & des bienfaits qui peuvent être plus ou moins conſide-

rables

rables. Delà il réſulte que les devoirs des Enfans à cet égard ſont conditionels, & qu'ils peuvent s'étendre plus ou moins. Ainſi tous ces Péres, qui par leurs maniéres font paroître qu'ils ne ſont pas animez, envers leurs Enfans, des tendres ſentimens que la Nature inſpire ordinairement, qui ne les voient jamais qu'à regret, qui les rebutent à tout moment, qui ne cherchent qu'à les chagriner, qui leur refuſent tout plaiſir, qui ne leur donnent que ce qu'ils ſont obligés de leur donner & encore à contre cœur; je le demande, croient ils & doivent ils s'atendre, que leurs Enfans leur auront autant d'obligation, & qu'ils ſeront tenus à autant de Devoirs à leur égard, qu'ils le ſeroient à l'egard d'un autre qui chercheroit leur bien, qui les inſtruiroit & leur parleroit avec amitié, qui les reprendroit ſans aigreur, & ne leur refuſeroit pas tous les plaiſirs innocens qu'ils lui demanderoient? Je ſai qu'il y a certains Devoirs qu'on ne doit jamais négliger; mais certainement il n'y a Perſonne, qui ait jamais penſé, qu'ils doivent être les mêmes, & portez au même degré, par raport aux Péres de ces deux diférens Tableaux.

Une 3. ſource, c'eſt la penſée où ſont quelques Péres, que leurs Enfans ſont nez uniquement pour eux, qu'ils doivent entrer entiérement dans leurs idées, qu'il ne leur eſt pas permis, dans quelque âge qu'ils ſoient, d'avoir d'autre goût & d'autre volonté que la leur. De là vient que ſi leurs Enfans ne penſent pas comme eux, ou ont quelque inclination

tion qui ne leur plaiſe pas, ils les traitent comme s'ils manquoient de reſpect. Ont ils raiſon en cela ? Réflêchiſſons. S'ils entendent lors qu'ils diſent que leurs Enfans ſont nez pour eux, qu'ils doivent les aſſiſter & les ſecourir dans leur néceſſitez, nous ne diſconvenons pas de cette Maxime : Mais s'ils prétendent, qu'ils ne doivent avoir aucun autre goût, aucune autre inclination que celle qui ſera ſuivant leur caprice & leur fantaiſie, nous ne ſaurions entrer dans leur penſée. En éfet on ne ſauroit dire que ce ſoit pour cela uniquement que DIEU les a mis au Monde. Il a eu certainement des vuës plus excellentes & plus étenduës, Il les y a mis pour ſe rendre utiles à la Societé, mais ſur tout pour le connoitre, pour le ſervir, pour le glorifier, pour travailler à leur Salut. Deſorte qu'il eſt facile de voir, que ſi des Parens avoient le goût pour le Monde, pour les Spectacles, pour la Bagatelle, & qu'il falût que des Enfans ſe conformaſſent à ce gout, & les imitaſſent dans tout cela, ils ne repondroient pas à ce but de DIEU, qui eſt cependant celui auquel il faut ſe conformer, préférablement à tout autre. D'ailleurs eſt il raiſonnable de ſe formaliſer d'une diférence de ſentiment ? La faculté de penſer n'eſt-elle pas libre ? S'il faloit ſe conformer en tout au ſentiment de ſes Péres, où en ſerions nous ? Il ne nous ſeroit pas permis de penſer autrement que n'a fait *Adam*. Tout ce donc qu'on peut exiger ici, c'eſt que les Enfans expoſent leur ſentiment avec reſpect & avec modeſtie.

Nous

Nous joindrons ici la réfutation d'une autre choſe que certains Péres exigent, qui aproche beaucoup des précèdentes. Il en eſt qui ne veulent pas permettre à leurs Enfans de ſe juſtifier, lors qu'ils leur imputent quelque choſe, ils veulent qu'ils s'avouent coupables, qu'ils confeſſent qu'ils ont tort. Ce qui eſt tout a fait déraiſonnable & injuſte. Car en ôtant le droit aux Enfans de ſe juſtifier, ils leur ôtent un moïen de produire un bon éfet. Ils pourroient alléguer de bonnes raiſons, capables par leur force de les apaiſer & de les ſatisfaire. Et ne devroit-ce pas être une douce ſatisfaction pour un Pére, un vrai plaiſir, de trouver ſes Enfans innocens, & de n'avoir pas le chagrin & la peine de les quereller? Je dis de plus qu'il y a de l'injuſtice à leur ôter ce droit. Tout Homme, par cela même qu'il eſt d'une Nature raiſonnable, a droit de ſe mettre ſoi même & ce qui lui apartient à couvert de tous reproches. DIEU ne lui a pas donné la faculté de raiſonner en vain. Or à quoi lui ſerviroit cette faculté s'il ne pouvoit s'en ſervir, pour défendre ce qu'il a de plus cher, ſon innocence, lorſqu'on la veut ataquer? Tout ce que nous diſons là, n'a rien que de très conforme à la plus ſévère Morale. Mr. PICTET même va plus loin, il veut que les Péres donnent la liberté à leurs Enfans d'exprimer leurs penſées, & même les plaintes qu'ils pourroient faire à leur égard, comme fit le Pére dont il eſt parlé, *LUC XV.* 29.

Une 4. ſource, qui ſert en même tems à pluſieurs Péres d'excuſe, pour juſtifier leur ſé-

vérité

vérité ; C'eſt diſent-ils que leurs Enfans n'ont pas de bonnes maniéres avec eux. Mais premiérement je doute que ce ſoit les Enfans qui aient commencé. Rarement voit-on, comme nous le diſions au commencement de ce Diſcours, des Enfans, dont on n'a pas aigri l'Eſprit, ne pas s'aquiter de leurs Devoirs. Car dans quelle vüe agiroient-ils ainſi ? Leur en reviendroit-il quelque profit ? Bien loin de là, ils ſe rendent malheureux, ils s'atirent des chagrins, des refus, des mortifications. Seroit ce par orgueil ? Mais où eſt l'orgueil qui ne s'humilie pas, quand il s'agit de paſſer d'une affligeante ſituation dans une beaucoup plus agréable, d'éviter de mauvais traitemens pour rentrer dans les bonnes graces d'un Pére ? En ſecond lieu ſouvent on s'imagine que les Enfans n'ont pas du reſpect & de bonnes maniéres, parce qu'ils n'exécutent pas certains ordres qu'on leur donne : Mais cette déſobeiſſance vient ſouvent de la dificulté & même de l'impoſſibilité de la choſe. S'ils ne marquoient dans aucune ocaſion ni reſpect, ni ſoumiſſion ; oh ! alors ils ſeroient très coupables. Mais s'ils montrent leur reſpect par tant d'autres endroits, & que ce ne ſoit que dans un ſeul cas où la choſe eſt fort dificile, qu'ils paroiſſent en manquer, & que dans ce cas-là, ils proteſtent hautement & prennent Dieu à têmoin qu'ils n'ont point eu intention de manquer de reſpect ; certainement on ne ſauroit les taxer d'irrévérence. Enfin je ſupoſe, que les Enfans, aigris par la conduite de leurs Péres & Méres, aient auſſi quelques

mauvaiſes maniéres avec eux, j'ai à donner à ces derniers ce Conſeil, c'eſt qu'ils commencent, comme étans les plus raiſonnables, à changer de conduite, & je leur ſuis caution du promt retour de leurs Enfans.

Une derniére ſource, par laquelle auſſi les Péres prétendent excuſer leur ſévérité, c'eſt, *diſent-ils*, que je ſuis d'une humeur vive, emportée; je ne puis être flegmatique, je ſuis bouillant, cela eſt dans le ſang. Nous avoüons que la complexion naturelle influe ſur l'humeur, & que les Hommes bilieux ont plus de peine à ſe vaincre. Mais pour tout cela, il ne faut pas que nos Enfans en patiſſent : Cette humeur vive n'eſt pas une choſe incurable. Dieu éxige de nous l'Eſprit doux; peut-on croire qu'il demande l'impoſſible? D'ailleurs ce qui eſt à remarquer; c'eſt que ceux là même qui diſent que cela vient du ſang, ſavent cependant bien ſe calmer, en la préſence d'une Perſonne pour qui ils ont du reſpect & de la conſidération. Enfin je veux que cela ſoit comme ils le diſent, du moins dans le tems où ils ſont tranquiles, s'ils veulent qu'on ne ſoubçonne rien, ils doivent donner à leurs Enfans dès marques ſincéres de leur bienveillance, & leur faire ſentir que c'étoit, comme malgré eux, qu'ils les ont maltraitez.

Ce ſont là les ſources d'où partent les maniéres ſévéres qu'ont certains Péres avec leurs Enfans. Nous ſouhaitons qu'ils faſſent bien attention à ce que nous avons dit là deſſus, comme auſſi aux moïens que nous leur allons don-

donner en peu de mots, pour achever de le[s] corriger.

III. D'abord ils doivent remarquer les ocaſions & les cauſes, qui les irritent contre leurs Enfans, & les prévenir. Exiger par exemple de ſes Enfans plus qu'ils ne peuvent; exiger des choſes inutiles, ou des bagatelles, qui ſe peuvent oublier; être curieux de tout ſavoir, & d'entrer dans les plus petites choſes; c'eſt leur préparer bien des chagrins, & ſoi même s'émouvoir & s'inquieter bien mal à propos.

Ils doivent enſuite penſer à la foibleſſe des Enfans. Quand vôtre Enfant n'a pas fait exactement ce que vous ſouhaitiez, vous vous irritez. Croiez vous donc que toute la Nature dût vous être docile? Eſt-ce que l'Homme, & ſur tout un Enfant, eſt un Etre parfait & acompli? D'ailleurs vous ſied t-il d'être tant dificile? Penſez un peu combien vous avez beſoin du ſuport de DIEU.

En 3me lieu il faut ſe répréſenter ce que cette conduite a de bas & de honteux. Il eſt indigne à un Pére d'être animé de colère & de fureur contre ſes Enfans. On vient à le ſentir quand on eſt dans un état tranquile: Alors on a honte des marques d'emportement qu'on a laiſſé échaper; on ſe repent des mauvais Conſeils que la paſſion a donné & qu'on a ſuivi.

Un autre excellent moien c'eſt de prier nos Parens, nos Amis, les Aſſiſtans, de nous retenir & de nous diſtraire dans ces momens de

colère. Il y a des Perſonnes, dont les paſſions ſont ſi violentes, qu'elles ne veulent pas ſeulement permettre qu'on s'entremette pour les calmer. Elles s'irritent contre ceux qui veulent s'y emploier; elles veulent pouſſer leur pointe, achever leurs reproches, & leurs cenſures. Qu'elles entendent mal leurs véritables interêts!

En 5me lieu, il faut ſonger que l'amour ſe paie par l'amour, & la haine par la haine. Le Cœur humain eſt fait de cette maniére. Si vous voulez du retour dans vos Enfans, ſi vous voulez qu'ils vous portent dans leur Cœur, ſi vous voulez qu'ils aient pour vous juſques à la fin de leurs jours, des ſentimens d'amour, d'eſtime, & de reſpect; prevenez les, & aiez pour eux des égards vraiment paternels. Vous vous en trouverez très bien, tôt ou tard. Quand vous ſerez venus dans un âge avancé, où le Monde, & les Compagnies vous ſeront à charge, où les maladies commenceront à vous ataquer: Alors vos Enfans que vous vous ſerez afectionnés, par de bonnes maniéres, auront des ſoins & des atentions infinies pour vous, ils iront au devant de tout ce qui pourra vous faire plaiſir; ils s'étudieront à vous faire couler doucement le reſte de vos jours. Au lieu que ſi par des cenſures & des chatimens hors de propos, par des maniéres rudes & ſévéres, par des mouvemens de colère & de haine, vous avez aigri & aliené leur Eſprit, vous vous en trouverez mal ſur vos vieux jours. Vos Enfans s'aquiteront bien de leur Devoir; mais ils n'iront pas au délà. Vous en recevrez moins de conſolations, ils n'au-

n'auront pas pour vous les mêmes ſoins & les mêmes atentions.

Enfin le dernier moïen, c'eſt de méditer ſérieuſement ſur ce que nous avons dit dans ce Diſcours, à l'égard des précautions qu'il faut prendre dans les corrections ; ſur ce que nous avons dit de l'Autorité des Péres, des vuës que Dieu a eües en la leur donnant, & des bornes qu'elle doit avoir. Penſez ſur tout, *Péres & Méres*, je m'adreſſe à vous. Penſez à ce tems où vous ſerez apellés à comparoitre devant le Souverain Juge. Alors vôtre Autorité, ſi vous en avez abuſé, n'aura aucun poids pour vous excuſer. Au contraire elle ſervira à agraver vôtre faute. Car étans plus avancez en âge, & dans un poſte plus éminent, aians plus d'expérience que vos Enfans, vous devriez être des guides & des flambeaux, qui les éclairaſſent, pour entrer dans le bon chemin, & un exemple ſur lequel ils ſe puſſent mouler pendant toute leur Vie, & ſur tout quand ils déviendroient Pére à leur tour. Que s'ils pèchent à vôtre imitation, & ſur vôtre exemple, leur ſang ſera redemandé de vos mains.

Tenez donc une conduite ſage & moderée avec eux ; qu'elle tienne le milieu entre une trop grande indulgence & une trop grande ſévérité. Ne les cenſurez qu'à propos & avec modération. Conſervez non ſeulement dans toutes vos actions, à leur égard, mais encore juſques dans vôtre air, vos maniéres, vos expreſſions, le caractère de *Péres & de Maitres* ; mais de *Péres* & de *Maitres*, juſtes, ſages, doux, pleins de bonté, comme DIEU, le Pére commun de tous les Hommes, vous en donne l'exemple.

LEs Fêtes qui ſe rencontrent dans ce Mois de *Décembre*, réveillent la Dévotion des Chrêtiens de toutes les Communions. Pour ne pas détourner nos Lecteurs des Réflexions ſérieuſes qui les occupent dans ces tems de ſolemnité, il ne nous paroit pas hors d'œuvre, de leur ofrir quelques Piéces de Morale. Voici en particulier des *Maximes* qui diſtinguent ſi bien la véritable Dévotion, d'avec celle qui n'en a que les dehors, que nous avons crû faire plaiſir à tous ceux qui tâchent d'aquerir une ſolide Pieté, en leur mettant devant les yeux un Tableau, qui repréſente le vrai & le faux Dévot, avec des traits ſi marqués, que l'on ne ſauroit s'y méprendre.

MAXIMES ET REFLEXIONS SUR LE DEVOT ET L'HIPOCRITE.

1. L'*Hipocrite* feint beaucoup de zèle pour paroitre dévot; mais l'*Homme dévot* cache une partie de ſon zèle, de peur de paſſer pour hipocrite.

2. La *Dévotion* & l'*Hipocriſie*, ſont comme l'Or & le Clinquant; de loin on les confond, de près on les diſtingue.

3. L'*Hipocrite* éprouve la contrainte & le dégout, que l'on fait regarder calomnieuſement comme le fruit de la dévotion; le *Dévot* goûte des douceurs & une ſatisfaction toûjours inconnües à l'Hipocrite.

4. La

4. La *Dévotion* règne dans le Cœur & ſe répand modeſtement au dehors : L'*Hipocriſie* aime l'oſtentation & le bruit, & elle ne ſiege que dans les yeux & ſur les lèvres.

5. L'Amour de Dieu domine dans le Cœur du *Dévot* : L'Orgueil règle tous les mouvemens de l'*Hipocrite*.

6. Il faut beaucoup d'eſprit & d'empire ſur ſon extérieur, pour exceller dans l'*Hipocriſie* : Un bon Cœur, éclairé de DIEU, ſufit pour être *Devot*.

7. La *Dévotion* nous cache nous-mêmes à nos yeux, & ſuſpend la réflexion ſur les Créatures, dans ſes pieux tranſports, pour ne penſer qu'à DIEU : mais l'*Hipocriſie* dans ſes accès ſe cherche elle même, & mandie l'aprobation des Hommes.

8. L'*Hipocrite* ceſſe de l'être dans ſon Cabinet : Le *Dévot* eſt dévot par tout.

9. L'*Hipocrite* difére du *Dévot*, comme le Singe difére de l'Homme.

10. L'*Hipocrite* eſt charmé qu'on faſſe paſſer les *Dévots* pour des *Hipocrites* : mais le *Dévot* eſt marri de ce qu'on oſe prendre les dehors de la Dévotion, ſans en avoir la réalité.

11. L'*Hipocrite* n'atend rien que des Hommes : Le *Dévot* atend tout de DIEU.

12. Dans le Creuſet de l'afliction, l'*Hipocrite* ſucombe ; le *Dévot* ſe ſoutient : Le prémier eſt fondé ſur le ſable, le ſecond ſur la roche.

13. L'*Hipocrite* démaſqué eſt un objet ridicule & mépriſé ; le *Devot* qui tombe dans la tiédeur eſt un ſujet de ſcandale.

14. L'*Hipocrite* vaut plus que le *Libertin* &

que

que le *Débauché* : mais le *Dévot* eſt ſeul eſtimable.

15. Il faut avoir de la *Dévotion*, pour en connoitre tout le prix.

16. L'*Hipocrite* s'atire des loüanges, qui ne ſont duës qu'au *Dévot* ; & le *Dévot* eſt ſouvent en bute à des acuſations, qui ne devroient tomber que ſur l'Hipocrite.

17. L'*Hipocrite* ne ſouhaite point qu'on l'imite ; mais le *Devot* voudroit trouver des Dévots par tout.

18. L'*Hipocrite* eſt un Juge outré des mœurs du Siécle, & ſouvent il ſe dévoile par ſes cenſures amères : Le *Dévot* eſt plus moderé ; mais plus ſincère.

19. Quoi qu'en diſe l'*Hipocrite*, il n'aime pas d'être repris : L'avis choque ſon orgueil : Le *Dévot* écoute avec gratitude la cenſure charitable, il eſt humble.

20. L'*Hipocrite* ſe vange, s'il peut le faire ſans éclat : Le *Dévot* pardonne ſans peine : La Charité eſt patiente.

21. Le *Dévot* ne deſire point le mépris ni les afliction ; mais il les ſoufre ſans murmure, & elles le rendent meilleur.

22. Le *Dévot* travaille à mériter l'aprobation des Gens ſages ; mais il eſt ſur ſes gardes quand il s'entend loüer.

23. L'*Hipocrite* feint de ſoufrir quand on le loüe ; cependant la loüange, même la plus outrée, eſt ſon mets le plus délicieux.

24. L'*Hipocrite* s'atribuë tout le bien qu'on dit de lui : Le *Dévot* en fait un ſacrifice entier à celui qui en eſt la prémiére ſource.

25. Tou-

25. Toute la récompenſe de l'*Hipocrite*, le plus parfait, ſera le cruël ſouvenir d'avoir ſçu habilement tromper pendant ſa vie. La récompenſe du *Dévot* ne peut ſe décrire ; c'eſt DIEU lui même !

REPONSE *aux* Remarques critiques d'un Savant Anonime de Suiſſe, ſur les Obſervations contre le P. BOUHOURS, *inſerées dans le Mercure d'Octobre p. 66.*

ME plaindrai-je du peu de ſuccès de mes *Obſervations ſur quelques Jugemens du* P. BOUHOURS, parce qu'elles ont trouvé un Critique ? & dirai-je plein de dépit avec OVIDE *

Hoſne mihi fructus ? hunc fertilitatis honorem ?

Non ſans doute : Les éfets d'une honnête liberté ne me déplurent jamais ; & je ne crois pas perdre ma peine, lors qu'en m'exerçant, par un pur amour pour les *Belles-Lettres*, ſur quelque ſujet qui en fait partie, je donne lieu à un Eſprit juſte & délicat, de m'aprendre quelque choſe.

C'eſt la diverſité des jugemens que l'on porte ſur les Ecrivains célèbres, qui met enfin un juſte prix à leurs Ouvrages. Cette diverſité aiguiſe l'Eſprit & forme le goût : Elle ne ſauroit

H

* OVID. Metam. Lib. II. V 285.

roit avoir d'inconvéniens, pourvû que l'admiration que l'on donne aux uns, n'arrache point l'aprobation que l'on doit aux autres : * *Ut cùm ſumma miremur, inferiora tamen probemus.* C'eſt auſſi un écueil dangereux que la Diſpute. Si la différence des ſentimens n'eſt pas expoſée & ſoutenuë ſur le papier, avec les mêmes égards qu'elle pourroit l'être dans une Conférence polie, ce n'eſt plus qu'un vain bruit & un travail infructueux. PLINE LE JEUNE l'apelle, ** *inanem ſtrepitum, ac multùm ineptos labores.*

Du reſte nous ne bleſſons point le reſpect qui eſt dû à la mémoire des Hommes Illuſtres, en relevant les défauts de leurs Ouvrages, lors que nous trouvons d'ailleurs ces Ouvrages remplis de beautés. Loin de nous cette baſſe jalouſie, qui ne chercheroit qu'à ternir leur gloire, ſans nous en procurer une véritable. Une Critique modeſte, de quelques endroits détachés, n'altère point une réputation bien établie, & n'ataquant ni le gros de leur Ouvrage, ni leurs Perſonnes, elle n'a rien qui doive alarmer leurs *Adorateurs.*

C'eſt dans cet eſprit que j'ai fait mes Obſervations, qui ont roulé ſur trois Exemples. Le prémier eſt ce fameux Vers de LUCAIN.

Victrix cauſa Diis placuit, ſed victa Catoni.
Les Dieux ſervent Ceſar; mais Caton ſuit Pompée.

J'ai dit, *Les Dieux ſont pour Céſar*, ſans ignorer la Traduction de BREBŒUF, que j'avois devant les yeux. J'ai corrigé ſeulement, ſans y pren-

* CICERO in Orator.
** Plin. Ep. Lib. I. Ep. 9.

y prendre garde, l'expreſſion de ſon Vers, qui ne ſeroit peut être pas plus mauvais de cette maniére : Car c'eſt une façon très baſſe de parler des Dieux, que de dire, *Les Dieux ſervent Céſar* ; Ce n'eſt point le *placuit Diis*. Rempli de cette idée, ma plume a ſuivi mon Eſprit ; & c'eſt ainſi que j'ai corrigé, en penſant copier, ce qui eſt toûjours une mépriſe.

Quand à ce que j'ai obſervé ſur le Jugement qu'en porte le *P. Bouhours*, il eſt vrai que je n'en difére point eſſentiellement : Mais je crois avoir fait connoitre, d'un côté, qu'il n'a pas aſſés dévelopé le faux de cette penſée, qui a deux parties ; l'une, *Victrix cauſa Diis placuit* ; l'autre, *ſed Victa Catoni*, dont chacune, priſe ſéparément, renferme un ſens peu juſte, & toutes deux reunies, forment une Antithèſe impie & abſolument inſoutenable. Je crois l'avoir prouvé avec plus de détail & d'évidence. Car tout ce que dit le Savant Jéſuite roule ſur ces deux idées : La prémiére, que *Lucain* a répréſenté les *Dieux* atachés au Parti injuſte, tel qu'étoit celui de *Ceſar* : La ſeconde regarde l'opoſition que le Poëte fait entre les *Dieux* & *Caton*, auquel il donne une réelle préférence. J'ai ajouté, ſi je ne me trompe, diverſes Réflexions nouvelles, propres à démontrer le vice de cette penſée,

L'autre Article que j'ai relevé, eſt l'aquieſcement que le P. *Bouhours* donne, en la Perſonne d'*Eudoxe*, à l'interprétation propoſée par *Philante*, dans le Dialogue ; *Que les Dieux ſe ſont déclarés pour le Parti de Céſar, par l'évènement, quoi que le Parti de Pompée fut le plus juſte*

juſte, & que Caton le ſoutint : Le MAIS *du Vers ne ſignifie peut être que ce* QUOIQUE &c. Ce qu'*Eudoxe* ſemble aprouver en diſant : *Que ſi la penſée du Poëte n'étoit que cela, ce ne ſeroit pas grand choſe, & qu'il n'y auroit pas lieu de ſe récrier.*

Là deſſus j'ai établi, & je penſe avec aſſés de fondement, que le P. *Bouhours* n'auroit pas dû paſſer cette interprètation, comme rendant plus vraie & plus ſuportable la penſée du Poëte. Entre les Remarques que j'ai fait pour le prouver, je demandois ; ſi cette Propoſition, *Les Dieux ſe ſont déclarés pour Ceſar, quoi que le Parti de Pompée, que ſuivoit Caton, fut le plus juſte*, n'étoit pas équivalente à celle-ci, *Caton eſt plus juſte que les Dieux ?* On me répond, *Non ſans doute* ; & la raiſon qu'en rend mon Critique eſt, qu'on peut dire trés chrêtiennement ; *Que Dieu par des raiſons de ſageſſe.... a voulu que le Parti le moins juſte prévalut &c.* C'eſt là le ſens. Surquoi je dirai que ce Commentaire, qui ne fait qu'étendre celui de *Philante*, & qui eſt tiré de la ſageſſe impénétrable de la Providence, & de la juſtice immuable de ſes Conſeils, étoit le ſeul qui pût juſtifier en quelque ſorte cette expreſſion dure & profane. *Les Dieux ont voulu que la Cauſe la moins juſte prévalût.*

Mais ce correctif n'entre pour rien dans la penſée du Poëte : Il ne paroit nullement qu'il l'ait eu en vuë ; & l'on ne ſauroit le lui prêter que d'une maniére ſi forcée, qu'il reſte toûjours ſans excuſe. Pour le bien ſentir, on n'a qu'à voir le peu de liaiſon qu'il y auroit entre

la

la prémiére partie du Vers, ainſi expliquée, & la ſuivante, dont le ſens eſt clair : *Les Dieux, par un éfet impé. étrable de leur ſageſſe, ont voulu que l'injuſte Parti, qui étoit celui de Céſar, fut victorieux ; Mais Caton ſuit Pompée.* Il y a là un contraſte manifeſte : D'un côté, un deſſein aparent d'élever les *Dieux* ; de l'autre, un deſſein viſible délever *Caton.* Cette double vüe choque, en ce qu'elle détruit l'unité de la penſée. Le *Mais* de *Lucain* fait toute la force & la liaiſon des deux propoſitions, qui en font partie. Il indique une opoſition, & de plus une préférence en faveur de ce qui doit ſuivre. Le Commentaire de *Philante*, répété par *l'Anonime*, ſubſtitue donc une penſée toute diférente, qui ne s'acorde point avec la ſuite ; & le *Quoi que* mis à la place du *Mais*, en énerve entiérement la force : De ſorte que le *P. Bouhours* devoit le rejetter comme un vain palliatif. Il reſtoit vrai que les *Dieux* étant répréſentés comme ataches au Parti de *Ceſar*, reconnu pour injuſte, ſelon l'aveu du *P. Bouhours* p. 5, le *Quoi que* n'y ajoutoit qu'une idée baſſe & puérile, ſavoir. *Que les Dieux tout puiſſans ſuivoient un Parti injuſte & victorieux, quoi que le ſage Caton, tout foible qu'il étoit, eut embraſſé le Parti juſte & vaincu.* L'idée d'*Injuſtice* etant une fois atachée à la Cauſe de *Ceſar*, comme l'idée de *Juſtice* à la Cauſe de *Pompée*, le *Quoi que* ne guériſſoit rien, & ne pouvoit empêcher que dans cette opoſition, Caton ne parut le plus grand & le plus juſte : Ce qui étoit préciſément le but du Poëte.

J'ai trouvé & je trouve encore, que cette expreſ-

expreſſion, *Victrix Cauſa Diis placuit*, nous peint les Dieux foibles & craintifs, ſuivans pour ainſi dire le Char du Vainqueur. *Ce ſens* dit mon Critique * *ne me ſeroit jamais venu dans l'Eſprit.*

Je veux que cette idée ne fut pas naturelle, (quoi que les Dieux, dont parle *Lucain*, ſoient les mêmes qu *Ovide* (**) répréſente, allarmés des Entrepriſes orgueilleuſes des Géans) toûjours eſt ce l'idée à laquelle ce Poëte donne lieu; & pour y faire entrer le Lecteur, je le prie de conſiderer, que de toutes les expreſſions que *Lucain* eut pû mettre en œuvre, il a ſaiſi celle qui pouvoit le mieux peindre des Dieux timides. S'il eut dit, par exemple, *Les Dieux ont rendu la Cauſe de Ceſar victorieuſe* ou ſeulement, *La Cauſe de Ceſar a plû aux Dieux*; c'eût été toute autre choſe. Mais, *La Cauſe victorieuſe a plû aux Dieux*, ne préſentant que la ſeule epithète *Victrix*, ne nous laiſſe d'autre motif à imaginer de la détermination des *Dieux*, que le deſtin victorieux de *Ceſar.*

Il eſt vrai que l'idée auguſte, que nous avons aujourd'hui de la Divinité, détruiroit bientôt l'éfet d'une expreſſion pareille: cependant nous ne laiſſerions pas de blamer hautement un Poëte qui s'exprimeroit de la ſorte, en parlant d'un de nos Conquèrans modernes. Plus il séloigneroit des idées ſublimes qu'une

* Merc. d'Octobre p. 69.

(**) OVIDE parlant de l'Ambition & des Entrepriſes des Géans ſur l'Empire du Ciel, décrit ainſi la terreur de SATURNE

Quæ pater ut ſumma vidit Saturnius arce;
Ingemit ..... Metam Lib. I. paragr. 6.

qu'une Réligion toute pure nous donne de DIEU, plus nous le trouverions condamnable. Il eſt ſûr qu'une telle expreſſion, dans un Poëte de nos jours, ne nous jetteroit pas dans l'erreur ; néanmoins nôtre délicateſſe ſeroit bleſſée de ce que l'Auteur nous auroit parlé, comme ſi lui, ou nous, pouvions penſer moins réligieuſement de DIEU que nous ne devrions.

Mais la faute étoit plus grande encore dans un Paien. Il devoit ſe ſouvenir qu'il parloit des *Dieux* que la *Mithologie* * répréſentoit plein de foibleſſes. Un Auteur d'un certain poids devoit être d'autant plus reſervé là deſſus, qu'il pouvoit, d'un côté, fortifier les idées baſſes qu'en avoit le Peuple, & de l'autre, révolter les Perſonnes ſages & éclairées. *Lucain* ne pouvant pas dire que les Dieux avoient embraſſé le Parti juſte, ne devoit pas dire qu'ils avoient embraſſé le Parti victorieux. Je ne m'écrierois cependant pas ici, avec le *P. Bouhours* p. 5. *Un Eſprit droit auroit oublié les Dieux dans cette ocaſion, bien loin de les mettre en jeu.* Cette Expreſſion n'eſt pas digne d'un Homme qui avoit à ſa diſpoſition tous les termes. Il n'étoit

* Pour ne parler que de la foibleſſe avec laquelle l'Hiſtoire fabuleuſe peignoit les Dieux : Elle enſeignoit, par ex., que les TITANS prirent les Armes contre SATURNE, qui fut vaincu & demeura Priſonnier, juſqu'à ce que ſon Fils JUPITER le délivra, & défit entiérement les Titans. Elle diſoit auſſi, que les GEANS, Fils de la TERRE, ou de SATURNE, aiant entrepris de le détrôner, les Dieux en furent d'abord épouvantés ; & que JUPITER leur aiant dit, qu'il faloit s'aſſocier à quelque Mortel, pour les détruire, ils jettérent les yeux ſur HERCULE, qui tua d'abord ALCIONE'E. Voïés la Mithologie ou Hiſtoire des Dieux & des Demi-Dieux, par Mr. DUPUY, Paris 1731.

nétoit pas néceſſaire d'oublier les Dieux : Il ne faloit que ſe taire, ou en mieux parler.

Je doute que l'on trouve à préſent ſi peu probable le ſens qui m'eſt venu dans l'Eſprit, & que j'ai indiqué, comme un inconvénient de l'expreſſion de *Lucain* : Il ſeroit même ſurprenant, qu'il ne s'ofrit pas à l'eſprit d'un plus grand nombre de Perſonnes.

Je ne ſais ſi l'on jugera de même du ſens que le bon cœur de mon Critique lui a ſuggeré. *Porté*, dit-il * *naturellement à tourner les choſes du bon côté, j'aurois crû plûtôt, que Lucain a voulu relever la Puiſſance des Dieux, à laquelle le Grand Caton lui même .... n'a pû réſiſter.*

Qui eût penſé, que le Chef-d'œuvre de la Puiſſance des *Dieux* fut de rendre *Ceſar* victorieux, & de venir à bout de ce grand deſſein malgré Caton? Quelle puiſſance, en efet, que celle des *Dieux Immortels*, à laquelle le *Grand Caton* lui même n'a pû réſiſter!

Encore pourrions nous douter de leur Victoire à cet égard, puiſque l'Ame de *Caton* reſtoit indomtable, lors même que le Parti de *Pompée* étoit ſucombant. Rapellés vous toute la Terre vaincüe, excepté l'Ame altiére de *Caton* : ** *Praeter atrocem animum Catonis*, & jugés enſuite ſi la Victoire des Dieux étoit complette. Mais je n'y inſiſte pas d'avantage, parce que mon Critique ſe détermine bientôt à abandonner ſa conjecture, pour nous ouvrir un ſens tout nouveau, & capable de ſe ſoutenir. *Ni l'un ni l'autre de ces deux ſens*, dit-il, n'a

* Merc. d'Octob. p. 69.

** Horac. Carm. Lib. II. Od. I.

ça été celui de Lucain. J'en conviens avec l'Anonime, & cela ne prouve rien contre moi; parce que je n'ai point indiqué la foibleſſe & la timidité des *Dieux*, comme un ſens que *Lucain* eut eu en vuë; mais comme une idée baſſe à laquelle il donnoit lieu. *Voici, ſi je ne me trompe*, continüe l'Anonime, *ce qu'il veut dire. Il paroit n'oſer décider quel des deux Partis eſt le plus juſte. La raiſon de ſon doute eſt qu'ils avoient tous les deux de grands Partiſans; ſavoir les* Dieux, *d'un côté; & Caton, de l'autre.*

Je rens ici juſtice à mon Critique: Il n'eſt rien moins qu'*Adorateur* du *P. Bouhours*; car ſi peu qu'il l'eût été, il auroit pû lui faire honneur de cette penſée. Cependant il eſt viſible qu'il la prend à ſes périls & riſques: C'eſt ce que veut dire uniquement ce début: *Voici ſi je ne me trompe &c.* Or la même ſolution ſe trouve dans l'Ouvrage du *P. Bouhours* p. 8. en ces termes: *Lucain, qui a l'eſprit rempli de la Vertu de Caton, le veut élever au-deſſus des Dieux, dans l'oppoſition des ſentimens ſur le mérite de la Cauſe.* Seulement le Savant Jéſuite va plus loin, en ce qu'il décide ce dont mon Critique ne fait que douter. Mais le fond de l'idée leur eſt commune; car cette *oppoſition de ſentimens ſur le mérite de la Cauſe*, eſt préciſément la même choſe, que le *ſuffrage de ces deux grands Partiſans oppoſés entr'eux, ſavoir les Dieux d'un côté & Caton de l'autre.*

Mon Critique fait opter *Lucain* quel des deux Partis eſt le plus juſte, & quel des deux Partiſans eſt le plus grand. Le *P. Bouhours* trouve que le Poëte a donné à *Caton* la ſupé-

riorité, & il le confirme ailleurs p. 6. *Il eſt encore moins raiſonnable*, dit-il, *d'élever Caton au deſſus des Dieux, pour faire valoir le Parti de Pompée.* En quoi, pour le dire en paſſant, il me paroit tomber en contradiction avec ce qu'il dit enſuite p. 8. lors qu'il apelle *Noble, cette Image de Caton élévé au deſſus des Dieux.* Une Image, qui n'eſt pas fondée en raiſon, & qui ne préſente rien que de diſproportionné, ne ſauroit jamais être noble; parce qu'une Image noble doit avoir un caractère de véritable grandeur, & non d'une grandeur fauſſe & aparente. Or qu'y a t'-il, je vous prie, de plus petit, de plus outre, & de plus chimérique, que de mettre les *Dieux* & *Caton* en même balance, & d'entendre dire avec emphaſe : *Il n'eſt pas permis de décider quel des deux* (de Ceſar ou de Pompée) *avoit pris les Armes avec plus de juſtice : L'un & l'autre s'apuie ſur une autorité reſpectable; les Dieux ſont pour le Parti vainqueur, & Caton pour le vaincu.* Voila le ſens entier de ce Paſſage.

..... Quis juſtiùs induit arma
Scire nefas; magnoſe Judice quiſque tuetur,
Victrix cauſa Diis placuit, ſed victa Catoni.

Le *Quis juſtiùs* forme le doute, mais un doute que le Poëte fait bientôt évanouir. Il le fait du moins autant qu'il lui eſt poſſible, ſans violer hautement la Majeſté des Dieux Immortels : *Scire nefas* dit tout cela. Ce n'eſt point l'équivalent de *Dubium eſt.* C'eſt tout comme s'il eut dit : *Il ſeroit impie de décider, que*

que quoi que les Dieux fuſſent pour Ceſar, le Parti de Pompée étoit le plus juſte. Je dirois cela s'il étoit permis de le dire.

Pour confirmer cette vüe du Poëte, aſſés éclaircie par ſes propres termes, il ſufit de montrer comment les Romains penſoient ſur le compte de *Pompée* & de *Caton*. Voici en quels termes VELLEIUS PATERCULUS parle du prémier : * *L'an de Rome DCCIII. ſous le Conſulat de Lentulus & de Marcellus LXXVIII. ans avant que vous Marius Vincius parviniſſiés à cette Charge, on vit s'alumer la Guerre Civile. La Cauſe de l'un des Chefs ſembloit meilleure, & celle de l'autre mieux afermie : Tout parloit en faveur de l'un, tout agiſſoit en faveur de l'autre. L'Autorité du Sénat armoit Pompée, & la confiance des Soldats armoit Céſar....*

Alterius Ducis cauſa melior videbatur ; alterius erat firmior, Hic omnia ſpecioſa, Illic valentia. Pompeium Senatûs autoritas : Cæſarem militum armavit fiducia.

Lors que *Ceſar* eut paſſé le *Rubicon*, vous voïez *Pompée*, qui ſe retire de *Rome* pour ſe réfugier à *Dirrachium*, où les Conſuls avec la meilleure partie du Sénat le ſuivent. *Ratus bellandum Cæſar, cum exercitu Rubiconem tranſiit : Cn. Pompeius, Conſuleſque & major pars Senatûs, relictâ urbe, ac deinde Italiâ, tranſmiſere Dirrachium.*

Lors qu'enfin ce même Hiſtorien raconte la mort tragique de POMPE'E arrivée en *Egipte*, après la *Bataille de Pharſale*, par les ordres de l'ingrat PTOLOME'E : C'eſt ainſi, *dit-il*, que le

* PATERC. Hiſt. Lib. II.

Prince du Nom Romain, ou si l'on veut, *le plus grand des Romains*, ou le *Chef légitime de cette Nation, fut égorgé par les conseils d'un Esclave Egyptien :*

PRINCEPS NOMINIS ROMANI... JUGULATUS EST.

Voila quel étoit le Caractère que *Pompée* soutenoit dans cette Guerre. Armé par le Sénat, dont il défendoit l'Autorité contre l'invasion tirannique de *Cesar* ; quelle Cause fut jamais plus juste ? Tel étoit le langage de toute l'Antiquité dépréocupée.

Que restoit-il pour donner un lustre achevé à la bonté d'une telle Cause, que le Caractère d'un Partisan, qui étoit l'*Image vivante de la Vertu ; dont le Génie tenoit en tout plus de la Nature des Dieux, que du Génie de l'Homme ; qui ne fit jamais le bien pour paroître l'avoir fait, mais parce qu'il ne pouvoit agir autrement ; à qui rien ne paroissoit raisonnable que ce qui étoit juste ; exempt de tous les vices de l'Humanité ; & dont le mérite semblait avoir fixé la Fortune* ? Je crois que l'on peut ainsi traduire cette dernière période, au lieu de dire litéralement, *& qui avoit toûjours eu la Fortune en sa puissance.* Mais écoutons *Paterculus* même : *Homo virtuti similimus, & per omnia ingenio, Diis, quàm hominibus propior ; qui nunquam recte fecit ut facere videretur, sed quia aliter facere non poterat ; Cui ad solum visum est rationem habere, quod haberet justitiam ; omnibus humanis vitiis immunis, semper Fortunam in suâ potestate habuit.*

Voila quel étoit cet Homme, qui soutint sans varier le Parti de *Pompée*, parce que c'étoit

toit celui de la République. Et quoi que cet Eloge ſoit tel qu'on n'en a peut être jamais donné de ſemblable ; on y découvre plus d'enthouſiaſme que de flaterie. On y voit un Homme ſaiſi d'étonnement & d'admiration pour une Vertu ſi univerſellement célébrée. On voit dans ſon Héros un Caractère, qui ne laiſſe aucun doute ſur la Juſtice d'une Cauſe, qui lui fut ſi chére.

Qu'on raſſemble à préſent ces deux Caractères de *Caton* & de *Pompée*, & l'on jugera enſuite ſi *Lucain* a crû laiſſer quelque doute ſur la préférence que méritoit une telle Cauſe. On ſera même perſuadé, que ſi ce Poëte eut oſé le dire, s'il n'eut pas crû devoir obſerver un petit reſte de ménagement dans ſes expreſſions, il auroit franchi le mot, en décidant, qu'en un cas d'une ſi grande évidence, *Caton* avoit été plus juſte même que les Dieux. Le *Mais* eſt ici entiérement en ſa faveur, & placé de maniére à lui donner une entiére préférence.

C'eſt pourtant ce ſentiment que mon Critique a relevé, en abandonnant le *P. Bouhours*, dont le Jugement lui ſemble d'ailleurs d'un ſi grand poids. J'ai taché de juſtifier ce que ce Savant Jéſuite avoit ſimplement allégué.

Lucain donc, ſelon les propres termes du P. BOUHOURS * *a voulu élever Caton au deſſus des Dieux* ; à quoi il ajoute, *C'eſt pourtant ce que ſignifie* :

..... Sed Victa Catoni

..... Mais Caton ſuit Pompée.

J'ai

* P. 6.

J'ai fait ſentir dans ma Piéce précédente le faux de cette ſeconde penſée de *Lucain*, & le *Critique Anonime* ne me l'a point conteſté. Du reſte elle eſt trés mal renduë par *Brebœuf*; le P. *Bouhours* l'a prouvé.

Je me félicite de l'aprobation que l'*Anonime* donne à mes Réflexions ſur le ſecond Exemple, dont le ſujet étoit le parallèle entre ces deux Vers d'*Horace* & de *Virgile*. Celui du prémier eſt ainſi :

. . . . Et cuncta Terrarum ſubacta
Præter atrocem animum Catonis.

Et celui du dernier :

Secretosque pios, his dantem jura Catonem.

Mon Critique trouve ſeulement que ma mémoire ne m'a pas fidèlement ſervi dans cette ocaſion, puis que *ce Vers ne ſe trouve point*, [comme je l'ai dit) *dans la Deſcription des Champs Elizées*; *mais dans l'endroit où Virgile explique ce que* VULCAIN *avoit répréſenté ſur le Bouclier d'*ENE'E. Ce n'étoit pas une faute de mémoire; mais une legére faute d'exoreſſion, à laquelle mon *Critique* pouvoit facilement ſupléer. Il s'agit en éfet de la *Deſcription des Champs Elizées répréſentée ſur le Bouclier d'Enée*. J'ai cité l'*Eneïde Liv. VIII.*, où l'on trouve entre les objets exprimés ſur ce Bouclier une Deſcription des Enfers & du Séjour des Bienheureux : C'eſt uniquement le Vers en queſtion, qui nous dépeint les *Champs Elizées*. Voici le Morceau entier : *Virgile* parle de l'Ouvrier.

. . . . . hinc procul addit
Tartareas etiam sedes, alta Ostia Ditis;
Et scelerum pœnas, & te, Catilina, minaci
Pendentem scopulo, furiarumque ora frementem,
Secretosque pios: his Dantem jura Catonem.

Indiquant préciſément l'endroit de *Virgile* où ce Paſſage ſe trouve, & dans lequel ce Poëte peint en racourci les *Champs Elizées*, il n'y avoit pas d'équivoque à craindre; perſonne aſſûrément ne pouvoit juger que j'euſſe eu en vûe la Deſcente d'*Enée* dans les Enfers.

Je n'ai pas grand choſe à repliquer aux Remarques de l'Anonime ſur le 3e. Exemple que j'avois choiſi, parce qu'il ne m'a pas ſemblé qu'elles afoibliſſent les miennes. Le Lecteur en ſera le Juge, & pour cela je le prie de comparer ce que nous diſons pour & contre la Traduction que donne le *P. Bouhours* du Paſſage de SILIUS ITALICUS. Je doute que Mr. DE BUSSI, dont le goût étoit ſi fin, & que cet habile Jeſuite ne dédaignoit pas de conſulter ſur ſes Ouvrages, eut jamais aprouvé cette façon de parler: *Tu ſeras ſurpris de voir autour de ſa Perſonne les Journées de Cannes, de Trebie & de Traſimène.* Je conviens que les trois prémiers Vers de ce Paſſage ſont trés bien & trés noblement rendus; mais le reſte eſt foible & peu exact. *Le ſens*, (comme le dit mon Critique) *y eſt paſſablement exprimé*, & je prens ce *paſſablement* au pié de la Lettre: L'Anonime fait le parallèle de nos Traductions, & il lui

plait

plait d'apeller *ma Traduction*, ce que j'ai donné *comme le ſens & le Commentaire du Paſſage* * Voila mes termes. Ce n'étoit donc pas le cas d'examiner quelle des deux l'emportoit ſur l'autre. Je n'ai fait qu'exprimer à peu près le tour qu'on pouvoit ſubſtitüer à celui du P. *Bouhours*. Au lieu de cette façon de parler, *Tu ſeras ſurpris de voir*, pour exprimer des choſes qui ne pouvoient plus être vuës, puis que c'étoient des Actions paſſées; je diſois, *Tu croiras voir .... Tu te repréſenteras .... Tu te rapelleras ſes grandes Actions.* Je ne me ſuis pas contenté de le dire; j'ai prouvé la néceſſité d'adoucir des Images ſi fortes, en citant des expreſſions équivalentes aux miennes, tirées des plus célèbres *Orateurs François*, en des cas parfaitement reſſemblans. Je le fonderai encore ſur la propre déciſion de l'Auteur célèbre que je critique; C'eſt dans l'endroit où il raporte ce Fragment d'une Lettre du Cardinal DE LA VALLETTE ** *Au ſortir de Table le bruit des Violons fit monter tout le Monde en haut, où l'on trouva une Chambre ſi bien éclairée, qu'il ſembloit que le jour qui n'étoit plus ſur la Terre s'y fut retiré tout entier.*

Cet IL SEMBLOIT, (continue Eudoxe) *rectifie la penſée, & la réduit à un ſens raiſonnable, toute hyperbolique qu'elle eſt.*

Ne ſemble-t-il pas que le P. *Bouhours* eut pû faire dans le cas dont il s'agit un trés bon uſage de ſa réflexion; d'autant plus, que ni le génie de nôtre Langue, ni le goût ſimple de

* Mercure de Septembre p. 66. l. 18.
** Dialogue I. p. 26.

de la Proſe ne permettent facilement des hiperboles de cette nature. Jamais on n'a ſçû mauvais gré à un Traducteur de n'avoir pas tranſmis littéralement dans ſa Traduction ces figures hardies, que l'on tolére, que l'on goûte même dans un Poëme Latin, tandis qu'elles couroient riſque de deplaire aux *Eudoxes* dans les Ouvrages proſaïques.

Je dirai plus : C'eſt que le P. *Bouhours* ne traduit pas même exactement cet endroit de ſon Auteur. *Ante oculos* ne ſignifie point, *Tu ſeras ſurpris de voir*. Joignez y *Mirabere*, vous n'y trouverez rien de plus, ſi ce n'eſt que l'Expreſſion Françoiſe vous paroitra plus foible & plus languiſſante.

J'ai dit que dans le Paſſage Latin, l'*Oeil eſt mu pour l'Imagination*; mais on ne peut pas dire, à mon avis, comme le croit l'Anonime, que *voir* ait le même ſens en François, dans l'endroit où il eſt placé, & qu'on puiſſe l'emploier pour s'imaginer. *Voir* eſt plus précis & plus poſitif. C'eſt au reſte en bonne partie une afaire de ſentiment, & c'eſt à ce ſentiment délicat que j'en apelle. Une maniére peut être de ſe raprocher du Latin, ſans s'éloigner du ſens & du génie de nôtre Proſe, eut été de dire : *Vous aurez devant les yeux les Batailles de Cannes, de Trebie & de Traſimène*. Voila le *Cannas & Trebiam ante oculos &c.* ſans aucune exagération dans les termes. On eſt fait à cette expreſſion, *Aiez toûjours la Vertu devant les yeux*, pour dire, *Mettez vous la fortement dans l'Eſprit*. On dit auſſi, *Vous avez devant les yeux les grandes Actions de vos Ancêtres*.

Je finirai par deux ou trois Remarques dont le Savant Anonime honore mon Stile. Ce ſeroit, pour tout autre que pour moi, une grande mortification, d'avoir reçû une Leçon de Grammaire. Citer par ex. à un *François*, même peu verſé dans ſa Langue, une Règle de LA TOUCHE ou de VAUGELAS, ce ſeroit dequoi le faire friſſonner. Lui décliner l'Article, *Celui*, *Celle*, *Ceux* &c. ſeroit pouſſer l'afront à ſon comble. Mais pour moi, qui ſuis Etranger, je ne dois pas être ſi dificile, ni avoir honte d'aprendre. Mes Remarques par raport au P. *Bouhours* regardent les Jugemens qu'il a porté, & ce n'eſt que par accident que j'ai relevé une expreſſion qui me ſembloit peu correcte. Le Marquis ORSI & d'autres Etrangers, qui ſont entrés en lice avec lui, ne ſe ſont pas propoſé non plus ſon langage, lors qu'ils ont relevé ſes mépriſes; moins encore ſe ſont ils crûs obligés de ne pas commettre en le critiquant, la plus legére faute dans le Stile. Il leur ſufiſoit, tout comme à moi, de rendre un compte exact de leurs ſentimens.

Mon Critique me permettra cependant de me défendre par une voie encore plus ſûre. C'eſt qu'il a critiqué méthodiquement une faute d'impreſſion. Mon Manuſcrit portoit * *ceux qui ſont apellés* au lieu de *ceux apellés*, & Mrs. les Editeurs

* Le Mercure s'imprimant fort à la hâte, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ſe gliſſe de tems en tems diverſes fautes d'impreſſion. Celle-ci eſt de ce nombre. Il faut rendre juſtice à l'Auteur. Son Manuſcrit étoit tel qu'il l'indique, & nous lui faiſons nos excuſes de lui avoir atiré une Critique qui ne devoit retomber que ſur nôtre Correcteur. La plainte qu'il nous en fit

Editeurs pourront assûrer que je me plaignis d'abord de cette *façade Gottique*, si peu prévenante en faveur d'une Piéce, qui par cela même qu'elle étoit critique, devoit avoir de l'exactitude & de l'élégance. Il se peut fort bien que ce début ait donné assés mauvaise opinion de tout le reste au *Savant Anonime*, pour l'engager par charité à me ramener aux Rudimens. Il ne faloit pas moins que cette prévention si facile à concevoir, pour lui faire confondre une faute d'impression, avec une faute d'ignorance. Les *Imprimeurs* feroient bien d'être plus exacts. C'est par de telles inadvertances qu'eux & Mrs. les *Correcteurs*, tout comme les *Copistes de l'Antiquité*, donnent souvent une peine inutile aux Commentateurs, & qu'on les voit comme dit *Boileau*,

Aux Saumaises futurs préparer des tortures.

Il semble que la suite de mon Ouvrage auroit pû guérir mon *Critique* d'un préjugé, qui m'étoit si peu honorable; du moins pourra-t-on le penser, en voiant que le seul défaut réel

fit nous parvint après l'impression du Mercure d'Octobre, & par conséquent trop tard pour la rectifier alors, ou supprimer la Critique de l'Anonime sur cet Article; mais aiant recherché le Manuscrit, & trouvé que la faute vient de l'Imprimerie, nous nous faisons un devoir de l'avouër, & de déclarer que nous profiterons des Leçons que le Critique du P. BOUHOURS donne ici aux Imprimeurs & aux Correcteurs, sur l'exactitude. Cette Replique nous avoit été envoiée pour l'inserer dans nôtre Journal de Novembre; mais ne l'aiant pas reçûe à tems, elle n'a pû trouver sa place que dans celui de ce Mois.

réel qu'il ait daigné relever dans mon ſtile ſoit celui-ci, qu'il croit *pouvoir choquer les oreilles délicates* : C'eſt l'endroit de la p. 56. où j'ai dit, *Mais le Parti vaincu a plû à Caton.* C'eſt la traduction du demi-Vers, *Sed victa Catoni*, que j'ai voulu rendre d'une façon toute litérale, pour en faire mieux ſentir le foible. Cependant loin de juger par là que mon ſtile aproche d'être pur & tout à fait châtié, je me trouverois très glorieux s'il n'y avoit pas dans mes Ecrits de fautes plus conſidérables. Celles de ce genre que j'aperçois chez les plus purs Ecrivains, ne me donnent pas plus mauvaiſe opinion d'eux. Ainſi lors que je trouve dans la Piéce de mon Critique p. 69. l. 17. *n'a pas pû réſiſter*, je ne m'aviſe pas ſeulement de penſer, que *n'a pû réſiſter* fût plus conſonnant à l'oreille. Quand je vois à la même page l. 23. *qu'ils avoient tous les deux de grands Partiſans*, je laiſſe penſer à d'autres que *tous deux* ſeroit plus exact, quoi que tous les deux ſe ſoit gliſſé depuis quelque tems dans le ſtile libre & vulgaire. Ces legéres fautes ne font que m'éfleurer ſans me choquer, ni me bleſſer jamais. J'en ai remarqué de cet ordre dans les plus fameux Ouvrages, ſans que cela leur ait rien fait perdre de leur beauté. Tous ceux qui écrivent n'ont pas l'oreille toûjours tendüe, ni même toûjours également diſpoſée à ſentir la délicateſſe de cette harmonie, qui donne tant de relief aux Diſcours. Sans chercher d'autres traits que ceux qui ſe préſentent naturellement ſ l'Article du P. *Bouhours* que j'ai cité ; ne tonne pas agréablement. *Cet* IL SEMBLOIT, dit-il, * *réduit la penſée à un ſens raiſon-*

* Maniére de bien penſer p. 26.

raiſonnable, toute hiperbolique qu'elle eſt. Je ne balance point à penſer qu'il eut été mieux de dire, *Cet* Il ſembloit, *réduit la penſée à un ſens raiſonnable, quoi qu'hiperbolique*, pour éviter cette rencontre dure à l'oreille *hiberbolique qu'elle.*

Mais je penſe ſur tout cela auſſi moderément qu'HORACE : *Paucis non offendar maculis, quas incuria fudit &c.* Ce ſont là de vraies minucies. Voila pourquoi je ne laiſſe pas de rendre ſans rancune une pleine juſtice à mon Critique, & de le remercier de la politeſſe de ſes Reflexions.

Pour moi, je puis l'aſſûrer, que je n'ai point d'autre vûe, en écrivant, que de me cultiver & m'exercer moi même ; d'exciter mes Compatriotes à faire mieux, comme il leur eſt ſi aiſé ; & de profiter tous les jours de leurs lumiéres, loin de chercher à les reprendre. Quand j'examine les Ouvrages des Morts, c'eſt conſtamment dans la vûe de me rendre utile & agréable aux Vivans.

Neminem ipſe reprehendo, niſi unum me, quùm parùm commodè ſcribo : Nulla ſpe, nullo timore ſollicitor. PLIN. Epiſt.

LETTRE

LETTRE *d'une Dame aux Editeurs.*

MESSIEURS,

EST-il permis à une Dame de ſe mêler de critique ? Ne ſuprimerés-vous pas celle-ci, par cela ſeul qu'elle part de la tête d'une Feme ? Non, vous êtes trop galants & trop polis, pour mépriſer ainſi le *Beau-Sexe.* Vous le ſavés, *Meſſieurs*, le ſilence eſt une de nos plus grandes averſions. Malheur à quiconque nous y réduit : C'eſt un crime que nous ne pardonnons jamais. Après tout, de quel droit prétendroit-on nous empêcher de juger des Ouvrages, qui ſont de nôtre reſſort ? N'aurions-nous des yeux que pour ne pas voir ; & l'eſprit ſeroit-il chez nous un avantage inutile ? Je ſai bien qu'il y a un certain ordre de Gens, qui dédaignent tout ce qui n'eſt que pur Eſprit, & où le profond ſavoir n'entre pas. N'en déplaiſe cependant à ces *Savantas*, nous jugeons ſouvent qu'ils n'ont pas le ſens commun, malgré les éforts qu'ils font pour nous cacher leur peu de goût & de diſcernement, ſous un tas d'Erudition ennuieuſe. Il me ſemble entendre raiſonner ces beaux Mrs. *De quoi s'aviſe cette Femelle*, diront-ils, *lui apartient-il de critiquer, à elle qui n'a jamais lû ni* Ariſtote, *ni* Horace, *ces Maitres de la bonne Critique ? Que ne s'ocupe t'elle plûtôt à enfiler une aiguille, ou à tourner un fuſeau.*

fuſeau. Ne pourrois-je pas vous répondre, *mes Doctes*, que nous avons vû des Femmes, qui vous ont ſurpaſſé en ſavoir; &, ce qui n'eſt pas beaucoup dire, en goût & en politeſſe? Madame DACIER, qui fut, ſans vanité, une de mes intimes Amies, vous le cédoit-elle en quelque genre d'Erudition; ou pour mieux dire, ne vous étoit elle pas ſupérieure en tout? Je la mettois quelquefois ſur le chapitre des *Pédants érudits* de ma connoiſſance: Elle avoit la complaiſance de me les démaſquer. Bon Dieu! que ces graves perſonnages me paroiſſoient alors ridicules & impertinents. *Croiriez vous* me diſoit cette Illuſtre, *que rien n'eſt plus aiſé que de fourrer de l'Erudition pêle mêle dans un Ouvrage? Il ne faut pour cela que manquer de bon ſens, lire prodigieuſement, & faire des Recueils de ſes Lectures.* Mais, où vais-je? Je m'égare. Laiſſons donc là ces Doctes Perſonnages. Si j'ai fait une courſe ſur vôtre terrain. *Meſſieurs les Pédants*, c'eſt à propos de quelque choſe; le voici. Vous avez aſſez peu de goût pour nous tourner en ridicules, quand nous nous amuſons à écrire; il nous eſt bien permis, ce me ſemble, de vous rendre le change, quand l'occaſion s'en préſente. En duſſiés-vous mourir de dépit, je répète à mes Amies les *Anecdoctes* ſur vôtre compte, que je tiens de Madame *Dacier*: Je ſuis même réſoluë à les publier, s'il vous arive de faire aucune mention de nous, ſoit en bien, ſoit en mal. Ne penſez pas que nos menaces ſoient un éfet de la crainte; nous mépriſons vos Cenſures; & vos Eloges nous tueroient d'ennui:

Des

Des loüanges de vôtre part ! Fi donc ! Vous ne ſavés loüer que des *Héros à l'antique*, dont vous trouvés des modèles dans les anciens Panégiriſtes. Une loüange nouvelle ne ſortit jamais de vôtre cerveau ; c'eſt dans l'*Antiquité* que vous puiſés le bien ou le mal que vous dites. Si vous faiſiez nôtre Panégrique, nous craindrions bien que vous ne vous y oriſ'és comme un de vos Confreres, qui en loüant une *Belle*, confondit tellement ſes Vertus avec celles qu'on attribue à ALEXANDRE & à CESAR, qu'on avoit de la peine à démêler s'il parloit d'un *Beau Guerrier* ou d'une *Beauté féminine*. Peut être encore que par une erreur, qui vous eſt aſſés ordinaire, vous nous apliqueriés ce que les Anciens ont dit d'une *Phriné* ou d'une *Laïs*, ſans diſcerner même ce que nous pouvons avoir de commun avec ces Courtiſannes ; comme la beauté & d'autres qualités, dont elles pouvoient être ornées. Qu'on ſe ſouvienne que je parle ici de mes Amies ; je ne ſuis ni aſſés ſote, ni aſſés vaine, pour me donner pour belle & ſpirituelle. Suis-je fole ? Pendant que je penſois me remettre en mon chemin ; m'en voila ſortie de nouveau. Ce ſont là des écarts de Femme, *Meſſieurs les Journaliſtes* : Comme ils ne tirent point à conſéquence, vous aurés bien la bonté de les excuſer. Je vais redoubler mon atention, afin que cela n'arive plus. Voïons maintenant où j'en voulois venir. C'eſt de la *Critique*, ſi je ne me trompe, que je vous ai promis. Je trouve ce genre d'écrire convenable aux Perſonnes de nôtre Sexe, qui ſont apellées à juger des Ouvrages, plûtôt qu'à en produire

duire elles-mêmes. J'entens des Ouvrages d'esprit. Mais il faut vous dire auparavant quel est l'Ouvrage que je me propose de critiquer, & le motif, qui m'y a portée. Je crains fort, babillarde comme je la suis, que cecy ne me mène encore loin. Cependant il faut abrèger; j'en connois la nécessité; n'importe, si je trouve une Mouche en mon chemin, elle excitera mon caquet, & je n'aurai jamais fait. Pour éviter ce piége, entrons brusquement en matiére. L'Auteur des Remarques critiques est fort de mon goût; la Piéce de Mr. *de Mezières* m'a plû aussi: Leurs Remarques m'ont paru bien fondées; j'en excepte deux ou trois du dernier Auteur. A propos de ce dernier Auteur; il vous dit, *Messieurs*, que vous avés dans vos *Mercures* peu de Piéces de Poësie véritablement poëtiques: je suis curieuse, j'ai voulu savoir s'il acusoit juste, & me voilà à feuil'eter vôtre Journal: La prémiére Piéce qui se présente à mes yeux, c'est * l'*Ode sur l'Avarice*. Je l'examine d'abord, & je trouve que Mr. *de Mezières* dit vrai pour celle là. Il me prend tout de suite envie d'en marquer les défauts: Je mets donc la main à la plume, & voici ce que j'écris. L'*Ode*, disent les Maitres, *demande un beau désordre, des écarts heureux, une imagination vive & féconde, une versification noble & soutenuë*. Avez vous observé ces Règles,

L *Mr.*

* Mercure du Mois de Mai p. 114. Mlle. JULIE PINCET prétend ici que l'Ode en question est de Mr DE MEZIERES lui même. Mais nous ignorons sur quel fondement, puis qu'elle est sous le Nom de Mr. J. A. MARCET. Mr. de Mezières & Mr. Marcet seroient ils la même Personne?

Mr. de Mezières ? Ne trouvés pas mauvais, s'il vous plait, que je vous faſſe remarquer que non. Vous entendez trop bien vôtre Monde, pour ne pas recevoir avec ſoumiſſion le Jugement d'une Dame. Nôtre Sexe a ſes droits, un galant Homme, comme vous, les reſpecte toûjours. Ce petit Exorde étoit abſolument néceſſaire à ma décharge. Une Femme comme moi, ennemie de la contrainte, eſt ordinairement peu en garde contre tout ce qui chatouille un Auteur, & peu capable d'une atention ſoutenuë à meſurer ſes expreſſions. Je reviens à l'Ode. L'*Avarice*, qui y tient aſſez longtems le bureau, parle auſſi méthodiquement que mes Savans de tantôt. On n'y voit nuls écarts; tout, au contraire, y ſemble compaſſé; & par une ſuite néceſſaire, l'imagination y brille peu. J'ai beau chercher de la nobleſſe dans la verſification; s'il y en a, elle ſe derobe à mes recherches. Un autre que moi ajouteroit que les Vers en ſont un peu proſaïques; mais c'en eſt aſſés. Après avoir dit ainſi en gros mon petit avis; prenons un peu l'Ouvrage en détail, & juſtifions par là nos Remarques générales. Que dis-je détail? Cela m'effraie! Pour raiſonner ainſi, il faut d'abord poſer cela, puis en conclure ceci: Suis-je bien propre à une telle exactitude? Atendés que je me tâte le poux: Non, *Meſſieurs*, vous n'aurés aucun détail de moi pour aujourd'hui; je remets la partie à une autre fois. Critiqués tant qu'il vous plaira, je ſuis ainſi faite: Je quitte un Ouvrage, quand je ſuis laſſe de jaſer: Si on le trouve mauvais je ne ſaurois qu'y faire.

Au

Au reſte, je vous dois, *Meſſieurs*, des remercimens pour le plaiſir que me donnent vos *Mercures*. J'ai été charmée en particulier de l'air dont vous relancés, dans le dernier, ces Auteurs téméraires, qui ont oſé badiner la *Nation Helvétique*.

A ce noble courroux je reconnois un Suiſſe.

Ce petit *Juif* méritoit bien ſur tout qu'on lui lavât la tête, & qu'on le renvoiât étudier la *Géographie*. Sied-il bien à ces Meſſieurs d'accuſer les Suiſſes de manquer d'Eſprit & d'aimer un peu trop le *Jus de la Treille* ? Ne ſait-on pas que ce ſont là de vieux péchés, dont les *François* les ont corrigés ? On les taxoit autrefois de n'avoir que du *Bon ſens* ; mais grace à leurs bons Voiſins, ils ont reconnu, combien cette qualité étoit commune, puiſque tout le monde peut la poſſéder. *Vive l'Eſprit !* C'eſt là nôtre *Idole*, de nous autres Femmes ; & chacun ſent aſſés l'importance dont il eſt, pour nous, qu'il prenne chez les Hommes la place du *Bon ſens*. Une de mes Amies trouve que les Vers, que vous cités, *Meſſieurs*, pour montrer l'Eſprit des Suiſſes, lui laiſſent encore quelque doute ; mais moqués vous de cela, & donnés nous toûjours des Vers auſſi ſpirituels. Peu s'en eſt falu que je n'aïe ici terminé mon babil, & j'aurois oublié juſtement la meilleure Piéce du ſac : Qui ne voit que je veux parler du Vin ? N'eſt-il pas vrai, *Meſſieurs*, qu'on bûvoit autrefois bien groſſiérement, & ſimplement pour boire ? Aujourd'hui ce n'eſt plus cela, on aſſaiſonne ce

plaiſir d'une Converſation gaïe & libre. La Galanterie fait l'ame des Feſtins, l'Eſprit y brille en mille maniéres. Avoüés, *Meſſieurs*, que vous devez tous ces avantages au bon goût des *François*, qui vous ont aoris à mettre les Dames de vos *Parties Bachiques*, où elles tiennent fort bien leur coin, & d'où on les baniſſoit autrefois comme des ineptes & des profanes. Il faut convenir que nos Péres étoient de grands fots d'exclure ainſi de leurs plaiſirs la plus aimable moitié du Genre Humain. Cela me met véritablement en colère contr'eux, & je ſerois d'humeur à les quereller, s'ils pouvoient m'entendre. Enfin diſons à la loüange des Banquets modernes, que ſi on y enſevelit la Raiſon, c'eſt toûjours avec goût, avec Eſprit & par des raſades méthodiques, buës pour la ſanté de tout le Genre humain. Rien n'eſt ſans doute plus beau & plus loüable. Un ſujet ſi grand mérite une plume plus diſerte que la mienne, pour être dignement traité. Auſſi le quittai-je pour vous dire que je ſuis, *Meſſieurs*, Vôtre très humble Servante

Genève le 13. *Décembre* 1736. JULIE PINCET.

LETTRE *aux Editeurs à l'ocaſion des Critiques inſerées dans le Mercure de Novembre dernier.*

MESSIEURS. Il paroit par vôtre dernier Mercure, que l'honneur de la Nation vous eſt cher, & que vous ne trouvez pas beaucoup de ſel dans les Commimens, dont pluſieurs *François* nous régalent ſouvent. C'eſt une eſpèce de *tic*, qui regne depuis longtems parmi eux; & la plûpart, ſans nous connoître, nous donnent galamment les épithètes de *ſtupides*, de *groſſiers* & de *brutaux*. Il nous paroit, que ces jolies expreſſions ne s'acordent pas parfaitement avec la politeſſe dont *Meſſieurs les François* font leur capital; mais nous nous trompons ſans doute, & il faut que cette politeſſe ait des rafinemens inconnus à des Gens groſſiers comme nous. Ne ſeroit ce point par un de ces rafinemens exquis, qu'au lieu d'emploier des traits fins & delicats, pour caractériſer ce qu'ils croient inintelligible à nôtre ſtupidité, ils n'en décochent contre nous que de très peſans? La généroſité leur eſt auſſi naturelle que la politeſſe. Ils ont deſſein de nous polir, & de nous communiquer un peu d'intelligence. Pour y reüſſir, il faut nous faire ſentir, par des termes à nôtre portée, que nous avons beſoin de ces ſecours. Ils le font: Voila qui doit exciter nôtre reconnoiſſance; & je ne ſais, ſi ſon de nous formaliſer de leur procédé à nôtre

égard,

égard, nous ne devrions pas les en remercier publiquement. Le moins que nous puissions faire, c'eſt de travailler à la ſupreſſion des *Lettres de Mr.* DE MURALT ; car quoi que ce Livre ait reçû de grands aplaudiſſemens, & qu'il n'ait ſcandaliſé juſques ici que l'Abé DES FONTAINES & quelques Perſonnes de ſa trempe, il faut avoüer que l'Auteur y eſt tombé dans une imprudence, pour ne pas dire, témérité, impardonnable. Quoi *un Suiſſe ! un Suiſſe !* oſer trouver du ridicule dans une Nation ſeule en droit & en poſſeſſion d'aſſigner à toutes les autres la doſe d'Eſprit & de mérite qui lui compète ! Quel ſuccès peut-on ſe promettre d'une pareille audace ? L'Univers entier reſpecte trop les *Déciſions Souveraines* des *Beaux Eſprits François*, pour donner la moindre atention aux raiſons ſpécieuſes, aux tours artificieux & aux peintures groſſiéres de Mr. DE MURALT. Je ſuis fâché dêtre réduit à parler ſi naivement d'un Homme, en qui je trouverois infiniment d'Eſprit, ſi ma qualité de *Suiſſe* me permettoit de donner ce nom à ce qui me paroit tel. Je ne penſe par Mrs., que vous entrepreniés de marcher ſur les traces de ce Gentilhomme de nôtre Nation, pour qui vous témoignés tant d'eſtime & de conſideration. Il vaut beaucoup mieux, ſelon moi, que vous vous apliquiez à inſpirer à nos Compatriotes le goût des *Romans*, des *Hiſtoriettes*, en un mot de tout ce qu'on apelle *Ouvrages d'Eſprit* en *France*, & que ce Roiaume produit en ſi prodigieuſe abondance. Une étude ſérieuſe de ces admira-

mirables productions, leur inſpirera, peut être cette heureuſe démangeaiſon d'écrire, qui enrichit les Boutiques des Libraires de *Paris*, & qui eſt ſi utile aux *Epiciers*. Supoſés qu'ils ne faſſent que répéter ce que d'autres auroient dit avant eux, quelques ſaillies vives, des tours nouveaux & quelques expreſſions neuves ſuffiront pour les faire aller de pair avec le gros des *Beaux Eſprits François*. De dire, comme il eſt vrai, que nous liſons & eſtimons infiniment un bon nombre d'Illuſtres Ecrivains de cette Nation, cela ne ſufit pas; il n'apartient point à des ſtupides, comme nous, de vouloir diſcerner l'excellent, le bon, le médiocre, & le mauvais, en fait d'Ouvrages d'Eſprit. Il faut prémiérement nous *dé-ſuiſſifier* par les Rudimens dont j'ai parlé, & deſquels la copieuſe ſource n'eſt pas prête à tarir. Sur tout, n'allons point luter contre ces *Meſſieurs* en plaiſanteries & en bons mots: Ce ſeroit les ataquer dans leur Fort; ce ſeroit, par une ambition ſcandaleuſe, aſpirer à la plus brillante Couronne du *Parnaſſe-François*. Combien d'*Abés des Fontaines* ne nous tomberoient-ils pas ſur le Corps! On m'a dit que cette *Tribu* étoit extrêmement nombreuſe en *France*. Un de mes Amis, dans le ſentiment duquel j'entre de tout mon Cœur, voudroit que vous *ſupliaſſiez très-humblement* cette redoutable *Légion*, de nous épargner un peu, & de conclure un *Traité de Paix* qu'il croit raiſonnable. Il m'a communiqué ſa penſée: Je vous en fais part. Elle s'adreſſe uniquement aux Critiques outrés de la Nation Helvétique.

Jolie

Jolis François, plus d'invectives ;
Nous ſommes groſſiers & vous fats.
De ſages raiſons reſpectives,
Devroient finir nos vains débats.
A l'injure impoſons ſilence,
Des deux parts ce ſera prudence :
Vous gagnerez même au Traité,
Car tenant juſte la balance,
On trouve que fatuité,
Eſt pire que groſſiereté.

Vous voiez, *Meſſieurs*, que ce bon *Suiſſe* profite des privilèges de ſa Nation. Il s'énonce un peu crûment ; mais il a réflêchi, (car il y en a auſſi parmi nous qui réflêchiſſent) que de ſe tourmenter à chercher un tour fin & délicat, ce ſeroit vouloir forcer la Nature ; ou que ſi même il y avoit reuſſi, ces *Meſſieurs* auroient refuſé de le reconnoitre pour ce qu'il eſt. Il tient d'ailleurs pour aſſûré qu'ils ne s'en ofenſeront point ; ils n'atendent rien de plus gracieux d'un *Incole* d'entre le *Jura* & les *Alpes*. Je ſuis &c.

N. le 20. Dé emb. 1736.

Vôtre &c.
HELVETICUS.

REFLE-

REFLEXIONS
Sur les Ages de l'Homme.
A
Mr. CALENDRIN, *Profeſſeur en Philoſophie à* GENEVE.

QUe devient de nos Prez la riante Verdure,
Et des Fleurs la riche parure;
Philomèle de ſes Concerts
Ne rejouït plus la Nature:
Ces paiſibles Ruiſſeaux dont l'onde vive & pure
Serpentoit ſur des Tapis verts,
Et qui de cent Objets divers
Nous ofroient l'aimable peinture;
Aujourd'hui d'une écorce dure
Sont envelopés & couverts;
Le ſeul Aquilon dans les Airs
Fait entendre un afreux murmure,
Et change nos Champs en Déſerts.

Ha! que cette fidèle Image,
Nous repréſente bien le cours!
Des heureux & des triſtes Jours,
Dont nôtre Vie eſt l'aſſemblage!

L'Homme dans le Printems de l'âge

Né reſpire que badina e;
Les Jeux, les Ris, & les Amours
Semblent venir lui rendre hommage,
Et ſemer de fleurs ſon paſſage:
Si ce tems fortuné pouvoit durer toûjours,
Qu'il ſeroit do x d'en faire uſage!
On voit la Jeuneſſe volage
Aller de deſirs en deſirs,
Et pour commencer d'être ſage,
Elle atend la fin des plaiſirs.
Tel le Papillon infidèle,
Court & vole de fleurs en fleurs;
Celle dont il reçoit les plus tendres faveurs,
Lui paroit toûjours la plus belle,
Et châque Aurore renouvelle,
Son inconſtance & ſes ardeurs.

Mais lorſque de l'Eté les brulantes chaleurs,
Echaufent nos Eſprits & le ſang de nos Veines,
L'Homme, ſéduit par des lueurs,
N'embraſſe que des Ombres vaines;
Sous le fantôme des Grandeurs;
Et ſuivant au hazard des Routes incertaines,
Il eſt le jouet de l'Erreur,
Et ne rencontre que des peines,
Lors qu'il croit trouver le bonheur.
D'un voile tenèbreux, maſquant ſon Injuſtice,
D'honneur il paroit revêtu,
Et des couleurs de la Vertu

Sa main oſe parer le Vice.
De ſes vaſtes projets la fole vanité,
Lui creuſe l'afreux précipice,
Qui fait la honte & le ſuplice
D'un témeraire Orgueil & de l'Iniquité.

Dans un Age plus mûr, l'Homme craint l'Indigence,
Mépriſant les Tréſors, qui ſont en ſa puiſſance,
Pour les Biens qu'il n'a pas ſon cœur eſt agité,
Et de la ſoif de l'Or, ſans ceſſe tourmenté,
Même au milieu de l'Abondance,
Il éprouve la Pauvreté.
L'Or n'eſt que trop ſouvent l'inſtrument de nos Crimes:
Par des moiens illegitimes,
On fait de ſes Projets couvrir l'iniquité.
* Tel un Roi cruel & perfide,
Séduiſant le Romain, de ſes Treſors avide,
De tous ſes atentats obtint l'impunité.

Ainſi par ſa propre foibleſſe,
L'Homme facilement ſéduit,
Fuit la vérité qui le bleſſe,
Et des douceurs de la Sageſſe,
Il ne recueille l'heureux fruit,
Que lors que la froide Vieilleſſe
Annonce la fatale Nuit,
Qui nous couvrant d'une Ombre épaiſſe
Eclipſe

* JUGURTHA, Roi de Numidie, après avoir tué ſes Fréres, ſe procura aſſez longtems l'impunité de ſes Crimes, en corrompant par des Préſens les Generaux Romains, qui étoient envoiez pour le punir.

Eclipſe le jour qui nous luit,
Nôtre plaiſir, nôtre triſteſſe,
Dans la nuit du Tems confondus,
Loin de nous s'écoulent ſans ceſſe,
Et bientôt ils ne ſeront plus.
Tel un Torrent dans les Coline
Ne reſpecte pas plus les Fleurs,
Que les Ronces & les Epines,
Et laiſſe par tout des ruines,
Triſtes débris de ſes fureurs.
L'Homme pour fixer ſes Années,
Par un cours rapide entrainées,
Feroit d'inutiles éforts:
Le Tems détruit tous les reſſorts
De nôtre fragile Machine,
Et rompant les heureux acords
Qui joignent & l'Ame & le Corps,
A pas certains nous achemine,
Dans le ſombre ſéjour des Morts,
Et nous rend à nôtre origine.
Enfin fatigués de courir
Après de faux plaiſirs, dont nôtre Ame étoit yvre,
Nous voulons commencer à vivre,
Lors qu'il faut penſer à mourir.
L'Eſprit détrompé de chiméres,
Que le Tems fait évanoüir,
Ne ſe laiſſe plus ébloüir
Par des Grandeurs imaginaires,

Ou

Ou par des beautés paſſagéres,
Dont il ſe flatoit de joüir ;
Il voit que ces plaiſirs ont des ailes legéres.
Heureux ſi les Beaux Arts, & les Vertus ſinçéres,
Etoient ſeuls l'objet de ſes ſoins !
Mais hélas ! il n'en eſt pas moins
Eſclave des Erreurs groſſiéres,
Et ſujet à de faux beſoins !
L'Homme marche à tâtons au bord des précipices.
Il ne fait que changer de Vices.
Tantôt la fiére Ambition
Lui prépare mille ſuplices :
Tantôt quelqu'autre Paſſion
L'entraine par ſes artifices ;
Preſque toûjours l'opinion
Le meut au gré de ſes Caprices :
De préjugés trompeurs, l'Homme eſt environné,
Il eſt ſur chaque Objet, incertain, étonné ;
A peine une foible lumiére
Des malheureux Mortels éclaire la Carriére ;
Cependant nôtre Orgueil ſe flate de ſavoir,
Quelle eſt des Elémens la forme & la matiére ;
Et s'élevant du ſein de la pouſſiére,
L'Eſprit humain veut concevoir,
La fabrique des Cieux & de la Terre entiére ;
Il veut tout connoître, & tout voir,
Et nous ignorons la maniére
Dont nôtre Corps peut ſe mouvoir.

Aprenons que nôtre devoir
Eſt de reſpecter les limites
Que le Ciel lui même a preſcrites,
Et qui du Créateur nous prouvent le pouvoir.
Oui, dans ſon arrogance extrême
L'Homme décide en Arbitre ſuprème,
Sur l'ordre & les reſſor divers,
Qui compoſent le beau ſiſtème
De ce magnifique Univers;
Et dans ſes dangereux travers,
Il raporte tout à lui même.
Ha! plûtôt ſoumis, ſatisfaits,
Faiſons un uſage modeſte
Des divers talens, des bienfaits,
Que répand la Bonté céleſte,
Et dont nous ſentons les éfets.

TOI dont le gout exquis égale la Science,
Daigne pardonner mes écarts
Tu connois de nos Vers les règles, la licence
CALENDRIN, ton Intelligence,
Perce au delà de tes regards.
De la fine Géométrie
Tu pénètres les profondeurs,
Et Peintre ingenieux des Mœurs,
Tu ſais de l'humaine folie
Découvrir toutes les erreurs:
De nos divers devoirs tu montres l'harmonie,

Et des plus aimables couleurs,
Tu nous peins toutes les douceurs,
Dont la Vertu ſeroit ſuivie,
Si l'Ordre règnoit dans nos Cœurs.
Puiſſions nous déſormais en gouter tous les charmes!
Puiſſions nous conſtamment en reſpecter les Droits,
Et loin du bruit affreux des Armes,
L'Eſprit tranquile & ſans alarmes,
Cultiver les beaux Arts à l'ombre de nos Loix!

Genève Mr. J. B. Tollot.

FRA-

FRAGMENS HISTORIQUES ET LITERAIRES;

de la Ville & République de BERNE, *contenant diverſes particularitez ſur les Hommes Illuſtres, qui ſe ſont diſtinguez, tant dans l'Etat Politique & Militaire, que dans la République des Lettres.*

NOus pouſſâmes, le Mois dernier, nos *Fragmens Hiſtoriques* juſques à l'heureux Evénement du rétabliſſement de la Paix entre les Cantons. La Diette générale convoquée à *Bade* vers le milieu de Décembre 1531. ſe paſſa avec beaucoup de tranquilité. Les X. Cantons, Seigneurs du *Thurgaw*, ordonnerent entr'autres la publication d'un *Edit* de tolérance. Il y étoit enjoint aux Sujets de ſe laiſſer réciproquément dans une entiére liberté de Conſcience, & de n'employer ni fraude, ni violence pour engager qui que ce fut à changer de ſentiment. Il y eut cependant encore quelques troubles dans le Canton de *Berne*, ſur la fin de cette année là, par raport aux afaires

de

de Réligion. Des Conſeillers mêmes chercheient à faire caſſer les Loix & les Ordonnances de Réforme que l'Etat avoit fait publier. Il s'éleva diverſes Cabales. Pluſieurs Villes & Communautez envoïérent des Députez à *Berne*, dans le deſſein de cauſer du remüement. La Ville d'*Araw*, entr'autres, fit éclater ſon mécontentement contre ſes Souverains; il s'y éleva une ſédition dans les formes; & les Habitans envoiérent divers Articles de plaintes à *Berne*. La ſageſſe & la prudence du Gouvernement diſſipa tous ces nuages; & les deſſeins des mal-intentionnés s'en allérent en fumée. LL. EE. firent paroitre dans ces ocaſions délicates une fermeté admirable, en dépoſant les Conſeillers, qui avoient eu deſſein de renverſer la Conſtitution de l'Etat & de la Réligion. On emploia auſſi les voies de douceur pour calmer les Eſprits; & le Souverain eut la bonté de répondre aux plaintes de la Ville d'*Araw*, d'une maniére ſatisfaiſante & en des termes qui marquoient également ſon Amour pour ſes Sujets & pour la Juſtice. Il fit paroitre les mêmes ſentimens dans toutes les dificultez que le changement de Religion ocaſionna dans les Seigneuries communes. Les Villes & Bailliages d'*Orbe* & de *Granſon* * que les diférens ſentimens ſur la Foi diviſoient cette année là & la ſuivante, furent redevables à LL. EE. de *Berne* de la pacification de leurs troubles & de la Réformation qui s'établit parmi eux. Leurs ſoins & leurs atentions ne ſe bornoient pas à leurs Sujets; ils s'étendoient auſſi envers leurs Alliez

* Bailliages apartenants à Berne & à Fribourg.

liez & Combourgeois. La Souveraineté de *Neuchâtel*, & le Comté de *Valangin* s'en reſſentirent en particulier. Dans le cours de l'année 1531. ces Généraux Alliez écrivirent de nouveau pluſieurs Lettres au Gouvernement de *Neuchâtel*, à la Comteſſe de *Valangin* & au Seigneur de *Bellegarde* ſon Gouverneur, pour les empêcher de moleſter les Réformez. Leurs repréſentations par Lettres n'opérans pas comme il auroit été à deſirer, ils envoiérent diverſes Députations à *Neuchâtel* & à *Valangin*, qui parlérent, de leur part, avec beaucoup de force, à ceux qui tenoient les rênes du Gouvernement, pour les engager à exécuter les Conventions qui avoient été faites, proteſtans que LL. EE. étoient dans la ferme réſolution de maintenir leurs Alliez & Combourgeois dans leurs droits & libertez, même par la force, ſi on les y contraignoit. La Ville d'*Avenche*, qui dépendoit pour le ſpirituel & le temporel de l'Evêque de *Lauſanne*, reſſentit de ſon côté les favorables éfets de la Protection des *Bernois*, qui la ſoutinrent dans les tems critiques de ſa Réformation.

Mais de tous les Alliez de *Berne*, la Ville de *Genève* avoit le plus de beſoin de l'apui & de l'aſſiſtance de cette Puiſſante République. Le Duc de *Savoie*, ne vouloit pas exécuter la Sentence des Cantons renduë à *Paierne*. Il fit tous ſes éforts pour détourner les Cantons de *Berne* & de *Fribourg* de l'Alliance avec *Geneve*. Au Mois de Décembre de l'année 1531. ce Prince fit faire par ſes Ambaſſadeurs, de nouvelles inſtances à *Berne* ſur ce ſujet, & propoſa

ſa de renouveller les Alliances de la Maiſon de Savoie avec la République. Les *Bernois* ne voulant pas mécontenter le Duc, répondirent qu'ils envoieroient des Députez, pour demander aux *Genevois*, s'ils vouloient renoncer de leur bon gré à la Combourgeoiſie avec *Berne*; & qu'en ce cas là, ils feroient une Alliance plus étroite avec le Duc de *Savoie*. Cette ſage République épuiſoit toutes les voies de la douceur & de la Négociation, avant que de ſe porter aux extrémités facheuſes de la Guerre. Elle envoia, dans cette vûe, une Députation à *Geneve*, compoſée de SEBASTIEN DE DIESBACH, JEAN JAQUES DE WATTEVILLE, & JEAN FRAÇOIS NAGUELI, trois des plus Grands Hommes de la République. Ces Députez partirent de *Berne* le 30. Décembre 1531. & ſe rendirent d'abord à *Gex*, où étoit pour lors le Duc de *Savoie*, à qui ils demandérent le paiement de ce qu'il devoit à leur Etat, & à ſes Alliez. Ils paſſerent enſuite à *Geneve*, où ils firent leurs répreſentations en Conſeil général, le 9. Janvier 1532. Les *Genevois* répondirent, qu'ils ne pouvoient entendre à aucune propoſition contraire à la Sentence donnée à *Paierne* par les Seigneurs des Ligues, qu'ils vouloient garder inviolablement l'Alliance avec les deux Villes de *Berne* & de *Fribourg*, & leur donner une entiére ſatisfaction ſur tout ce qu'ils pouvoient leur devoir.

Le Duc aiant apris la fermeté des *Genevois*, donna un Edit ſur la fin de Janvier, portant interdiction de Commerce avec eux & ordre à ſes Sujets de ſe tenir prêts à marcher au pré-

mier commandement. Il fit avancer 10000. *Italiens* & 5000. *Lansquenets* pour fondre ſur *Genève* ; & tous ſes Etats de delà les Monts étoient en mouvement. Les Cantons de *Berne* & de *Fribourg*, voulans prévenir la Guerre, envoiérent au Mois de Fevrier des Députez à *Genève*, pour porter cette Ville à accepter certains Articles de Pacification, qui avoient été propoſés de la part du Duc ; mais ils furent rejettez par les *Genevois*, comme leur étant onereux & préjudiciables ; ſurtout puis qu'un de ces Articles portoit l'abolition de leur Combourgeoiſie avec *Berne* & *Fribourg*, & une dérogation au Traité de *St. Julien* & à la Sentence de *Paierne*. *Genève* envoia quelques tems après des Députez à *Berne* & à *Fribourg* : Ils ſçûrent ſi bien repréſenter leurs raiſons, & faire valoir leurs droits, devant les Conſeils de ces deux Villes, qu'ils obtinrent, *que l'on garderoit l'Alliance avec les Genevois* ; *que l'on engageroit le Duc de Savoïe à r'ouvrir le Commerce avec eux* ; *& qu'on les ſecourroit en cas de beſoin.*

Sur la fin du Mois de Février, les deux Villes de *Berne* & de *Fribourg* écrivirent au Duc de *Savoïe*, pour l'exhorter à rétablir le Commerce avec *Genève*, & pour lui demander le paiement de 14000. Ecus qu'il devoit à l'Etat de *Berne*, & 17000. à celui de *Fribourg*. Le Duc répondit d'abord aux deux Cantons, qu'il avoit permis libre Commerce avec les *Genevois* ; mais il n'en étoit rien ; & *Genève*, continuant de ſe trouver dans la ſoufrance, ſe plaignit de nouveau à ſes Alliez. Le Canton de *Fribourg*, piqué d'un pareil procédé, vouloit

ſoit que l'on déclara la Guerre au Duc ; mais la République de *Berne* arrêta ce prémier feu, & fut d'avis d'atendre la Réponſe d'une Députation qu'Elle avoit auprès de ce Prince pour le ſolliciter fortement ſur ce ſujet. Le Duc, à la réquiſition des Députez de *Berne* rétablit enfin, le 18. Mars, la liberté du Commerce avec *Genève*. Ces Généreux Alliez ne s'en tinrent pas là. Sur les plaintes que les Genevois faiſoient des infractions du Duc au Traité de *St. Julien* & à la Sentence de *Paierne*, les deux Villes écrivirent encore à ce Prince pour terminer toutes ces dificultés ; mais il refuſa de ſe ſoumettre au Jugement des *Suiſſes*, & répondit fierement : *Qu'il étoit Prince, & qu'il n'avoit que faire de plaider avec Genève.* Toutes les autres démarches que ces Cantons firent, ſoit par Lettres, ſoit par Députations, ne purent engager le Duc à ceſſer entiérement ſes hoſtilitez contre cette Ville ; mais elles reculérent au moins de quelques tems les Guerres qui s'en enſuivirent.

Tant d'afaires épineuſes & délicates que les Seigneurs de Berne avoient ſur les bras, ne les empêchoient pas de travailler à perfectionner la Réformation dans leurs Etats. Ils avoient convoqué dans leur Capitale, au commencement de l'année 1532. un *Sinode* de tous les Eccléſiaſtiques de leur Canton. Il ſe trouva 230. Paſteurs, dans cette Aſſemblée. On y convint des règles qui devoient être obſervées dans l'exercice du Miniſtère, tant à l'égard de l'inſtruction, que par raport à la conduite des Eccleſiaſtiques. Les Actes du Sinode furent écrits

en

en Langue Allemande par WOLFGANG CAPITON, qui s'y rencontra. Ils furent d'abord imprimés à *Bâle* en Allemand, & peu après en Latin, de la Traduction de SIMON SULTZER. LL. EE. joignirent à ces Actes un Edit, qui les confirmoit & leur donnoit force de Loix. Cet Edit eſt conçû en termes qui marquent la Piété du Souverain, & l'ardent deſir qu'il avoit de voir ſes Sujets heureux, par la pratique d'une Morale ſainte & pure.

Dans le courant de cette année 1532. les Seigneurs de *Berne* firent divers Règlemens & donnérent pluſieurs Edits, tendans au bien & à l'avantage de leurs Sujets, demême qu'au maintien du bon ordre. Par un de ces Edits du 11. Avril, ils interdirent abſolument l'uſage de la Langue Latine dans les Actes des Notaires, & ils ordonnérent que tout fût écrit en la Langue naturelle du Païs, afin que les Contrats fuſſent intelligibles aux Parties contractantes.

Le Duc de *Savoie* avoit fait une Alliance avec tous les Cantons en 1512. par laquelle il s'étoit engagé de païer annuellement 200. Ecus d'Or à châque Canton. Ce Prince, deſirant de renouveller cette Alliance, envoia, à la Diette générale, qui ſe tint vers le milieu de l'année 1532. une Ambaſſade ſolemnelle, compoſée du Comte d'ENTREMONT, du Préſident LAMBERT, du Seigneur d'ESTAVAIER, & de deux autres Perſonnes de conſidération. Les Cantons, loin de conſentir aux réquiſitions de ces Ambaſſadeurs, demandérent au préalable le paiement des Penſions qui leur étoient duës.

Les

Les Bernois, que le Duc ſollicitoit en particulier pour ce renouvellement, refuſerent d'y conſentir, parce qu'il demandoit toûjours l'abolition de l'Alliance de *Geneve* & de la Sentence de *Paierne*.

Les inſtances reïterées que les Cantons de *Berne* & de *Fribourg* avoient fait au Duc de *Savoie*, ne pouvant leur procurer le paiement des ſommes que ce Prince leur devoit; *Fribourg* perdit patience, & vouloit abſolument lui déclarer la Guerre. Ce Canton écrivit à celui de *Berne*, que puis que le Duc ne tenoit compte d'aucunes de ſes promeſſes, il étoit dans l'intention de s'emparer du *Païs de Vaud*. Cette réſolution engagea la République de *Berne* d'envoïer, le 27. Septembre, une Députation aux Seigneurs de *Fribourg*, pour tâcher de les adoucir, & les diſſuader d'entrer en Guerre. Ceux-ci ſe laiſſérent perſuader, & la Guerre n'eut pas lieu pour lors.

Au Mois de Novembre, le Duc de Savoïe envoïa une nouvelle Ambaſſade aux deux Villes, pour les prier, de le mettre en poſſeſſion de ſes préeminences dans la Ville de *Geneve*, de le délier de l'Engagement du Païs de Vaud, & de quitter leur Alliance avec *Lauſanne*. *Berne* & *Fribourg* répondirent: 1. *Qu'ils étoient prêts de mettre le Duc en poſſeſſion de ce qu'il devoit avoir à Geneve, & de l'y accompagner, pourvû qu'auparavant il donna aux Genevois une Lettre de ſureté, conformément à la Sentence de Paierne, portant une promeſſe autentique de ne leur faire aucun tort ni en leurs Perſonnes, ni en leurs Biens.* 2. *Qu'après que le Duc ſe ſeroit aquitté du dernier paiement qu'il devoit leur faire à Noël, des 21. Mille Ecus*

qui leur étoient dûs, ils agiroient avec tant de modération envers lui, au ſujet de l'Engagement ou Hipotèque du Païs de Vaud, qu'il auroit tout lieu d'être ſatisfait. 3. Qu'ils vouloient garder leur Alliance avec Lauſanne &c.

Cette année là, il y avoit auſſi des diviſions dans la Prévôté de *Môtier Grand-Val*, dépendante de l'Evêché de Bâle. Les Chanoines avoient maltraité les Réformez de ces quartiers, par des voies de fait, & ceux-ci refuſoient de leur paier leurs Dimes. Le Seigneurs de *Berne*, toûjours atentifs au bien de leurs Alliez, s'entremirent pour apaiſer ces diférens. Il y eut à cette ocaſion diverſes Conférences à *Môtier Grand-Val*, entre les Députez de l'Evêque de *Bâle*, & ceux des Seigneurs de *Berne* & de *Soleure*; mais on ne put ſi tôt apaiſer les troubles. Ils devenoient tous les jours plus ſérieux: Ce qui engagea les Seigneurs de *Berne* à fixer une Journée à *Bienne* pour le 8. Décembre, & ils invitérent l'Evêque de *Bâle* & le Canton de Soleure d'y envoïer leurs Députez. On y examina les plaintes réciproques des Parties, & on convint de quelques Artic.s; mais on en prit d'autres *ad referendum*.

Les Cantons Catholiques & les Cantons Proteſtans eurent auſſi pluſieurs dificultez entr'eux par raport à la Religion: Elles furent diſcutées dans les diférentes Diettes qui ſe tinrent à *Bade* cette année, & elles occupérent fortement les Cantons. On apréhendoit même qu'elles n'ocaſionnaſſent de nouvelles Guerres civiles en *Suiſſe*; mais la prudence du Loüable Corps Helvétique, ſçût empêcher que l'on ne retom-

retomba dans ces extrêmités, ſi fatales à la Nation.

L'*Allemagne*, qui étoit diviſée à cauſe de la Religion ſe voioit de plus menacée par les *Turcs*. CHARLES V. envoïa des Ambaſſadeurs aux *Suiſſes*, pour leur demander des Troupes contre l'Ennemi commun de la Chrêtienté. Ils parûrent à la Diette des Cantons, le 10. Juillet 1532.; mais leurs Négociations aïant été traverſées par la *France*, & l'intérieur de la *Suiſſe* ſe trouvant dans un état critique, par les troubles qui y règnoient, les Cantons répondirent, qu'ils ne pouvoient acorder ce que S. M. I. deſiroit, à cauſe des dangers où ils ſe trouvoient eux mêmes expoſés. Ce refus n'empêcha pas l'Empereur de faire païer aux Cantons les Penſions qu'il leur devoit, comme Prince de la MAISON D'AUTRICHE, en vertu de l'*Alliance Héréditaire*.

FERDINAND Roi de *Hongrie*, Frére de l'Empereur, fit païer de ſon côté aux Cantons Catholiques les Penſions qu'il leur devoit, depuis cinq ans, en vertu de la même *Union Héréditaire*; Mais ce Prince n'en agit pas de même avec les Cantons de *Zurich*, de *Berne* & de *Bâle*. Il leur fit dire par ſon Ambaſſadeur: *Que puis qu'ils avoient détruit diverſes fondations pieuſes de ſes Ancêtres, dont ils avoient ſaiſi les Revenus, & donné par là atteinte à l'Alliance, il avoit mis en dépôt la Penſion qui leur étoit duë, entre les mains du Baillif de Bade.* Ces trois Cantons ſe trouvérent choqués d'un pareil reproche, & ils répondirent: *Qu'ils avoient obſervé fidèlement l'Alliance Héréditaire, & qu'ils*

étoient réſolus de l'obſerver à l'avenir, pourvû que l'on en fit de même à leur égard : Qu'au reſte ils étoient libres & Maitres chez eux : Qu'ils ne vouloient retenir le bien de Perſonne ; mais que ce qu'ils avoient gagné par l'Epée, ils étoient réſolus de le défendre auſſi par l'Epée.

BUCER ſe donnoit dans ce tems là beaucoup de mouvemens pour la reünion des Proteſtans d'*Allemagne* & de *Suiſſe*, par raport à l'*Euchariſtie*. Les *Bernois* eurent à cette ocaſion une Conférence à *Zoffingue* le 8. Juillet, avec les Réformez de *Soleure* & de *Bienne* ; & ils écrivirent de là à ceux de *Zurich* ; *Qu'ils ne vouloient point imiter l'exemple de Strasbourg, en embraſſant le Parti de Luther &c.* Il y eut le même Mois dans la Ville de *Zoffingue*, une Conférence avec les *Anabatiſtes*. Les Seigneurs de *Berne* donnérent ſauf conduit & permiſſion aux *Anabatiſtes* de toutes ſortes d'endroits, de ſe rendre à cette Diſpute. Elle ſe tint avec beaucoup de ſolemnité, en préſence de quelques Seigneurs de Berne, Députez par le Souverain pour y aſſiſter, & ſous la Préſidence de *Jean Zehender*, ancien Avoïer de *Zoffingue*. *Jean Telsberger*, Avoier de *Lentzbourg*, *Gabriel Meyer*, Sécrétaire d'*Arau*, & *Sigismond Frei*, Sécretaire de *Bruck*. Il s'y trouva pluſieurs Eccleſiaſtiques des Villes & des Cantons de *Berne*, de *Bâle* & de *Soleure* & de la Ville de *Bienne*, mais ceux du Canton de Berne furent ſeuls admis à diſputer. *Berchtold Haller*, & *Megander*, Paſteurs de l'Egliſe de *Berne*, *Sebaſtien Hoffmeiſter*, Paſteur de Zoffingue, *George Stahelin*, *Henri Lincki*, & *Henri Mœricker* furent les principaux

tipaux Théologiens qui parlérent dans cette ocaſion. Les Tenans du côté des *Anabatiſtes* étoient *Martin Weniger*, *Jean Hotz*, *Michel Out*, *Simon Lantz*, & *Chriſt Brucker*. Il y eut auſſi *André Rappenſtein*, de *Lucerne*, qui paroiſſoit travailler à concilier les deux Partis. La Diſpute dura 9. jours, & les Actes, qui avoient été recueillis par trois Sécrétaires, furent rendus publics & imprimés en Langue Allemande. Cette Diſpute ne produiſit pas un grand fruit. Les *Anabatiſtes* continuérent à troubler le Canton de Berne. On emploia d'abord la douceur pour les ramener à la raiſon; mais cette voie étant inutile, on les exila. Ceux qui rentrérent dans le Canton furent plongés dans l'eau & bannis de nouveau: Quelques uns étant revenus pour la ſeconde fois dans l'Etat de Berne, au mépris des Ordres du Souverain & de leur ban, furent noiez.

La diviſion règnoit auſſi alors dans le Canton de *Soleure*. Il y avoit 34. Paroiſſes, qui avoient embraſſé la Réformation à la pluralité des Voix. Les Seigneurs de *Berne* tâchoient de ſoutenir la Réformation dans cet Etat, ſur tout dans les Lieux où ils ont la Haute Juſtice & le droit de Collature; mais les V. Cantons Catholiques firent tous leurs éforts pour rétablir la Réligion Romaine dans ce Canton. Il ſeroit trop long de raporter tout ce qui ſe paſſa dans cette ocaſion pendant les années 1532. & 1533. Cela eſt du reſſort de l'Hiſtoire de *Soleure*, & n'entre ici qu'ocaſionnellement. Les brouilleries de cet Etat devinrent ſérieuſes Les deux Partis étoient en Armes

mes & prêts à en venir aux mains. *Berne* y envoia diverſes Députations ; l'une deſquelles étoit compoſée de l'ancien Avoïer JEAN D'ERLACH, du Tréſorier TILLMAN & de quatre autres Seigneurs de l'Etat. Ils avoient ordre de tâcher de mettre la Paix entre les Parties, de les exhorter à ne point uſer de violence les uns contre les autres, mais à laiſſer châcun en liberté de Conſcience. PIERRE DE VERDT, CRISPIN FISCHER, & GASPARD KUTTLER, Baillif de *Landshut*, furent d'une autre Députation dans ces tems de criſe ; mais on obtint peu de choſe, à cauſe de la grande animoſité des Parties. Tous les Cantons excepté *Apenzel*, envoïérent des Députez à *Soleure*. Ils firent un Projet de Pacification. Le Parti des Réformez, qui étoit le plus foible, ſoufrit de cet Acommodement, & la Réligion Proteſtante fut par là éteinte à *Soleure*. Il y avoit tout lieu d'aprehender, que les brouïlleries de *Soleure* n'ocaſionnaſſent une Guerre générale en *Suiſſe*. Les Cantons Catholiques avoient pris les Armes, parce qu'ils s'imaginoient, que les *Bernois* vouloient ſoutenir par la force les Réformez de *Soleure* ; mais on vit bientôt le contraire. Les Députez de *Berne* étoient expreſſément chargés de conférer avec ceux des Cantons Catholiques, & de leur déclarer que l'Etat de *Berne* ne vouloit point emploier les Armes, & qu'il ne chercheroit jamais que les voies de la douceur & de la Juſtice. Ces Députez firent cependant tous leurs éforts pour procurer aux Réformez la même liberté de Conſcience qu'ils

avoient

avoient cüe avant les troubles. Dans l'acommodement fait, par l'intervention des Cantons il y eut 8. Perſonnes diſtinguées du Parti Réformé, qui en furent excluës. Les Députez des autres Cantons chargérent les Bernois de négocier avec *Soleure* la Paix de ces 8. Particuliers, & de convenir auſſi pour ce qui concernoit la Réligion. Ces deux Articles ocaſionnérent beaucoup de dépenſe & d'embaras aux Seigneurs de *Berne*, durant le cours de l'année 1533.

Il règnoit toûjours une grande fermentation dans la Suiſſe, ocaſionnée par les diférens ſentimens ſur la Réligion. Les Cantons Catholiques firent cette année une Alliance étroite & particuliére avec le Pape CLEMENT VII. & une autre avec l'Evêque de *Sion* & l'Etat de *Valais*. Les Villes de *Berne* & de *Bâle* s'aliérent auſſi plus étroitement, par un Traité conclu le 3e. Novembre, & ſe promirent un ſecours mutuel. En 1518. la Ville de *Beſançon* avoit fait un Traité d'Alliance & de Combourgeoiſie avec les Villes de *Berne*, de *Fribourg* & de *Soleure*, pour l'eſpace de 15. ans. Ce terme ſe trouvant écoulé cette année, les deux Villes de *Berne* & de *Beſançon*, déclarérent que cette Alliance étoit finie. La Réligion eut ſans doute part à une pareille rupture.

Les Cantons Réformez prirent ombrage des Alliances que les Cantons Catholiques avoient contractées, auſſi bien que d'une Députation envoiée à l'Empereur CHARLES V. & de diverſes autres pratiques, qui faiſoient aprehender

que

que l'on ne retomba dans une Guerre de Religion. Les Bernois en particulier prirent des meſures pour leur défenſe, & firent des préparatifs de Guerre, comme s'ils euſſent été à la veille d'être ataqués par quelque Ennemi. Les Fribourgeois armérent de leur côté, & demandérent du ſecours à *Lauſanne*; mais comme cette Ville étoit Alliée avec Berne, elle envoia une Députation à *Fribourg*, pour ſavoir quels étoient les Ennemis contre qui leurs Soldats ſeroient emploiez.

Le Canton de Fribourg aiant envoié des Députez à Berne, au commencement de l'année 1534. pour faire diverſes remontrances à ce ſujet, les Seigneurs de Berne répondirent: *Que ſe voïans menacés de tous côtés, ils avoient averti leurs Sujets de ſe tenir prêts à ſe défendre; mais que du reſte leurs Alliez de Fribourg n'avoient rien à craindre de leur part; qu'ils n'inquieteroient jamais perſonne pour cauſe de Réligion, ni autrement, & qu'ils ne demandoient rien ſinon qu'on les laiſſât en Paix.* Les Bernois ſe plaignirent de leur côté, de ce que les *Fribourgeois* avoient fait une Alliance particuliére avec les V. *Cantons* & les *Valaiſans*, & leur remontrérent qu'elle étoit contre les conditions de leur ancienne Combourgeoiſie. Nonobſtant ces explications, les Cantons Catholiques reſtérent dans leur défiance. Celui de Soleure entra auſſi dans l'Alliance des V. Cantons; & encouragé par là, il chaſſa entiérement les Réformez, nonobſtant toutes les démarches du Canton de Berne, & des Cantons Proteſtans. Quelques Réformez de Soleure, qui s'étoient réfugiés à *Bure*, provoquez par

par quelques uns de leurs Concitoiens, qui les traitoient avec indignité, leur déclarérent la Guerre en forme, & en vinrent à des Actes d'hoſtilité. Les Bernois les déſavoüérent, & leur ordonnérent de s'abſtenir de toute voie de fait. Cependant cette afaire fit grand bruit, elle aigrit extrèmement les Cantons Catholiques, & les porta à menacer les Bernois de leur déclarer la Guerre. Ceux ci redoublérent leurs préparatifs pour ſe mettre en état de défenſe. Ils envoiérent des Députez dans tout leur Canton, pour informer leurs Sujets de la juſtice de leur Cauſe, & pour s'aſſûrer de leur fidèlité. Telle étoit la ſituation fâcheuſe de la Suiſſe, dans les années 1533. & 1534.

JEAN JAQUES DE WATTEVILLE, Seigneur de *Colombier* & *Bevaix*, Fils puîné de l'Avoier JAQUES DE WATTEVILLE, fut le 62me Avoier de la République. Il parvint à cette éminente Dignité en 1534. à la place de SEBASTIEN DE DIESBACH, qui quitta *Berne*, pour aller s'établir à *Fribourg*. * *Jean Jaques De Watteville* ** avoit été Lieutenant Général de la prémiére Banniére de 5000. Hommes dans la Guerre de *Cappel*

* ROCHUS DE DIESBACH, Seigneur très diſtingué, avoit déja abandonné ſa Bourgeoiſie de Berne en 1532. & s'étoit auſſi retiré à Fribourg, à cauſe de la Réligion. Celui-ci n'eut qu'un Fils, nommé GEORGE, qui fut Gouverneur des Souverainetez de Neûchâtel & Valangin, & qui commença la Branche des DIESBACH de Fribourg.

** Ce Seigneur eut deux Fils GERARD & NICOLAS DE WATTEVILLE, qui ſe mariérent & s'établirent dans le Comté de Bourgogne. Du Cadet Nicolas De Watteville, Marquis de Verſois, Chambellan du Roi d'Eſpagne, Chevalier

Cappel en 1532. & il avoit auſſi été emploié á des Députetions importantes de la part de la République, ainſi que nous l'avons vû.

Pendant les années 1533. & 1534. il y eut de grandes diviſions & broüilleries entre l'Evêque de *Lauſanne* & les Bourgeois de cette Ville, qui occupérent auſſi conſidérablement les Seigneurs de Berne. Il ſe tint à cette ocaſion diverſes Conférences, dans leſquelles les Députez de Berne & de Fribourg entendirent les plaintes du Prélat & celles des *Lauſannois*, & dreſſérent quelques Articles d'acommodement entre les Parties. *Fribourg* vouloit auſſi, dans ces tems, rompre ſon Alliance avec *Lauſanne*. Berne s'emploia fortement pour empêcher cette rupture. On ne pût cependant aplanir entiérement ces dificultés. Les animoſités continuérent entre les uns & les autres, & ne furent terminées qu'en 1535. Les troubles de pluſieurs Villes du *Païs de Vaud*, & ceux de la Prévôté de *Môtier Grand-Val*, donnérent auſſi beaucoup d'ocupation aux Seigneurs de Berne, l'année 1534. Il y eut à l'égard de ces derniers une Prononciation renduë à *Berne* le 19. Mai, par les Députez de cet Etat & par ceux de *Soleure*.

Au Mois de Mai 1534. GUILLAUME DE BELLAI, Seigneur de *Langei*, ſe rendit en Suiſſe,

ſier de la Toiſon d'Or &" de l'Annonciade, décendent les Marquis de CONFLANS [a], Seigneurs d'Uſiez & de Château Vilain &c. qui exiſtent encore en Franche Comté. Jacob Wilh. Im-Hooff in Notitia S. R. J. G. Procerum Cap. XIII De Concilibus à Sintzendorf, donne à cette Famille une même origine avec ces Comtes.

Suiſſe, en qualité d'Ambaſſadeur de FRANÇOIS I. Il adreſſa un très beau Diſcours à la Diette de *Bade* pour aſſûrer les Cantons de la ſincère amitié du Roi ſon Maître. Il fit auſſi une Relation circonſtanciée des ſoins qu'il s'étoit donné à *Augſbourg*, pour rétablir la Paix de la Religion en *Europe*, & pour obtenir la tenüe d'un Concile. Il aſſûra les Suiſſes qu'on leur paieroit dans peu les Penſions qui leur étoient duës. Cet Ambaſſadeur conféra auſſi avec pluſieurs Profeſſeurs & Miniſtres de Suiſſe, ſur la tenüe d'un Concile, & il propoſa même: *Si l'Egliſe Réformée pourroit faire un accommodement avec l'Egliſe Romaine, & juſques à quel point on pourroit ſe rapprocher.* Cette Négociation fut enſuite pouſſée par Lettres; mais comme la Cour de *France* perſécutoit alors les Réformez à *Paris* même, on vit bien que la Politique de FRANÇOIS I. l'engageoit à ces démarches, pour diviſer l'*Allemagne*, & faire une Ligue avec les Proteſtans contre l'Empereur.

Les troubles internes & externes de *Geneve* continuoient. Un Dominicain Docteur de Sorbonne, nommé *Gui Furbiti*, prêchant l'*Avent* dans cette Ville, déclama avec véhémence contre ceux qui mangeoient de la Viande, dans les jours défendus, qui liſoient l'Ecriture Sainte en Langue Vulgaire, qui ne reconnoiſſoient pas l'Autorité du Pape &c. & en particulier contre ceux qui les protégeoient, les traitant d'*Hérétiques*, de *Chiens enragez*, de *Juifs*, de *Turcs* &c. Les Seigneurs de

Berne en aiant été avertis, ſe crurent ataqués dans ces injures groſſiéres ; & demandérent aux *Genevois*, par leur Députez, une pleine ſatisfaction contre ce Moine ; faute dequoi ils leur rendroient leurs Lettres d'Alliance. Les Seigneurs de *Fribourg* envoiérent auſſi une Députation à leurs Alliez de *Genève*, pour les afermir dans la Religion Romaine, & les empêcher d'écouter les Prédicateurs de la Nouvelle Doctrine, ainſi qu'ils l'apelloient ; les menaçant pareillement de rompre toute Alliance avec eux. De cette maniére les Genevois ſe trouvoient très embaraſſés. Les Députez de Berne aiant preſſé extraordinairement le Magiſtrat de *Genève* ſur la ſatisfaction qu'ils demandoient contre *Furbùti* ; ce Moine fut entendu en leur préſence devant le Conſeil, & il y eut une Diſpute de Réligion entre lui & *Guillaume Farel*, Prédicateur Réformé, que les Bernois avoient conduit avec eux. Les Actes de cette Diſpute furent imprimés la même année. Elle dura pluſieurs jours. Il y eut à cette ocaſion une violente Sedition. Les Citoiens & Bourgeois prirent les Armes, les uns contre les autres ; & il y auroit eu beaucoup de ſang répandu, ſans les ſoins des Députez de *Berne*. Un nommé *Porteri*, Sécrétaire de l'Evêque de *Genève*, * & *Pennet*, Cordonnier, furent convaincus d'être du nombre des Auteurs du tumulte, & d'avoir aſſaſſiné un Chapelier dans ſa Boutique. *Pennet* eut la tête tranchée deux jours après la ſédition. Le Procès de *Porteri* dura

* Depuis quelque tems l'Evêque ne faiſoit pas ſa réſidence à Genève, quoi qu'elle fut encore Catholique.

dura plus longtems; mais il fut auſſi éxécuté, nonobſtant les Lettres de grace de l'Evêque, que ſa Femme & ſes Enfans avoient obtenu. Il avoit conſpiré contre la Ville. On trouva dans ſes Papiers pluſieurs *Blancs ſeings* du Duc de *Savoie* & un Acte de l'Evêque, par lequel il établiſſoit dans Genève un Conſeiller de *Fribourg*, qui devoit y exercer en ſon Nom les fonctions de Gouverneur, pour le temporel, & en particulier pour punir les Séditieux &c. Les Genevois communiquérent cèt Acte aux Députez de *Berne* & de *Fribourg*. Ceux ci répondirent qu'ils ne croioïent pas que leurs Supèrieurs en euſſent connoiſſance. Cette découverte engagea les Genevois à regarder l'Evêque comme leur Ennemi déclaré, & ils prirent ombrage de leurs Alliez de *Fribourg*. *Furbiti* fut condamné à ſe rétracter, & à faire réparation en Chaire à LL. EE. de Berne; mais aiant fait le contraire de ce qui lui avoit été preſcrit, il fut conduit en Priſon, d'où il ne ſortit qu'en 1536. à la ſollicitation du Roi FRANÇOIS I. Les Seigneurs de *Fribourg* ſe plaignirent de ce que les *Genevois* paroiſſoient favoriſer la Doctrine des Réformez, & de ce qu'ils ne gardoient pas les meſures convenables avec leur Evêque: Cela alla ſi loin, que quelques inſtances que les Bernois & les Genevois fiſſent, pour conſerver cette Alliance des trois Villes, les Députez de *Fribourg*, dans une Conférence qui ſe tint à *Lauſanne*, avec les Députez de Berne & de Genève, déclarérent l'Alliance rompue, & arrachérent leur Sceau du Traité. Ce fut ainſi que finit l'Alliance

entre

entre *Fribourg* & *Genève*, huit ans après qu'elle eut été contractée ; & par là les *Bernois* ſe trouvérent les ſeuls Alliez en état de défendre Genève, contre les entrepriſes du Duc de *Savoïe*.

Deux *Genevois*, nommez *Baudichon* & *Colomier* furent arrêtés dans ces tems là, à *Lion*, pour cauſe de Religion. Les Seigneurs de Berne aiant écrit inutilement au Roi pour obtenir leur élargiſſement, lui envoiérent en Ambaſſade le Banneret SCHOENI & le Conſeiller J. RODOLPH DE DIESBACH. Ces Seigneurs repréſentérent au Roi, avec force, mais d'une maniére modeſte : *Que S. M. pouvoit juger quel inconvénient il y auroit, ſi ſes Sujets étoient inquiétés & perſécutés en Allemagne & en Suiſſe, à cauſe de leur Religion, & ſi l'on ne pouvoit plus commercer les uns avec les autres, ſans être tourmentés pour ſa croïance.* Les Députez de *Berne* obtinrent la liberté de ces deux Priſonniers. Ce Voïage coûta la vie au Banneret SCHOENI, que l'on ſoubçonna avoir été empoiſonné à *Lion*, dans du Vin de Malvoiſie, par une Femme, qui étant convaincüe, quelque tems après, de s'être rendue à Geneve pour l'empoiſonner auſſi *Farel* & *Viret*, fut punie comme elle le méritoit. Quoi quil en ſoit ce Seigneur mourut d'une Fiévre lente, peu après ſon retour, extrêmement regretté de ſes Compatriotes, à cauſe de ſes rares qualités.

La conduite des *Bernois* prouve magnifiquement leurs bonnes intentions. Ils ſoutenoient à la vérité leurs Alliez & Combourgeois de *Genève*, contre le Duc de *Savoie*, en tout ce qu'ils

qu'ils croioient être juſte & équitable ; mais ils ne laiſſoient pas que de rendre à ce Prince tous les bons Ofices qui dépendoient d'eux. En voici un trait ſenſible, qui ne marque rien moins qu'un deſſein prémédité d'entrer en Guerre avec lui, comme cela ariva peu après. Cette même année 1534. les Cantons n'étant toûjours point paiés des Penſions qui leur étoient dües par le Duc, avoient réſolu de rompre avec lui, & de renoncer à ſon Alliance ; mais les Députez de Berne à la Diette de *Bade*, priérent les Cantons d'écrire encore une fois au Duc, avant que d'en venir à une rupture.

La même année 1534. SIMON SULTZER fut apellé pour remplir la Chaire de Profeſſeur en Philoſophie, dans l'Academie de *Berne*. Ce Théologien étoit Fils d'un Chirurgien d'*Interlacken* *. Il étudia les Langues Latine & Grèque à *Lucerne*, ſous *Miconius*, & à *Bâle* ſous *Glareanus*. Après la mort de ſon Pére, il alla à *Strasbourg*, où il ſe mit dans la Boutique d'un Chirurgien. Il eut ocaſion de voir en 1530. des Seigneurs de *Berne*, qui avoient été envoïés en Députation à *Strasbourg*. Ils connurent bientôt que ſa ſituation ne répondoit pas à ſon mérite ; & étant de retour à *Berne*, ils engagérent LL. EE. à faire tenir de l'argent à ce jeune Homme, pour pouvoir continüer ſes Etudes. Il fut en même tems recommandé à BUCER & à CAPITON. De *Strasbourg* il ſe rendit à *Bâle*, où il ſe mit en Penſion chez SIMON GRINÆUS. Il remplit quelque tems après, dans cette Ville, l'Emploi de Principal du

* Dans le Canton de Berne.

du Collège ; & enſuite il ſe rendit à *Berne* pour y exercer le Miniſtère, & y faire les fonctions de Profeſſeur en *Philoſophie*. En 1540. on lui donna la Chaire de Profeſſeur en *Théologie*, qu'il deſſervit juſques en 1544. Ce Théologien favoriſa toûjours les ſentimens de LUTHER ſur l'*Euchariſtie* ; & c'eſt ce qui occaſionna ſa dépoſition en 1548. On a de lui une Verſion Latine des *Actes du Sinode de Berne*, & un *Tréſor de Lieux communs*.

Puis que nous ſommes ſur le Chapitre des Savans, diſons quelque choſe du célèbre Théologien & Réformateur ERASME RITTER, qui fut apellé en 1535. à *Berne*, pour y exercer les fonctions de Paſteur, en place de FRANÇOIS KOLB, décédé cette même année. *Eraſme Ritter* étoit un Savant Docteur en Théologie, natif de *Schaffhouſe*. Il fut choiſi en 1523. par le Clergé de cette Ville, pour s'opoſer à *Hoffman* & *Hoffmeiſter*, qui travailloient à y introduire la Réformation. Ce Théologien prêchoit alors avec beaucoup de véhémence, en faveur de la Réligion Romaine ; mais les Actes de la ſeconde Diſpute de *Zurich*, raportés à *Schaffhouſe* par les Députez de ce Canton, le firent entiérement changer de ſentiment. Il devint lui même un des plus zèlés Réformateurs, & contribüa éficacément à réformer ſa Patrie. Il remplit avec beaucoup d'édification la Charge de Paſteur de l'Egliſe de *Schaffhouſe*. En 1529. il épouſa *Anne Egkenſtorff*, Sœur de l'Abé *Michel*, qui avoit été Religieuſe. Son mérite diſtingué engagea les Seigneurs de *Berne* à le demander

à

à ceux de *Schaffhouſe* : Ces derniers quoi qu'ils perdiſſent à regret ce Grand Homme, ne purent le refuſer aux inſtances reitérées qui leur furent faites. Il a été le 4me Paſteur de l'Egliſe de Berne. Il entra dans cette Charge par Arrêt du Conſeil, & il la deſſervit avec beaucoup de capacité & un aplaudiſſement général. En 1538. il fut envoïé, avec PIERRE KUNTZ, ſon Collègue, au Sinode de *Lauſanne*. En 1539. il préſida, avec SIMON SULZER, à un troiſiéme Sinode, qui ſe tint dans la même Ville. Par la ſage conduite de ces deux Théologiens, tout ſe paſſa dans cette Aſſemblée, ſuivant les vües pieuſes du Souverain. *Eraſme Ritter* mourut en 1546.

Nous voici parvenus à une Epoque très remarquable. C'eſt la brillante Conquête du *Païs de Vaud*, par les Armes de *Berne*. Nous nous ſommes un peu étendus ſur les Afaires de *Geneve*, qui ocaſionnérent ces Guerres. Nos Lecteurs auront déja pû remarquer que LL. EE. de *Berne* emploïérent toutes les démarches imaginables pour ne pas en venir à des extrémités fâcheuſes avec le Duc de Savoïe : mais c'eſt ce qu'ils reconoîtront encore mieux, par les faits qui précédérent la Déclaration de Guerre. Les Matiéres perdent de leur prix, dans l'Eſprit du Lecteur, lors qu'elles ne ſont pas ſuivies. C'eſt ce qui nous a déterminé à donner le reſte de nos *Fragmens Hiſtoriques du Canton de Berne*, dans un SUPLEMENT, qui ne contiendra que cette Hiſtoire. Nous ne ſavons pas encore préciſément l'étenduë qu'il pourra avoir, mais

on peut aſſûrer qu'il renfermera des Anecdotes peu connuës, pouvant puiſer dans de bonnes ſources, & aïant des Manuſcrits remplis de faits curieux, qui plairont à tous ceux qui ont quelque curioſité pour l'Hiſtoire de Suiſſe. Nous pouſſerons ces Fragmens juſques au Règne des deux Seigneurs AVOIERS, qui ſont préſentement placés à la tête de la République, d'une façon ſi diſtinguée. Les Souſcrivans feront en liberté de prendre le Suplément, ou de le laiſſer. On en paiera *Un Sol* par Feuille. Ceux qui le deſireront pourront s'inſcrire chez les Collecteurs du Mercure dans les Villes Etrangéres, & à *Neuchâtel* chez les Editeurs.

LIVRES

LIVRES NOUVEAUX.

MR. *Jean Rodolph Im-Hooff*, Libraire à *Bâle*, qui s'eſt fait connoitre d'une maniére avantageuſe par la belle Edition qu'il vient de donner d'une *Bible Françoiſe in 4to* a formé le deſſein de réimprimer l'*Hiſtoire* du célèbre *Mr.* DE THOU. Il ſuivra pour cet éfet la derniére Edition de *Londres*, & donnera ainſi cette Hiſtoire en VII. Volumes in folio. Mr. JEAN BALTASAR BURCKARDT, Profeſſeur en Philoſophie, préſidera ſur l'impreſſion de cet important Ouvrage, & en aura la direction. Ce Savant Editeur aſſûre tous ceux qui voudront ſouſcrire pour cette nouvelle Edition. 1. Qu'elle ſera très correcte. 2. Que les Caractères ſeront nets, & neufs, & le papier très beau. 3. Que les Notes qui ſont dans l'Apendice ou VII. Tome de l'Edition de *Londres*, ſeront jointes dans celle-ci, au Texte même. Enfin il répond que tout ſera placé ici dans ſon lieu, ſuivant les idées des Savans Auteurs de *la Bibliotèque raiſonnée*. T. XII. Part. II. p. 243. Cette nouvelle Edition ſera encore enrichie d'une Table très ample Latine & Françoiſe; de nouveaux *Argumens* ſur les trois Livres qu'on atribuë à N. RIGAULT; de la Vie du célèbre Préſident Auteur de ce Livre, & de l'Hiſtoire même de cet Ouvrage. Tout cela conſideré, on oſe ſe flater que les Connoiſſeurs trouveront l'Edition qu'on annonce, plus

parfaite que celle d'*Angleterre*, que l'on ſe propoſe d'ailleurs de copier exactement. Le prix ſur tout ſera fort diférent. Les VII. Volumes couteront 26. *Florins d'Empire*, ou L. 65. *Argent de France*. On païera 8. *Fl.* ou *L.* 20. *de Fr.* en ſouſcrivant ; autant en retirant les trois prémiers Tomes, & 10. *Fl.* ou L. 25. de Fr. quand on recevra les quatre derniers Volumes. On peut ſouſcrire dès à préſent, juſques à la fin du Mois de Mars 1737. chez tous les Marchands Libraires des plus fameuſes Villes de l'Europe, & à *Neûchâtel* en particulier chez Mr. *Boive*.

Nous aprenons de *Bâle* que Mr. *Brandmüller* continuë, & pouſſe avec vigueur, l'Edition qu'il a entrepris de donner du *Dictionnaire* du fameux Mr. BAILE.

Mrs. nos Libraires de *Suiſſe*, qui ſe ſont diſtingués par tant de belles Editions qu'ils viennent de donner, ou d'annoncer, de diférens Ouvrages très conſidérables, obligeroient tous ceux qui aiment les *Belles Lettres*, de ſonger auſſi, & de travailler à la réimpreſſion des Auteurs Claſſiques, *ad Uſum Delphini*, & de les donner tous du même Caractère, & du même Format.

PART I.

PARTICULARITEZ, *concernant* THAMAS KOULIKAN, *préſentement Roi de Perſe, tirées d'une Lettre écrite de Conſtantinople, du 8. Septembre 1736.*

THAMAS KOULIKAN eſt natif d'un Bourg ou Village de *Chorarſan* apellé *Aſchar*, à trois Journées de *Mached*, où eſt le Tombeau d'*Iman Biza*. Son Pére, dont on ignore le nom, étoit Berger. Le Fils ſuivit cette même Profeſſion. Né avec des ſentimens très élevés, & aïant un grand fond d'ambition, il s'en laſſa bientôt. Il enleva à ſon Pére 7000. Moutons, & alla les vendre à *Mached*. Il ſe ſervit de l'argent provenu de ce Vol, pour raſſembler une troupe de Bandits, dont il ſe fit le Chef, & avec leſquels il enleva pluſieurs Caravanes, qui l'enrichirent extrêmement. Il continua cette Vie errante & vagabonde, pendant plus de ſept ans, juſqu'à la priſe d'*Iſpahan* par les *Eſguans*. SCHAH-HUSSEIN, avant la redition de cette Place, en avoit fait ſortir ſon Fils SCHAH THAMAS, & l'avoit envoié dans le *Mazandevan* & dans l'*Aſtrabat*, pour ſouſtraire ce Prince aux mains ennemies, pour lever une Armée, & avoir un Vengeur, au cas qu'il eut le malheur de ſucomber ſous les éforts des *Eſguans*. Ce fut dans l'*Aſtrabat*, que *Nadir Kouli* (c'eſt le nom que portoit alors *Thamas Koulikan*) vint ofrir à *Schah Thamas* ſes Troupes, qui montoïent environ à 5000.

parfaite que celle d'*Angleterre*, que l'on ſe propoſe d'ailleurs de copier exactement. Le prix ſur tout ſera fort diférent. Les VII. Volumes couteront 26. *Florins d'Empire*, ou L. 65. *Argent de France*. On païera 8. *Fl.* ou *L.* 20. *de Fr.* en ſouſcrivant ; autant en retirant les trois prémiers Tomes, & 10. *Fl.* ou L. 25. de Fr. quand on recevra les quatre derniers Volumes. On peut ſouſcrire dès à préſent, juſques à la fin du Mois de Mars 1737. chez tous les Marchands Libraires des plus fameuſes Villes de l'Europe, & à *Neûchâtel* en particulier chez Mr. *Boive*.

Nous aprenons de *Bâle* que Mr. *Brandmüller* continuë, & pouſſe avec vigueur, l'Edition qu'il a entrepris de donner du *Dictionnaire* du fameux Mr. BAILE.

Mrs. nos Libraires de *Suiſſe*, qui ſe ſont diſtingués par tant de belles Editions qu'ils viennent de donner, ou d'annoncer, de diférens Ouvrages très conſidérables, obligeroient tous ceux qui aiment les *Belles Lettres*, de ſonger auſſi, & de travailler à la réimpreſſion des Auteurs Claſſiques, *ad Uſum Delphini*, & de les donner tous du même Caractère, & du même Format.

PART I.

PARTICULARITEZ, *concernant* THAMAS KOULIKAN, *préſentement Roi de Perſe, tirées d'une Lettre écrite de Conſtantinople, du 8. Septembre 1736.*

THAMAS KOULIKAN eſt natif d'un Bourg ou Village de *Chorarſan* apellé *Aſchar*, à trois Journées de *Mached*, où eſt le Tombeau d'*Iman Biza*. Son Pére, dont on ignore le nom, étoit Berger. Le Fils ſuivit cette même Profeſſion. Né avec des ſentimens très élevés, & aïant un grand fond d'ambition, il s'en laſſa bientôt. Il enleva à ſon Pére 7000. Moutons, & alla les vendre à *Mached*. Il ſe ſervit de l'argent provenu de ce Vol, pour raſſembler une troupe de Bandits, dont il ſe fit le Chef, & avec leſquels il enleva pluſieurs Caravanes, qui l'enrichirent extrêmement. Il continua cette Vie errante & vagabonde, pendant plus de ſept ans, juſqu'à la priſe d'*Iſpahan* par les *Eſguans*. SCHAH-HUSSEIN, avant la redition de cette Place, en avoit fait ſortir ſon Fils SCHAH THAMAS, & l'avoit envoié dans le *Mazandevan* & dans l'*Aſtrabat*, pour ſouſtraire ce Prince aux mains ennemies, pour lever une Armée, & avoir un Vengeur, au cas qu'il eut le malheur de ſucomber ſous les éforts des *Eſguans*. Ce fut dans l'*Aſtrabat*, que *Nadir Kouli* (c'eſt le nom que portoit alors *Thamas Koulikan*) vint ofrir à *Schah Thamas* ſes Troupes, qui montoïent environ à 5000.

Hommes, & s'engagea de le rétablir ſur le Trône de ſes Ancêtres, à condition, que s'il réüſſiſoit dans cette entrepriſe, *Schah Thamas* le feroit ſon *Premier Vizir*, & que s'il ſuccomboit, il ſe ſoumettoit à perdre la tête. Ce Prince accepta ſes ofres, le baiſa au front, & lui dit, qu'il le regarderoit d'orenavant comme ſon propre Pére. Ce fut alors que nôtre Avanturier quitta le nom de *Nadir* & qu'il prit celui de *Thamas Koulikan*, qui veut dire *Eſclave de Schah-Thamas*, pour marquer qu'il étoit entiérement dévoüé au ſervice de ce Prince.

Le prémier Exploit de *Thamas Koulikan*, après cette Convention, fut la priſe de *Mached*, dont le Gouverneur s'étoit ſoumis aux *Efguans*. SCHAH THAMAS l'acompagna dans cette expédition & reſta dans cette Ville après ſa rédition, pendant que *Thamas-Koulikan* alla ſoumettre la Province de *Herat*, dont il prit le Gouverneur, nommé *Haſſach Adhalla*, à qui il fit couper la tête, qu'il porta lui même à *Schah Thamas*. Les Forces de ce Prince ſe trouvant alors conſidérablement augmentées, il projetta de concert avec *Thamas Koulikan*, l'ataque d'*Iſpahan*, qui fut pris après un ſiége de quelques Mois. *Thamas Koulikan* y donna des preuves extraordinaires de ſon autorité, de ſa prudence & de ſa valeur. On n'entrera point dans un détail circonſtancié du reſte des Exploits & des Entrepriſes de ce Reſtaurateur de la *Perſe*; il ſuffira de dire qu'il a entiérement diſſipé les *Efguans*, qui avoient preſque ſubjugué ce grand Empire, & qu'il a conquis

quis toutes les Provinces que les *Moſcovites* en avoient démembrées.

Il y a ſix mois qu'il s'eſt fait déclarer Roi, après avoir fait mourir *Schah-Thamas*, avec tous les Princes de la Famille des *Sophis*, & pluſieurs Seigneurs *Perſans*, qui faiſoient ombrage à ſa Roïauté naiſſante.

Il ſe fait apeller *Schah Nadir*; & l'on voit ſur les Monoïes qu'il a fait fraper à ſon coin, l'Inſcription ſuivante.

SCHAH NADIR ALEMDAR
CHAR KIOCHE.

Ce qui ſignifie : *Le Roi incomparable, Souverain des quatre Parties du Monde.*

Il eſt âgé d'environ 50. Ans; il a la phiſionomie majeſtueuſe; il eſt robuſte & endurci à toutes ſortes de fatigues; grand mangeur, bûvant beaucoup de Vin & de Liqueurs, & fort adonné aux Femmes.

Il a deux Fils & trois Filles, qui lui ſont nés dans le tems qu'il étoit *Berger*. L'*Aîné* eſt âgé de 25. Ans; il a été fait Gouverneur de *Mached*. Le *Cadet*, dont on ne ſait pas l'âge, eſt Gouverneur de *Herat*.

Il s'eſt marié en ſecondes Nôces avec une Princeſſe de la Maiſon de *Schah*, dont il a eu juſques ici deux Garçons & deux Filles.

Son Pére eſt mort, mais ſa Mére vit encore.

Il a auſſi deux Fréres, dont l'un eſt Gouverneur du *Kioman*, & l'autre de *Tauris*.

Quoi qu'il faſſe obſerver une éxacte Diſcipline à ſes Troupes, qu'il a miſes ſur un pié aprochant de celles d'*Europe*, il en eſt fort

aimé

aimé, tant à cauſe qu'il partage avec elles les périls & les fatigues de la Guerre; que parce qu'il leur fait de grandes largeſſes & libéralités.

On a toûjours remarqué en lui beaucoup d'équité & de généroſité, même avec ſes Ennemis. Il a traité avec douceur tous les Priſonniers qu'il a faits à la Guerre. Il a fait rendre les honneurs funèbres à *Topal Oſman Pacha*, & á *Abdhullach Cupproly*, Généraux des *Armées Ottomanes*, qui ont été tués dans deux diférentes Batailles, qu'il a gagnées ſur les Turcs.

Lors qu'en dernier lieu, on eut reconquis la *Georgie*, & pris *Tiflis*, les *PP. Capucins*, *Miſſionnaires*, qui ſont en cette Ville, ſous la Protection de la *France*, lui allérent faire viſite: Il les reçût le plus gracieuſement du monde, les fit aſſeoir auprès de lui, & les combla de politeſſes. Il leur demanda s'ils étoient *François* ou *Allemands*, & les PP. lui aïant répondu qu'ils étoient *François*, il leur dit, qu'il avoit toûjours eu pour cette Nation une haute eſtime, & beaucoup d'amitié; qu'il conſervoit une grande vénération pour l'EMPEREUR DE FRANCE; qu'il avoit une juſte idée de ſes Forces & de ſa Puiſſance; & que ſes Sujets ſeroient toûjours traités avec diſtinction dans ſes Etats. En confirmant tous les privilèges de ces *Miſſionnaires*, il ajouta qu'il les regarderoit toûjours comme ſes Fréres, & ordonna ſur le champ aux *Gouverneurs*, & aux autres Oficiers de la *Georgie*, d'avoir pour eux tous les égards poſſibles, à peine d'être châtiés avec la derniére ſévérité.

rité. Les *Capucins*, profitans de ſa bonne volonté, lui démandérent ſa Protection, en faveur des *Jéſuites François* établis à *Chamakié*, & pour leur Egliſe. *Thamas Koulikan*, entendant parler de *Chamakié*, ſe mit à ſourire, & leur dit, que cette Ville avoit mérité ſa colère & ſon indignation, qu'il ſe propoſoit de la détruire de fond en comble, d'y faire paſſer la Charüe, & d'exterminer tous ſes Habitans. Que pour ce qui étoit des Jéſuites, il les dédommageroit, & leur aſſigneroit quelqu'autre endroit, qui ne ſeroit pas maudit de DIEU. Ces PP. en prenant congé de ce Conquérant, lui ofrirent quelques Boëtes remplies de Thériaque & autres Médicamens. Il leur donna 40. *Sequins*, en leur diſant qu'il étoit bien faché de ne pouvoir pas reconnoitre plus généreuſement leur politeſſe; mais que ç'étoit là tout l'argent qu'il avoit ſur lui.

Schah Nadir eſt de la même Secte que les *Turcs*. Il a été reconnu *Roi de Perſe* par le *Grand Mogol*, qui lui a fait à cette ocaſion des Préſens eſtimés plus de 3. *Millions*.

Ce Guerrier a commencé, continuë, & finira comme *Tamerlan*.

LUMIERE eſt le mot de l'*Enigme Novembre.*

LOGOGRIPHE.

JE ſuis graces à la Nature,
D'une groſſe & grande figure;
Mais Eſclave & malheureux,
Je conſume mes jours en travaux rigoureux.
Sept Lettres ſont mon tout, dont les quatre prémiéres,
Montrent un Fils ingrat à l'egard de ſon Pére.
Les trois derniéres ſont un Corps fort ſpacieux.
Qui eſt pour les Humains un bien très précieux.
Deux, 3. 4. avec 5. 6. & 7. je découvre,
Des Lieux où le bonheur ſéjourne plus qu'au Louvre.
Un, 6. 7. & puis 5. je renferme en mon ſein,
La ſource des plaiſirs les plus doux des Humains.
Enfin, 3. 4. & 5. je deviens un Eſprit.
Dévine là deſſus le ſens de cet Ecrit.

LAUSANNE M. P. S.

CONTI-

CONTINUATION *de l'Hiſtoire de* DUCHENE *& de* MARIANNE, *dans laquelle ſe trouvent mêlées diverſes autres Avantures curieuſes.*

JE vais, *Mon cher Monſieur*, * ſans autre préambule, reprendre l'Hiſtoire de Melle. *De Luſſi*, où je l'avois laiſſée dans ma précédente.

Je ne manquai point de décendre le même ſoir dans le Jardin. *D'Ombreval* s'y rendit à l'heure ordinaire. D'abord qu'il me vit, il m'aſſura que tout alloit bien, & que l'*Abé de Revel* avoit fait merveilles. *Ma Tante* diſſimule, *repris-je*, elle cache ſes noirs Projets ſous un calme aparent; nous ſommes peut être prêts à voir fondre ſur nous une tempête qui doit nous acabler. *D'Ombreval* tachoit de me raſſurer: *Ma Tante* venoit de le combler de careſſes. Elle n'avoit point, *diſoit elle*, de haine contre moi; l'interêt ſeul de la Réligion la faiſoit agir; elle n'avoit en vuë que ma Converſion; & pourvû que je me fiſſe Catholique, elle n'empêcheroit point une union qui étoit peut être écrite dans le Ciel. C'eſt ainſi que cette Perſonne artificieuſe avoit l'art de feindre des ſentimens généreux dont elle étoit incapable. Les grands Crimes juſtifient preſque les Coupables; on ne les croit pas aſſez ſcélerats pour oſer les commettre. Comme je connoiſſois *ma Tante*, mieux que ne faiſoit *D'Ombreval*, je le preſſai de hater nôtre départ, &

R de

* C'eſt Duchêne qui s'adreſſe toûjours à ſon Ami.

de tenir tout prêt pour le lendemain du grand matin. Nous n'étions pas loin de *Calais*, & j'etois informée, qu'un Vaiſſeau devoit faire voile au plûtôt pour l'Angleterre : Partons, *dis je à D'Ombreval*, allons chercher un Azile où nous mettions à couvert vôtre Vie & la mienne. Vous n'irez pas loin, dit ma Tante, en ſortant d'un Cabinet, d'où elle pouvoit nous entendre, & avant vôtre départ, j'aurai le plaiſir de faire deux Malheureux à la fois. Ciel ! ajouta-t-elle, en ſe reprenant, ils ſe voïoient ſous mes yeux, ils ſe donnoient les plus vifs témoignages d'une tendreſſe mutuëlle ! Ils ſe voient encore, ils s'aiment, ils me regardent avec horreur, & je tarderois à les punir ! Non, c'eſt dans leur ſang qu'il faut éteindre ma malheureuſe Paſſion. Elle tira en même tems un Poignard, qu'elle tenoit caché ſous ſa Robe, & frapant *D'Ombreval* de toute ſa force, je vis mon Amant tomber ſanglant à mes pieds. Quel ſpectacle ! Je ne ſai comment je reſpire encore. Je demeurai ſans ſentiment & ſans connoiſſance. Ma Tante me fit tranſporter chez elle, pour jouir plus long tems du ſuccès de ſa vengeance. Lors que j'ouvris les yeux, je me trouvai couchée ſur un peu de paille, & ſans autre ſecours que celui du Ciel. Je l'implorois avec ardeur, lors que je vis entrer *l'Abé de Reval*. Je lui demandai d'abord de nouvelles de *D'Ombreval*. Il me dit qu'il l'avoit vû noïé dans ſon ſang. & que cet Infortuné l'avoit conjuré, d'une voix mourante, de me donner ce gage de ſon Amour. C'etoit ſon Portrait en miniature, qu'il avoit fait

fait faire exprès pour moi. Helas ! Qu'avois je beſoin de ce Portrait ? L'Original n'étoit que trop bien gravé dans mon Cœur. Je ne ſai, dit *l'Abé de Revel*, ce que vôtre *Tante* médite ; mais elle fait préparer une Voiture, & elle donne des ordres ſecrets à des Gens inconnus. Ma préſence a paru la troubler ; elle ne m'a regardé que d'un œil égaré. J'ai demandé à vous voir ; un Domeſtique m'a conduit dans cette Chambre les Larmes aux yeux. Dans quel état vous trouve je ? Que vôtre ſituation eſt différente de celle où je vous ai vûë ! Ha ! que je compatis à vos peines, & que ne ferois je pas pour les ſoulager ? On ne me laiſſa pas le loiſir de lui répondre. J'aperçus ma Tante, qui m'ordonna de la ſuivre. Entrez, *me dit elle*, dans ce Caroſſe, il faut vous eloigner inceſſamment d'un lieu où tout vous rapelleroit vos plaiſirs & vôtre Amant. Il ne tient qu'à moi de vous priver de la vie, & de vous rejoindre à jamais à lui, mais vous ſeriez trop heureuſe de mourir, je vous reſerve à un ſuplice plus rigoureux. Vous abuſez, *lui dis je*, de l'Autorité que vous avez ſur ma Perſonne ; mais le Ciel ſera Juge un jour entre vous & moi ; & il mettra de la diſtinction, entre l'Innocence & le Crime. J'entrai dans le Caroſſe ſans daigner la regarder. On me conduiſit dans un Couvent, dont l'Abeſſe étoit de la connoiſſance de ma Tante. Elle me reçût comme une Perſonne qu'elle avoit ordre de traiter en Criminelle, & elle me fit de longues leçons ſur l'obéiſſance que l'on doit à ſes Supérieurs. Je

n'y répondis que par mes larmes. Je ne pouvois m'acoutumer à la Cloture & au langage de ces bonnes Réligieuſes : Elles vouloient m'inſtruire, & elles me diſoient d'un ton dévot les plus grandes puérilités. Ma Réligion étoit d'ailleurs un obſtacle dificile à ſurmonter. Le ſouvenir de D'Ombreval, m'ocupoit continuellement ; ſon image ſanglante ſe préſentoit ſans ceſſe à ma mémoire. Je m'imaginois quelquefois le voir, & que ma préſence contribuoit à le rapeller à la vie. Je conſiderois ſon Portrait à tout moment. Je me rapellois ces tems heureux, où il m'aſſuroit de ſon Amour, d'une maniére ſi tendre & ſi perſuaſive. Hélas ! tout étoit fini pour moi, la mort nous avoit ſéparés pour jamais. Enfin après avoir paſſé quelques Mois dans l'ennui & dans l'agitation, l'*Abeſſe* fatiguée, ſans doute, de mes gémiſſemens, m'avertit qu'elle avoit ordre de me remettre à un Capitaine de Vaiſſeau qui partoit pour le *Canada*. Je me réſignai à la Providence, je ne fus pas fachée de ſortir d'un lieu, où j'étois livrée à des idées ſombres & lugubres, & où la Retraite & le ſilence augmentoient mon déſepoir. Le Vaiſſeau dans lequel j'entrai, eſt celui où nous ſommes : Vous ſavez à préſent mon Hiſtoire ; c'eſt à vous à juger ſi ma triſteſſe n'eſt pas fondée, & ſi elle peut avoir un motif plus légitime.

Nous remerciâmes Mlle. *De Luſſi* de ſa complaiſance. Chacun fit des vœux pour elle. Nous plaignimes ſes malheurs, & nous admirames ſa fermeté & ſa Vertu.

Comme il n'etoit pas tard, on m'avertit que mon tour étoit venu, & que la Com-

pagnie étoit disposée à écouter mon Histoire. J'eus beau m'en défendre, en alleguant que mon récit devant aussi être triste, il conviendroit mieux de le renvoier, & de chercher à nous égaïer. Toutes mes représentations furent inutiles ; il falut obeir. Je récitai mon Histoire tel que je vous l'ai envoiée. On m'écouta atentivement. Cette narration parut interesser tous mes Auditeurs. Le Caractère du *Comte* plût beaucoup ; cétoit celui d'un très honnête Homme, & la *Vertu* est toûjours aimable. On voïoit dans *Marianne* une Fille vertueuse, mais tendre : Elle ne fut foible, que parce qu'elle se confioit trop à mon respect, & qu'elle se croioit incapable de manquer à son devoir. L'horreur qu'elle eut de sa faute, la grandeur de ses remors, méritoient bien le pardon d'une foiblesse qui avoit été l'efet d'une surprise, & dont l'Amour seul étoit coupable. Nous avions été élevés ensemble, nous étions fort jeunes, nous nous voions tous les jours, & nous nous aimions.

On court risque de sucomber,
Quand on est obligé de combatre sans cesse.

Dans les commencemens, nous ne nous défions point d'une passion, que nous ne connoissions pas encore : Lors qu'elle nous fit ressentir toute sa violence, il n'etoit plus tems de la moderer.

Une jeune Fille, qui avoit gardé le silence jusqu'alors, le rompit tout à coup, & nous dit d'un ton naif, qui exprimoit les sentimens de son Cœur. Helas ! cette pauvre *Marianne*, qu'est elle devenuë ? Peut être est elle le jouët des Vents, ou est elle tombée entre les bras d'un *Corsaire* brutal &

amoureux. Quelle diférence de cette eſpèce de tendreſſe avec celle que *Mr. Duchêne* avoit pour elle ! Il faut l'avouër, *ajouta-t elle d'un petit air dévot*, l'Amour a beaucoup de *juavité*; on trouve de la delectation à le ſentir; mais il faut qu'il ſoit traité avec délicateſſe, autrement il perd ſes délices. Hé ! qui vous en a tant apris, Mademoiſelle ? *interrompit une vieille Femme que cette jeune Fille apelloit ſa Mére*, je vois bien que, dans le Couvent d'où vous ſortez, vous vous êtes plus occupée à lire des *Romans* qu'à compter vos Chapelets. Elle étoit d'humeur de gronder; mais nous l'empêchames de pourſuivre. Nous loüames la bonté du Cœur de ſa Fille, & ſa compaſſion pour les Maheureux.

Mr. *Du Til*, s'adreſſant à cette jeune Perſonne, lui dit : Je vais vous conſoler *Mademoiſelle*; je ne déſeſpére point que Melle. *de Luſſi* ne revoïe ſon Amant, & Mr. Duchêne ſa Maitreſſe. Ces Evénemens, quoi qu'extraordinaires, ſont poſſibles, & il faut tout eſpérer de la Providence. Je voudrois bien être à portée de conſulter à ce ſujet un Homme que j'ai connu. Il pénétroit dans les ténèbres de l'avenir d'une maniére ſi ſurprenante, qu'il auroit perſuadé les plus Incrédules. Voici un trait qui vous prouvera ſon habileté. Toutes les Nouvelles publiques parlent du fameux *Baron de Neuhoff*. Il joüe aujourd'hui un Role éclatant & périlleux; mais il ne lui arrive rien qui ne lui ait été prédit. Dans ſa jeuneſſe, *il avoit aimé*, comme dit VOITURE, *depuis le Sceptre juſques à la Houlette*. Les egaremens de l'Amour avoient produit de grands déſordres dans ſa Fortune. Pour corriger la

malignité de ſon Etoile, (*ce ſont ſes termes*) il ſe fit Chimiſte, & il couroit apres la *Pierre Philoſophale*. Ce ſecret lui échapoit lors qu'il croioit le tenir, & il ſe ruinoit de plus en plus, dans l'eſpérance de devenir riche.

Un jour qu'il étoit deſeſpéré de tant de mauvais ſuccès, il vit entrer dans ſon *Laboratoire* un Homme, dont l'aſpect avoit quelque choſe de ſingulier & d'effraiant. Comme le *Baron de Neuhoff* a l'imagination faite au merveilleux, il demanda d'un ton ferme à l'*Inconnu* ce qu'il ſouhaitoit. *Je viens t'aprendre une grande nouvelle*, lui répondit-il; *tu es deſtiné à être Roi, & il ne dépend que de toi de le devenir; mais pour réüſſir, il faut un courage à l'épreuve des plus grands perils. L'Evènement juſtifiera ton Entrepriſe. Pour être un Héros, il ne te reſte plus qu'à vouloir l'être, & à marcher où tes Deſtinées t'apellent.* Il tira enſuite un Miroir de ſa Poche, & lui fit voir, dans le lointain, une *Isle* remplie d'Armes & de Soldats. *Voila*, reprit-il, *le Lieu de ton Empire & le Théatre de tes Exploits. Je ne te promets pas d'abord une Domination tranquile & heureuſe. Tu auras des Ennemis à combatre; mais la Victoire ſuivra tes Drapeaux & l'Europe entiére ſera remplie de ton Nom.* Le Baron *de Neuhoff* a beaucoup d'ambition, les plus grands obſtacles ne font qu'exciter ſon courage. Hardi à entreprendre, il eſt circonſpect dans l'exécution. Il ne laiſſe rien à la Fortune de ce que peut lui ôter la prudence. Son Caractère a quelque choſe de ſingulier, & l'on peut dire qu'il eſt né avec tous les talens propres a produire des révolutions. Il eſt grand, bien fait, il parle avec facilité, & avec une eſpèce d'entouſiaſme, ſur tout lors qu'il eſt émû, & qu'il harangue le Peuple. Dans le tems même qu'il ſape les fondemens de la Liberté, il en

étale avec ſoin toutes les douceurs. Il traite les Rois & les Magiſtrats de Tirans, & n'aprouve aucun Gouvernement que celui qu'il ſe propoſe d'établir. Grand admirateur de *Cromvel*, des *Ducs de Guiſe* & du *Cardinal de Retz*, il croit qu'une Couronne ne ſauroit être achetée trop cher.

Et que pour parvenir à la Grandeur Suprême.
On doit immoler tout juſqu'à la Vertu même.

Je ne ſai point, *ajouta Mr. Du Til*, ce qu'eſt devenu l'Etranger qui a prédit à ce Baron des Evénemens ſi extraordinaires; mais je tiens de lui même ce que je viens de vous aprendre. Ce qu'il y a de plus merveilleux, c'eſt que le Baron aperçût, au bas du Tableau qu'on lui montroit dans le Miroir, des *Vaiſſeaux briſés*, des *Liens* & des *traces de ſang*. Les Objets ſe brouillérent enſuite, & tout diſparut. C'eſt peut être ſur cette prédiction que le Baron de *Neuhoff* a formé l'entrepriſe périlleuſe de ſe rendre Souverain de l'*Iſle de Corſe*.

En voila aſſés pour le coup. Je finis en vous reïterant les aſſûrances du dévoüement avec lequel je ſuis &c.

TABLE.

Nouv. Hiſtor. & Pol. Allemagne.	3	Dannemark.	16
Ruſſie.	17	France.	18
Grande Bretagne.	25	Eſpagne.	27
Suiſſe.	28	Nouv. Literaires.	33

Devoirs des Péres touchant l'inſtruct. & la correct. des Enfans 34
Maximes ſur le Dévot & l'Hipocrite. 54
Réponſe à la Critiq. ſur les Obſervations contre le P. Bouhours. 57
Lettre Critique d'une Dame aux Editeurs. 78
Lettre à l'ocaſion des Critiq. intérées dans le Merc. précèdent. 85
Réflexions ſur les Ages de l'Homme, Piéce en Vers. 89
Fragmens Hiſtor. & Liter. de la Ville & Canton de BERNE. 96
Nouvelle Edition de l'Hiſtoire de M. de Thou. 121
Autre du Dictionnaire de Bailé. 122
Particularitez concernant Thamas Koulikan. 123
Explication de l'Enigme de Novembre & Logogriphe. 128
Hiſtoire de Duchêne & de Marianne. 129